

LA PERSÉCUTION DES JUIFS EN BELGIQUE ET AUX PAYS-BAS PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE Une analyse comparative

PIM GRIFFIOEN & RON ZELLER*

CES CINQUANTE DERNIÈRES ANNÉES, UNE MULTITUDE DE PUBLICATIONS ET DE PROGRAMMES DES MÉDIAS ONT ÉTÉ CONSACRÉS À L'HISTOIRE DE LA PERSÉCUTION ET DE L'EXTERMINATION DES JUIFS D'EUROPE PAR L'ALLEMAGNE NAZIE. SI À PREMIÈRE VUE LE SUJET SEMBLE ÉPUISÉ, IL APPARAÎT POURTANT QUE JUSQU'IL Y A PEU, LES ÉTUDES COMPARATIVES S'ATTACHANT SPÉCIFIQUEMENT À LA RECHERCHE DES FACTEURS POUVANT EXPLIQUER LES VARIATIONS DANS LE NOMBRE DE VICTIMES JUIVES SELON LES PAYS D'EUROPE OCCIDENTALE, N'ÉTAIENT PAS LÉGION. IL EST AINSI FRAPPANT DE CONSTATER À QUEL POINT LE NOMBRE DE VICTIMES DIFFÈRE EN BELGIQUE D'AUX PAYS-BAS. MAIS QUELLES SONT LES PRINCIPALES CAUSES DE CE PHÉNOMÈNE ET COMMENT LES INTERPRÉTER ?

I. Introduction

Le déroulement général de la mise en œuvre de la Solution finale est connu grâce à diverses grandes synthèses¹ et à de nombreuses études relatives à la persécution des Juifs réalisées par pays. Mais il n'existe pas à ce jour d'explication admise par tous ou établie à partir d'une comparaison systématique sur le plan international qui permettrait de comprendre pourquoi les Pays-Bas sont de loin le pays d'Europe occidentale à compter, tant de manière absolue que relative, le plus grand nombre de civils juifs déportés et mis à mort. Une telle situation tient d'une part au fait que les travaux de synthèse consacrés à l'Europe entière n'ont prêté que peu d'attention à la comparaison entre pays : on ne trouve sur ce sujet que des réflexions limitées, fragmentaires et contradictoires. D'autre part, les études réalisées à l'échelle nationale ne vont pas au-delà du pays analysé.

C'est pourquoi cette étude procède d'un angle d'approche qui ces dernières années, en particulier pour ce qui concerne notre sujet, a fait l'objet d'une attention plus soutenue, à savoir l'histoire comparative. Notre démonstration sera articulée comme suit : après la présente introduction, nous passerons en revue les interprétations données successivement par divers historiens pour expliquer l'écart important entre le nombre de victimes juives aux Pays-Bas et en Belgique. Ces visions seront ensuite comparées et confrontées, l'attention étant particulièrement portée sur les facteurs dont il faut absolument tenir compte pour pouvoir effectuer une comparaison fiable entre ces deux nations voisines. Enfin, une analyse comparative systématique sera effectuée

1 LÉON POLIAKOV, *Bréviaire de la haine. Le IIIème Reich et les Juifs*, 1e éd., Paris, 1951 (traduction anglaise : *Id.*, *Harvest of Hate. The Nazi program for the Destruction of the Jews of Europe*, Syracuse/New York, 1954); GE-RALD REITLINGER, *The 'Final Solution'. The Attempt to Exterminate the Jews of Europe, 1939-1945*, 1e éd., 1953; 2e éd., Londres, 1968; RAUL HILBERG, *The Destruction of the European Jews* (éd. revue et déf.), 3 vol., New York, 1985; LUCY S. DAWIDOWICZ, *The War against the Jews, 1933-1945*, 1e éd., New York, 1975; 2e éd., Londres, 1990 et LENI YAHIL, *The Holocaust. The Fate of European Jewry, 1932-1945*, New York/Oxford, 1990.

entre les deux pays, sur base d'une segmentation entre oppresseurs, facteurs liés à l'environnement et victimes.

Le premier à prêcher en faveur d'une approche comparative internationale de la persécution des Juifs fut, aux Pays-Bas, l'historien J.C.H. Blom (professeur à l'Université d'Amsterdam), qui, en 1983 et surtout en 1987, attira l'attention sur la situation particulière des Pays-Bas en Europe occidentale ². Dans l'article publié en 1987, il examina la persécution des Juifs dans les différents pays d'Europe occidentale et compara les pourcentages de victimes juives.

Ainsi 40 % des Juifs de Norvège et de Belgique furent victimes de la déportation et des camps d'extermination; 25 % de ceux de France subirent le même sort alors qu'au Danemark presque tous parvinrent à fuir vers la Suède. Par contre aux Pays-Bas, 75 % de la population juive périt ³. Cette constatation n'est pas en elle-même une révélation, mais il est remarquable de constater que pratiquement aucune recherche internationale systématique n'a été menée pour expliquer ces variations. A la vue de ces chiffres, Blom se devait de poser explicitement la question de savoir pourquoi les Pays-Bas détiennent en Europe occidentale le triste record du plus grand pourcentage de victimes juives. Il est clair que ce chiffre choque et qu'il a rendu l'histoire de la persécution des Juifs aux Pays-Bas encore plus délicate qu'ailleurs en Europe occidentale (à l'exception de l'Allemagne). Blom a recherché de manière globale les causes du grand nombre de victimes juives aux Pays-Bas, et dans sa comparaison il a clairement différencié trois groupes : les oppresseurs, l'environnement et les victimes.

Il est évident que par 'opresseurs', Blom entend l'occupant allemand qui, dans les différents pays, s'en est pris à la population juive. L' 'environnement' renvoie à la situation dans les territoires occupés, à savoir le fonctionnement de l'administration locale vis-à-vis de la politique anti-juive, l'attitude et les réactions de la population, et le degré de développement des organisations de résistance. Le troisième groupe, celui des 'victimes', inclut l'attitude et les réactions de la population juive elle-même. Se basant sur une

2 J.C.H. BLOM, *In de ban van goed en fout ? Wetenschappelijke geschiedschrijving over de bezettingstijd in Nederland*, Bergen/Amsterdam, 1983, p. 21-22; ID., "De vervolging van de joden in Nederland in internationaal vergelijkend perspectief", in *De Gids*, 1987 (CL) n° 6-7, p. 494-507; cet article est la transcription de l'exposé réalisé lors d'un symposium international tenu à Tel-Aviv en décembre 1986. Voir également les traductions anglaises suivantes : "The Persecution of the Jews in the Netherlands in a Comparative International Perspective", in JOSEPH MICHMAN (dir.), *Dutch Jewish History*, n° 2, Jerusalem/ Assen/Maastricht, 1989, p. 273-289 et "The Persecution of the Jews in the Netherlands : a Comparative Western European Perspective", in *European History Quarterly*, 1989 (XIX), p. 333-351.

3 J.C.H. BLOM, "The Persecution of the Jews in the Netherlands in a Comparative...", p. 275-276. Les chiffres les plus récents et les plus précis peuvent être trouvés dans ISRAEL GUTMAN (dir.), *Encyclopedia of the Holocaust*, t. 4, New York, 1990, appendice 6, p. 1797-1802, et dans WOLFGANG BENZ (dir.), *Dimension des Völkermords. Die Zahl der jüdischen Opfer des Nationalsozialismus*, Munich, 1991, p. 15-16 et passim.

comparaison entre différents facteurs et diverses circonstances ayant, dans les cinq pays cités, influé sur la persécution des Juifs, Blom a tenté de fournir une explication prudente quant au grand nombre de victimes juives aux Pays-Bas. Nous reviendrons sur cette explication dans l'aperçu historiographique qui suivra.

Cette contribution se limitera donc aux cas néerlandais et belge. En effet, ces deux pays sont facilement comparables, car ils présentent au début de l'occupation une situation plus ou moins similaire. Tous deux relativement petits, ils sont dotés de types de gouvernement semblables : des monarchies constitutionnelles s'appuyant sur une tradition démocratique et parlementaire. La population de chacune de ces deux nations oscille entre neuf et dix millions d'habitants. Le poids démographique des minorités juives n'est pas non plus très différent : à la veille de l'invasion allemande environ 140.000 Juifs résident aux Pays-Bas, représentant près de 1 pourcent et demi des habitants du pays; en Belgique, ils sont plus ou moins 65.000, soit environ $\frac{3}{4}$ de pourcent de l'ensemble de la population belge.

La situation de départ dans les autres pays occupés d'Europe occidentale est totalement différente. Ainsi, la France est divisée jusqu'en novembre 1942 en zones occupée et non occupée; son cas est d'autant plus singulier que pendant toute la période de la déportation des Juifs, elle dispose à Vichy d'un gouvernement 'français' comprenant un chef d'Etat et une administration, gouvernement qui du moins sur le plan formel, est responsable pour le pays entier. De ce point de vue, la France diffère des pays entièrement occupés, comme la Belgique, les Pays-Bas et la Norvège. Tout cela a évidemment d'importantes répercussions sur la politique allemande relative à la persécution des Juifs. Au Danemark, jusqu'au mois d'août 1943, il n'existe pas à proprement parler de régime d'occupation. La raison en est que le Danemark a capitulé en 1940 sans résistance militaire et qu'en récompense, la direction du pays reste pendant longtemps aux mains du gouvernement danois. L'occupation dans ce pays se limite principalement à une présence militaire et, jusqu'au mois d'août 1943, les Allemands ne se soucient pas ou guère des affaires intérieures. En Norvège, enfin, le nombre de Juifs est faible, avoisinant à peine les 1800.

La situation de départ aux Pays-Bas et en Belgique étant plus ou moins la même, une comparaison valable est possible. Celle-ci constitue le procédé approprié et indispensable, dans le cadre restreint de cet article, pour répondre à la question de savoir pourquoi 104.000 des 140.000 Juifs des Pays-Bas ne survécurent pas à l'occupation, alors qu'ils furent 25.000 sur 65.000 à être dans ce cas en Belgique.

II. Eléments de comparaison et historiographie comparative en perspective

Dans quelle mesure la différence relative au nombre de victimes juives dans les deux pays a-t-elle été traitée dans la littérature existante et a-t-on tenté d'expliquer l'écart observé ?

Le juriste et historien français Léon Poliakov a été le premier à publier un ouvrage de synthèse sur la persécution des Juifs par l'Allemagne nazie. Dans son livre *Bréviaire de la haine* (1951), il fournit, entre autres, une brève description comparative des situations vécues aux Pays-Bas et en Belgique (ainsi qu'en France). Il explique le grand nombre de victimes juives aux Pays-Bas par trois facteurs ⁴. Le facteur prééminent selon Poliakov est que la cadence et l'intensité de l'action anti-juive furent beaucoup plus grandes aux Pays-Bas qu'en Belgique. Il lie ce constat à la nature du régime d'occupation, l'influence de la SS aux Pays-Bas étant nettement plus importante qu'en Belgique. D'après Poliakov, les mesures anti-juives purent y être mises en pratique plus fondamentalement et plus rapidement.

Selon l'auteur, l'environnement a, dans une moindre mesure, aussi pesé. Il avance en effet que les Pays-Bas et la Belgique sont tous deux des pays à grande densité de population mais que ce fait a été plus préjudiciable aux Juifs néerlandais qui, plus nombreux, ont plus vite été confrontés à une pénurie de logements clandestins. A un niveau moindre a encore joué d'après Poliakov, le fait qu'au début des déportations, les Juifs de nationalité belge en furent exemptés, ce qui ne fut jamais le cas aux Pays-Bas pour les citoyens juifs néerlandais.

En 1961, le célèbre chercheur américain Raul Hilberg souscrit en grande partie aux conclusions de Poliakov. Dans son œuvre fondamentale *The Destruction of the European Jews*, il insiste aussi sur la grande efficacité de la politique anti-juive aux Pays-Bas, mais ajoute encore deux facteurs importants, qui se rapportent directement à la configuration géographique des Pays-Bas ⁵. Selon Hilberg, le grand nombre de victimes aux Pays-Bas est en premier lieu dû aux possibilités de fuite restreintes qui s'offrent aux Juifs néerlandais lorsque les armées allemandes attaquent simultanément en mai 1940 les Pays-Bas, la Belgique et la France. Il ne reste dès lors qu'une seule issue pour la fuite - la mer vers l'Angleterre - mais cette possibilité ne s'offre en réalité qu'à un nombre très limité de personnes. Une grande partie des Juifs de Belgique peuvent par contre - en devançant les troupes allemandes - fuir vers (la partie inoccupée de) la France et de là si possible, vers la Suisse ou l'Espagne, afin de ne pas tomber aux mains de l'occupant. En deuxième lieu, Hilberg attire l'attention sur les possibilités limitées de trouver un abri aux Pays-Bas : la densité de la population ainsi que l'absence de montagnes et de grandes forêts font que la population juive éprouve des difficultés à échapper au contrôle de l'occupant. Hilberg conclut qu'à cause de ces deux facteurs - les facultés limitées de fuite en mai 1940 et le manque de possibilités naturelles de se cacher - les Juifs néerlandais se trouvaient pris dans une nasse.

4 LÉON POLIAKOV, *Bréviaire de la haine...*, p. 54-56, 64-65, 193-201 (traduction anglaise : Id., *Harvest of hate...*, p. 46-48, 55-56, 168-176).

5 RAUL HILBERG, *op.cit.*, p. 568-570, 597, 637.



• Quelques sommités de l'administration allemande dans les Pays-Bas occupés : au premier rang à droite, le commissaire du Reich A. Seyss-Inquart, à l'extrême gauche, W. Harster, le commandant de la *Sipo-SD* et, à ses côtés, le *Höherer SS- und Polizeiführer* H.A. Rauter.
(Photo RIOD, Amsterdam)

La même année 1961, le juriste allemand Robert Kempner publie le livre *Eichmann und Komplizen*. Il y présente, essentiellement à partir des pièces d'audience et des archives en rapport avec les procès instruits à Nuremberg en 1945-1949, une reconstitution détaillée du rôle joué par Eichmann, ses supérieurs et ses proches collaborateurs dans la destruction des Juifs d'Europe. Sa description de la situation aux Pays-Bas débute par cette constatation évidente que dans aucun pays d'Europe occidentale la machine à déporter d'Eichmann ne fonctionna aussi efficacement qu'aux Pays-Bas. Il l'explique de la manière suivante : "*Der Prozentsatz der Judenvernichtungen war in Holland etwa so hoch wie in Rußland, weil Eichmanns Mitarbeiter weit härtere und rücksichtslosere Verbrecher waren als in andern Ländern*"⁶ ("Le pourcentage d'anéantissement des Juifs fut aux Pays-Bas presque aussi élevé qu'en Russie parce que les collaborateurs d'Eichmann y étaient des criminels beaucoup plus cruels et plus brutaux que dans d'autres pays"). Dans son explication, Kempner met avant tout l'accent sur la nature et l'efficacité du régime d'occupation aux Pays-Bas et sur les personnes qui y occupaient des positions

6 ROBERT M.W. KEMPNER, *Eichmann und Komplizen*, Zurich, 1961, p. 358.

centrales dans la persécution des Juifs. Le plus petit nombre de déportations en Belgique tient d'après lui essentiellement à l'attitude de la population belge et à l'organisation par la résistance belge d'un réseau de caches ⁷.

Contrairement à Hilberg, Lucy Dawidowicz, dans son ouvrage de synthèse *The War against the Jews* (1975), attache une importance nettement moindre à la configuration géographique et aux possibilités de fuite en mai 1940. Elle constate qu'une grande partie des Juifs ayant fui la Belgique furent en fin de compte emprisonnés et déportés par les Allemands ⁸. De plus, Dawidowicz est la première qui donne un aperçu comparatif du développement de la persécution des Juifs dans chacun des pays occupés par l'Allemagne ou ses alliés en Europe. D'après elle, il faut chercher la raison principale du nombre de victimes juives dans les différents pays - parmi lesquels les Pays-Bas et la Belgique - dans l'influence de la SS chez les autorités d'occupation et dans les conséquences qui s'ensuivirent pour ce qui a trait à l'intensité de la politique de persécution : "*German civil administration in the Netherlands and Norway, for example, was more rigorous than German military rule in Belgium*" ⁹.

Les auteurs cités jusqu'à présent ont choisi l'attitude des oppresseurs comme facteur primordial expliquant les différences entre pays. Ceci paraissait évident puisque tous les motifs et mobiles se référaient à cet angle de vue. Mais en 1979 la sociologue Helen Fein publie une étude internationale comparative, qui non seulement traite de l'Europe entière (à l'exception de l'Union soviétique), mais aussi tente de puiser dans les situations propres à chaque pays occupé les principales causes des différences entre pays (y compris entre les Pays-Bas et la Belgique) ¹⁰. Le point de départ de sa recherche est que le but de la politique allemande était en fait le même dans tous les pays d'Europe, mais que la réalisation et la cadence de la politique anti-juive et des déportations furent influencés par divers facteurs. Fein cite entre autres le rôle et les réactions de l'administration locale et de la population, le poids de l'antisémitisme avant la guerre dans le pays concerné et l'importance, la position et la composition des minorités juives. D'après Fein, ces facteurs déterminèrent les conditions dans lesquelles les occupants allemands purent mettre en pratique leurs mesures de persécution et d'oppression. Entre autres, elle s'interroge explicitement sur les causes de l'écart de mortalité entre les Pays-Bas et la Belgique, et arrive à une double conclusion : *primo*, l'appareil administratif belge a beaucoup moins collaboré aux ordonnances et mesures anti-juives que son homologue néerlandais; *secundo*, la résistance juive en Belgique s'est trouvée à

⁷ *Idem*, p. 370-371.

⁸ LUCY S. DAWIDOWICZ, *op. cit.*, p. 364.

⁹ *Idem*, p. 357.

¹⁰ HELEN FEIN, *Accounting for Genocide. National Responses and Jewish Victimization during the Holocaust*, New York/Londres, 1979, p. 31-92 pour la méthodologie et les hypothèses de l'auteur.

ses débuts en septembre 1942 liée directement aux organisations de résistance belges à dimension nationale (surtout le Front de l'Indépendance), organisations de résistance qui se sont développées beaucoup plus tôt qu'aux Pays-Bas ¹¹.

Dans un article publié en 1982, deux historiens, le Canadien Michael Marrus et l'Américain Robert Paxton, opposent deux objections majeures aux conclusions de Fein ¹². D'une part, ils estiment que Fein considère trop unilatéralement les facteurs d'environnement : la cadence et l'ampleur des déportations ne peuvent s'expliquer uniquement par ce biais. D'après eux, Fein n'attache pas suffisamment d'importance à la stratégie et à la dynamique de la politique allemande. D'autre part, ils estiment que son étude comparative de toute l'Europe - soit d'Europe orientale et occidentale - est incomplète : Fein ne tient pas suffisamment compte des situations propres à chaque pays. Elle court le risque d'une généralisation hâtive.

Ces remarques portent au delà des cas néerlandais et belge et tiennent surtout au fait que les Allemands avaient, au niveau de l'ensemble du continent, des conceptions différentes de l'occupation. En Europe occidentale, l'occupant employa le concept de domination appelé *Aufsichtsverwaltung*. En clair, à l'ouest, les autorités allemandes devaient surtout maintenir l'ordre et le calme au sein des populations, par exemple en maintenant intact l'appareil administratif et en faisant fonctionner l'économie locale au profit de l'effort de guerre allemand. A l'est par contre, elles usèrent du concept de terreur; cela signifiait le meurtre d'une grande partie de l'élite administrative du pays et le pillage de l'économie locale. Le cas est flagrant en Pologne ¹³. Dans la mesure où la guerre évolua en défaveur de l'Allemagne, l'Europe occidentale connut elle aussi une montée de la terreur et du pillage, mais de manière plus occasionnelle et à une moindre échelle que dans les territoires situés à l'est. C'est notamment pour ces raisons que Marrus et Paxton circonscrivent leur analyse aux pays occidentaux. Ils reprennent le compartimentage déjà cité plus haut entre oppresseurs, facteurs d'environnement

11 *Idem*, p. 66, 71, 154-155, 158. Pour la Belgique, voir le paragraphe p. 152-158; pour les Pays-Bas, voir le chapitre p. 262-289.

12 MICHAEL R. MARRUS & ROBERT O. PAXTON, "The Nazis and the Jews in occupied Western Europe 1940-1944", in *Journal of Modern History*, 1982 (LIV), p. 687-714 et en particulier p. 687, 712-714. Voir aussi MICHAEL R. MARRUS, *The Holocaust in History*, Hanovre/Londres NH (Etats-Unis), 1987, p. 57-58. Pour d'autres critiques, voir AHARON WEISS, "Quantitative measurement of features of the Holocaust : Notes on the book by Helen Fein", in *Yad Vashem Studies*, n° 14, 1981, p. 319-334; J.C.H. BLOM, "The Persecution of the Jews in the Netherlands in a Comparative...", p. 275 et DAN MICHMAN, *In Days of Holocaust and Reckoning*, t. 8 : *The persecution of the Jews in the Nazi sphere of control : versatility and uniformity*, Tel-Aviv, 1992, p. 64-65 (en hébreu).

13 Au sujet de ces conceptions de l'occupation allemande, voir entre autres WOLFGANG BENZ, JOHANNES HOUWINK TEN CATE & GERHARD OTTO (dir.), *Die Bürokratie der Okkupation. Strukturen der Herrschaft und Verwaltung im besetzten Europa*, Berlin, 1998 et HANS UMBREIT, "Unité et diversité de l'occupation nazie", in *Relations Internationales*, Paris/Genève, hiver 1994.

et victimes, et y ajoutent une périodisation. Par ailleurs, leurs conclusions se veulent modestes; pour eux seule compte vraiment la volonté des Allemands de mettre en pratique leur plan de destruction des Juifs en Europe. Une volonté qui n'est limitée dans une certaine mesure que par les priorités de l'occupant dans les différents pays.

Aux Pays-Bas, le renforcement de l'approche comparative internationale de l'histoire de l'occupation du pays est, comme nous l'avons déjà signalé plus haut, prôné en 1983 par Blom qui évoque de manière précise la persécution des Juifs. Ceci non pas tellement dans le but de remplacer l'histoire nationale déjà existante, mais afin notamment d'expliquer le pourcentage élevé de victimes aux Pays-Bas. Ce n'est qu'en incluant l'histoire néerlandaise de l'occupation dans un plus large ensemble, dit Blom, que nous pourrions dégager les facteurs qui permettent de comprendre la différence de mortalité parmi les Juifs entre les Pays-Bas et les autres pays d'Europe occidentale occupés.

Dans un article publié quatre ans plus tard, il tire prudemment les conclusions suivantes¹⁴. Au niveau des oppresseurs, il attire l'attention sur la nature du régime d'occupation aux Pays-Bas et sur le rythme soutenu des déportations, mettant l'accent sur le rôle et surtout sur l'ampleur de l'appareil policier allemand disponible. Pour ce qui a trait au second groupe, l'environnement, Blom souligne la minutie avec laquelle les mesures allemandes ont été exécutées par l'appareil administratif néerlandais. Il fait référence à des exemples typiques, comme la parfaite administration de la population et les cartes d'identité difficiles à falsifier. De sabotage au sein de l'administration supérieure ou de résistance administrative interne contre l'exécution des mesures imposées par l'occupant, il n'en fut longtemps pas question ou à peine. C'est plutôt le contraire qui prévalut : jusqu'au printemps de 1943, la règle dominante fut d'exécuter correctement et scrupuleusement les exigences de l'occupant. Dans un certain sens, la fidélité à l'ordre établi de la bureaucratie supérieure servit d'exemple à une grande partie de la population néerlandaise. Blom cite également la *verzuiling*, une segmentation typiquement néerlandaise de la société établie sur base des conceptions philosophiques et des convictions politiques : ce phénomène fit que les Néerlandais acceptèrent plus facilement la ségrégation dont les Juifs furent victimes. En Belgique, tout cela intervint beaucoup moins. Tant l'appareil administratif que la population furent nettement moins coopératifs.

En ce qui concerne le troisième angle d'approche, la population juive elle-même, Blom souligne son intégration dans la société néerlandaise, ce qui lui donna une fausse impression de sécurité. Elle se considérait comme partie intégrante de l'environnement et avait même tendance à adopter une attitude coopérative comparable

¹⁴ Voir note 2.

à celle du reste de la population néerlandaise (particulièrement durant les premières années de l'occupation). Elle était de ce fait grandement vulnérable. En Belgique, la majorité des Juifs était bien moins intégrée qu'aux Pays-Bas. Voilà la vision de Blom.

Un peu moins de deux ans avant la parution en 1987 de l'article de Blom, A.J. van der Leeuw, collaborateur au *Rijksinstituut voor Oorlogsdocumentatie* à Amsterdam (l'équivalent du CEGES pour les Pays-Bas), aboutit à une conclusion qu'il exprime par article de presse¹⁵. Tous les facteurs énumérés dans les divers écrits, comme l'efficacité de l'appareil allemand, la fidélité des fonctionnaires néerlandais à l'ordre établi ainsi que l'attitude modérée du *Joodsche Raad* (le Conseil juif) et de la population juive, provoquée par la peur de la déportation vers le camp de concentration de Mauthausen (méthode employée par l'occupant comme moyen d'intimidation), jouèrent bien entendu un rôle, mais si on établit des comparaisons avec les autres pays d'Europe occidentale, ils n'interviennent en fin de compte que de manière marginale. L'explication déterminante est, selon van der Leeuw, l'absence aux Pays-Bas d'un facteur favorable, comme ce fut le cas en Belgique et dans d'autres pays occidentaux. La principale raison de la plus faible mortalité des Juifs de Belgique est selon lui qu'ils furent nombreux à fuir vers la France en mai 40 et qu'une grande partie de ces fugitifs parvinrent à échapper aux Allemands. Van der Leeuw est donc d'accord avec Hilberg, mais il met encore plus l'accent que ce dernier sur les possibilités de fuite en mai 1940. D'ailleurs l'avocat néerlandais Abel Herzberg, dans sa *Kroniek der Jodenvervolging*, avait dès 1950 attiré l'attention sur le fait que, contrairement à ce qui s'était passé aux Pays-Bas, beaucoup de Juifs belges et français étaient parvenus à fuir à temps, ce qui expliquerait pour une bonne part le bien plus grand nombre de victimes juives aux Pays-Bas¹⁶.

Dans son ouvrage en deux volumes publié en 1986 et consacré à deux siècles d'histoire des Pays-Bas et de Belgique, le Néerlandais Ernst Kossmann (professeur d'histoire à l'Université de Groningue) recherche la cause principale de cette différence dans les réactions divergentes des Juifs des Pays-Bas et de Belgique. Il affirme que "la plupart des Juifs vivant en Belgique étaient des étrangers qui avaient fui leur pays natal par suite des mesures antisémites et qui connaissaient ainsi les méthodes et les conséquences terribles de la persécution"¹⁷. En Belgique il s'ensuivit, d'après Kossmann, que les Juifs

15 A.J. VAN DER LEEUW, "Meer slachtoffers dan elders in West-Europa", in *Nieuw Israëlitisch Weekblad*, 15.XI.1985 (CXXI) n° 10, p. 53.

16 ABEL J. HERZBERG, "Kroniek der Jodenvervolging", in J.J. VAN BOLHUIS et a. (dir.), *Onderdrukking en Verzet. Nederland in Oorlogstijd*, t. 3, Arnhem/Amsterdam, 1950, p. 248; édition distincte : ABEL J. HERZBERG, *Kroniek der Jodenvervolging 1940-1945*, Amsterdam, 1985, p. 316-331, en particulier p. 322-324.

17 ERNST H. KOSSMANN, *De Lage Landen 1780-1980 : twee eeuwen Nederland en België*, t. 2 : 1914-1980, Amsterdam/Bruxelles, 1986, p. 175-180, note 176. Voir aussi ERNST H. KOSSMANN, en coll. avec W.E. KRUL, *Winkler Prins Geschiedenis der Nederlanden*, t. 3 : *De Lage Landen van 1780 tot 1970*, Amsterdam/Bruxelles, 1977, p. 277-278.



- Le général Eggert Reeder, chef de l'administration militaire allemande à Bruxelles, le plus haut responsable allemand en Belgique occupée après le général von Falkenhausen. (Photo SOMA/CEGES, Bruxelles)

essayèrent plus tôt et en bien plus grand nombre de fuir le régime d'occupation ou de se cacher. Mais ce qui est surtout important c'est que les Juifs de Belgique, au contraire de ceux des Pays-Bas, établirent leurs propres organisations de résistance. Kossmann voit donc comme facteur déterminant la différence de réaction des groupes de population juive des deux pays.

La recherche comparative de la politique d'occupation allemande et de la persécution des Juifs en Europe ne s'arrête pas là. Deux congrès internationaux se tiennent sur ce thème à Amsterdam en 1991 et en 1992; leurs principaux organisateurs en sont le *Rijksinstituut voor Oorlogsdocumentatie* et la *Freie Universität Berlin*. Un grand nombre des auteurs cités jusqu'ici y participent¹⁸. Lors du dernier congrès, le politologue amstellodamois Guus Meershoek souligne notamment le fait que si les mesures anti-juives et les déportations ont pu aux Pays-Bas être mises en oeuvre de manière aussi efficace, c'est parce que la police néerlandaise, notamment à Amsterdam, a participé intensivement à l'exécution de la politique anti-juive. Il n'y a pas à proprement parler de comparaison avec d'autres pays dans l'analyse de Meershoek, mais il est indéniable que ce dernier cherche l'explication du grand nombre de victimes juives aux Pays-Bas dans les facteurs d'environnement¹⁹. Par rapport à ce qui vient d'être écrit, la contribution de l'historien Bart van der Boom a également son importance; ce dernier compare l'exécution de la persécution et de la déportation des Juifs dans différentes villes, entre autres Amsterdam, La Haye, Anvers et Prague. Sa conclusion est que ce ne furent pas les autorités allemandes qui déterminèrent quels Juifs devaient être d'abord déportés, mais bien les représentants locaux des Conseils juifs, comme par exemple à La Haye²⁰.

18 - 'Das Organisierte Chaos'. *Symposium zu ideologischen, institutionellen und organisatorischen Problemen der Besatzungspolitik und -verwaltung des NS-Staates aus komparatistischen Sicht*. Ce symposium fut organisé par le *Rijksinstituut voor Oorlogsdocumentatie* (le RIOD, l'équivalent du CEGES pour les Pays-Bas) et la *Freie Universität Berlin, Zentralinstitut für sozialwissenschaftliche Forschung (ZI 6)* (l'Institut central de Recherches sociales de l'Université libre de Berlin), et s'est tenu à Amsterdam du 22 au 24 mai 1991. Les actes du symposium ont été publiés sous le titre suivant : WOLFGANG BENZ, JOHANNES HOUWINK TEN CATE & GERHARD OTTO (dir.), *op. cit.*

- *Amsterdam Conference on Deportation Management and Resistance in Western Europe*, organisée par le RIOD et le *Post-doctoraal Opleidingsprogramma 19e en 20e eeuwse geschiedenis*, et tenue à Amsterdam en novembre 1992. Voir aussi l'article de MAX ARIAN, "Nederland deportatieland", in *De Groene Amsterdammer*, 2.XII.1992 (CXVI) n° 49, p. 24-25.

19 GUUS MEERSHOEK, "The Amsterdam Municipality, its Police Force and the Persecution of the Jews", manuscrit inédit présenté au Congrès. Voir aussi son article "De Amsterdamse hoofdcommissaris en de deportatie van de joden", in N.D.J. BARNOUW & a. (dir.), *Oorlogsdocumentatie '40-'45. Derde jaarboek van het Rijksinstituut voor Oorlogsdocumentatie*, Zutphen, 1992, p. 9-43, notamment p. 36.

20 BART VAN DER BOOM, *Den Haag in de Tweede Wereldoorlog*, La Haye, 1995, p. 152-164. Voir aussi JACOB PRESSER, *Ondergang. De vervolging en verdelging van het Nederlandse Jodendom 1940-1945*, 's-Gravenhage, 1965, t. 1, p. 410-412 et t. 2, p. 162; LOUIS DE JONG, *Het Koninkrijk der Nederlanden in de Tweede Wereldoorlog*, 's-Gravenhage/Leiden, 1969-1991, t. 5 (1974), p. 1034 et t. 6 (1975), p. 38 (note 1), 229, 245, 269-270 et N.K.C.A. IN 'T VELD, *De Joodse Eereraad*, 's-Gravenhage, 1989, p. 30-31.

Voilà où l'on en est actuellement concernant le développement de l'historiographie sur ce sujet.

III. Comparaison et confrontation

Lorsque nous prenons en considération tous ces facteurs, à savoir les oppresseurs, l'environnement et les victimes, la répartition suivante peut être faite.

Concernant les oppresseurs, un certain nombre d'auteurs mettent l'accent sur la nature du régime d'occupation et sur l'intensité de la persécution des Juifs. Aux Pays-Bas, la conduite du pays était aux mains de la SS et il existait parmi les détenteurs du pouvoir une forte volonté de déporter les Juifs. Il est pourtant frappant de constater que toutes ces études insistent sur l'efficacité de l'appareil allemand, mais que seules un petit nombre d'entre elles indiquent de manière précise, tout au moins dans le cadre d'une analyse comparative, d'où provenait cette efficacité. Ainsi Blom attire l'attention sur le fait que l'appareil policier allemand aux Pays-Bas était proportionnellement beaucoup plus étoffé que par exemple en France²¹. Meershoek évoque également d'une certaine manière l'efficacité de la politique allemande en révélant le rôle de la police néerlandaise, mais il n'établit pas de comparaison avec d'autres pays; en outre, il s'agit ici d'un facteur d'environnement.

Sur le plan des facteurs d'environnement, ce sont surtout Poliakov et Hilberg qui soulignent la situation géographique des Pays-Bas et le manque de possibilités naturelles de se cacher. Mais il est surprenant d'observer que depuis le milieu de l'année 1943 jusqu'à la fin de la guerre, environ deux à trois cent mille Néerlandais ont réussi à se cacher, généralement dans le but d'échapper au travail obligatoire en Allemagne. Apparemment, il ne manquait pas alors d'endroits pour se cacher et donc, dans le cas des Juifs, d'autres facteurs ont dû intervenir. Fein et Blom considèrent la fidélité des fonctionnaires néerlandais envers tout pouvoir et l'écho de cette attitude sur une grande partie de la population comme un facteur d'environnement ayant peut-être joué un rôle.

Concernant le troisième groupe, les victimes, il semble que Hilberg et van der Leeuw retiennent comme facteur déterminant la possibilité pour les Juifs belges de fuir vers la France (et au-delà) en mai 1940. Mais ici nous devons faire une remarque. Des recherches relativement récentes, entre autres celles de l'historien belge Maxime Steinberg et de son confrère israélien Dan Michman, ont démontré que, contrairement à ce qui était admis depuis longtemps, vivaient en Belgique à la veille de l'occupation non pas 90.000 Juifs

21 J.H.C. BLOM, "The Persecution of the Jews in the Netherlands in a Comparative...", p. 280, note 8.

mais bien plus ou moins 65.000²². Ceci a conduit à des malentendus sur le nombre exact de Juifs qui, en mai 1940, auraient définitivement gagné la France. Certes, environ 20.000 Juifs ont fui au moment de l'invasion allemande, mais lors du recensement allemand de novembre 1940, ils furent au total 52.000 à être comptabilisés en Belgique. Il semble donc qu'une grande partie des Juifs ayant dans un premier temps quitté le pays y soient revenus (nous reviendrons sur ce point). En outre environ 6.000 Juifs d'origine belge, internés en France dans des camps de réfugiés administrés par le gouvernement de Vichy, devaient être plus tard déportés par les Allemands. On estime par ailleurs qu'environ deux mille Juifs réussirent en Belgique à échapper au recensement allemand²³. Les chiffres nous apprennent qu'en fin de compte pas plus de cinq à six mille Juifs, soit moins de 10 % du nombre total des Juifs de Belgique, parvinrent en mai et juin 1940 à échapper définitivement à l'occupation allemande.

Poliakov avance un autre facteur pour expliquer en partie la différence de mortalité, à savoir que les Juifs de nationalité belge ne furent pas déportés. Mais outre le fait qu'il ne s'agissait que d'un groupe relativement restreint - moins de 5000 personnes -, cette situation ne dura que jusqu'en septembre 1943. Environ un millier de citoyens belges juifs furent alors déportés. Le troisième facteur à exercer une influence sous l'angle des victimes fut la réaction de la population juive envers l'occupation. Blom et surtout Kossmann soulignent que les réactions furent très différentes. La raison principale en est qu'en Belgique se créèrent des organisations juives de résistance et que les Juifs de Belgique eurent tendance à se réfugier plus vite dans la clandestinité.

Tout bien considéré, il ne reste plus qu'un nombre restreint de facteurs dont nous avons tenu compte pour mener une comparaison systématique entre les Pays-Bas et la Belgique : côté 'opresseurs', les régimes d'occupation et leurs conséquences sur le déroulement des déportations; côté 'environnement', l'attitude de l'appareil administratif et de la population; côté 'victimes' enfin, les réactions de ces dernières à la politique de persécution mise sur pied par les Allemands et ce qui détermina ces réactions.

22 MAXIME STEINBERG, *L'Etoile et le Fusil*, t. 1 : *La question juive 1940-1942*, Bruxelles, 1983, p. 88, 98-99 (note 34) : "La statistique des Belges dans la solution finale est fixée avec exactitude par les autorités du pays après l'occupation. Les Belges sont 4.341 sur les 65.696 Juifs habitant le pays le 10 mai 1940" (Ministère de la Santé publique [MSP], *Tableau statistique des Israélites habitant la Belgique le 10.5.1940, établi sur base de documents en possession du Ministère au 11.IX.1980*); *Idem*, t. 2 : *1942. Les cent jours de la déportation des Juifs de Belgique*, Bruxelles, 1984, p. 242-243 et DAN MICHMAN, "Belgium", in ISRAEL GUTMAN (dir.), *op. cit.*, t. 1, New York/Londres, 1990, p. 160-169, à la p. 161 : "According to data published in 1980, the Jewish population in Belgium at the time of the German invasion was 65.696 (not 90.000, as claimed in earlier studies)" ("Selon des informations publiées en 1980, le nombre de Juifs résidant en Belgique au moment de l'invasion allemande était de 65.696 [et non de 90.000, comme prétendu dans des études antérieures]"); voir aussi t. 4, p. 1799 (appendice 6).

23 MAXIME STEINBERG, *op. cit.*, t. 1, p. 84 et H. VANDEVIJVER & a., *Het Verzet (II)*, Anvers, 1988, p. 48.

IV. Comparaison entre les deux pays

Une comparaison plus systématique faisant appel à un certain nombre de schémas, sera effectuée pour déterminer si dans le cadre des trois groupes - les oppresseurs, l'environnement et les victimes - il se trouve des facteurs déterminants qui peuvent expliquer le nombre beaucoup plus grand de victimes juives aux Pays-Bas qu'en Belgique. Il sera fait ici usage de l'explication causale comparative²⁴. Au cours de cette explication, il ne s'agira pas seulement de déterminer ce qui peut être comparé et ce qui ne peut l'être, ni de décrire les différences, mais surtout d'expliquer d'où proviennent ces différences. Au sein de chacun des trois groupes, nous comparerons les situations de départ des deux pays et examinerons quelles en furent les effets sur la politique de persécution et les déportations.

Les oppresseurs

Comme nous l'avons déjà mentionné, les Allemands font, dès le début de l'occupation, usage de leur concept de domination dans les deux pays. Aux Pays-Bas comme en Belgique, l'administration occupante est envisagée comme une *Aufsichtsverwaltung* (administration de surveillance), la gestion courante des affaires étant laissée à l'appareil administratif néerlandais ou belge. Il est clair qu'en agissant de la sorte l'occupant s'arroge une fonction de direction et de contrôle par laquelle il met l'accent sur l'ordre et la tranquillité au sein de la population et marque sa volonté que les économies des deux pays soient utilisées au profit de l'effort de guerre allemand²⁵. Ces similitudes n'excluent pas le fait, que, comme le montre le schéma comparatif qui suit, les formes prises par cette administration diffèrent dès le début d'un pays à l'autre.

24 CHRIS LORENZ, *De constructie van het verleden. Een inleiding in de theorie van de geschiedenis*, 4e éd. revue, Meppel/Amsterdam/Boom, 1995, en particulier p. 180-218 (traduction allemande : *Konstruktion der Vergangenheit. Eine Einführung in die Geschichtstheorie*, Cologne/Weimar/Vienne, 1997, p. 231-284). Voir aussi notamment CHARLES C. RAGIN, *The Comparative Method. Moving beyond Qualitative and Quantitative Strategies*, Los Angeles/Berkeley/Londres, 1987; Id., "Introduction : the problem of balancing discourse on cases and variables in comparative social science", in Id. (dir.), *Issues and Alternatives in Comparative Social Research*, Leiden/New York etc., 1991, p. 1-8 et HEINZ-GERHARD HAUPT & JÜRGEN KOCKA (dir.), *Geschichte und Vergleich. Ansätze und Ergebnisse international vergleichender Geschichtsschreibung*, Francfort/New York, 1996, p. 9-45.

25 HANS UMBREIT, "Auf dem Weg zu Koninentalherrschaft", in BERNHARD R. KROENER, ROLF-DIETER MÜLLER & HANS UMBREIT, *Das Deutsche Reich und der Zweite Weltkrieg*, t. 5 : *Organisation und Mobilisierung des deutschen Machtbereichs*, sub-tome 5.1 : *Kriegsverwaltung, Wirtschaft und personelle Ressourcen 1939-1941*, Stuttgart, 1988, p. 3-345; KONRAD KWIET, *Reichskommissariat Niederlande. Versuch und Scheitern nationalsozialistischer Neuordnung*, Stuttgart, 1968, p. 49-50; GERHARD HIRSCHFELD, *Fremdherrschaft und Kollaboration. Die Niederlande unter deutscher Besatzung 1940-1945*, Stuttgart, 1984, p. 22-24; WILFRIED WAGNER, *Belgien in der deutschen Politik während des zweiten Weltkrieges*, Boppard am Rhein, 1974, p. 86-95 et CORNELIS J. LAMMERS, "Levels of Collaboration. A Comparative Study of German Occupation Regimes during the Second World War", in *The Netherlands' Journal of Social Sciences*, 1995 (XXXI) n° 1, p. 3-31.

Schéma 1 : Les oppresseurs - l'administration d'occupation à ses débuts

Caractéristique	Pays-Bas	Belgique
1) Forme administrative	civile : - politiquement active - orientée à terme vers l'annexion	militaire : - politiquement passive (sur un plan formel) - non destinée, à terme, à faire entrer le pays dans le <i>Reich</i>
2) Tâche initiale	- nazification	- surtout intérêts militaires et stratégiques
3) Subordination officielle	- directement de Hitler	- indirectement via le <i>Oberkommando des Heeres (OKH)</i>
4) Tendance des principaux détenteurs de pouvoir allemands	- Seyss-Inquart : membre du NSDAP et de la SS - Wimmer : membre du NSDAP - Rauter : membre de la SS - Schmidt : membre du NSDAP - Fischböck : membre du NSDAP	- Von Falkenhausen : non membre du parti - Reeder : membre du NSDAP et de la SS - Von Harbou : non membre du parti - Von Craushaar : non membre du parti
5) Position du parti et de la SS	- solide : dès le début ancrée dans les fonctions des <i>Generalkommissare</i> et du <i>Höhere SS- und Polizeiführer (HSSPF)</i>	- au début sans représentation. A partir d'octobre 1940, <i>Sipo-SD Dienststelle</i> formellement soumise à l'administration militaire; SS à faible statut

Au Pays-Bas est introduite une administration civile d'occupation, le *Reichskommissariat*, avec à sa tête le juriste autrichien Arthur Seyss-Inquart. Ce *Reichskommissariat* a pour tâche de gagner la population néerlandaise au national-socialisme parce que les Pays-Bas doivent, dans la nouvelle Europe, faire partie du futur *Reich* allemand.

En Belgique, d'autres facteurs prévalent à ce moment. Une administration militaire (*Militärverwaltung*), dirigée par le général Alexander von Falkenhausen, de la *Wehrmacht*, est introduite et cela non seulement en fonction de la situation militaire qui fait de la Belgique la base de départ de l'attaque prévue contre l'Angleterre. Entre aussi en ligne de compte la lutte pour le pouvoir opposant notamment le commandement en chef de

la *Wehrmacht* et celui de la SS : l'enjeu est ici de conquérir quelque influence politique dans la direction des territoires occupés ²⁶.

Seyss-Inquart a reçu d'Hitler la mission de nazifier les Pays-Bas. Aussi le choix d'établir dans ce pays une administration civile d'occupation s'accompagne de la nomination, aux fonctions dirigeantes, de personnalités fortement engagées sur le plan idéologique, comme on a pu l'observer dans le schéma précédent. Le *Reichskommissar* Seyss-Inquart, un national-socialiste convaincu, est ainsi entouré de quatre *Generalkommissare* ²⁷ partageant ses convictions. La désignation de *Generalkommissare* est en soi encore plus significative : elle rend compte à quel point l'idéologie nazie fait partie intégrante de la structure d'occupation aux Pays-Bas. L'exemple le plus révélateur de cette situation est qu'un de ces *Generalkommissare*, Hanns-Albin Rauter, reçoit également la fonction de *Höhere SS- und Polizeiführer* (HSSPF), une position qui le fait dépendre directement du *Reichsführer-SS* et chef de la police allemande, Heinrich Himmler.

En Belgique, l'organisation de l'administration allemande est toute différente. Cette dernière est divisée en un *Kommandostab*, dont la responsabilité porte uniquement sur les aspects militaires de l'occupation, et en un *Verwaltungsstab*, composé lui aussi de militaires, et qui ne doit prendre en charge que l'administration du pays. Le chef du *Verwaltungsstab*, le général Eggert Reeder, est une figure importante de l'administration militaire en Belgique. Bien qu'il soit lui aussi membre du *NSDAP* et de la SS, il apparaît clairement dès le départ que les intérêts politiques de la *Wehrmacht* pèsent chez lui d'un plus grand poids que ceux de la SS. Au début de l'occupation et au contraire de ce qui se passe aux Pays-Bas, la SS ne joue en Belgique qu'un rôle minime dans l'administration du pays ²⁸. Ces données ne sont pas nouvelles, mais il faut insister sur le fait qu'aux Pays-Bas l'aspect idéologique du régime, caractérisé par un antisémitisme virulent, est représenté dès le départ au plus haut niveau, ce qui n'est nullement le cas en Belgique.

Quels effets cette situation de départ induit-elle sur la politique anti-juive menée par l'occupant dans les deux pays ?

26 KONRAD KWIET, *op. cit.*, p. 36-37; WILFRIED WAGNER, *op. cit.*, p. 103-110; ALBERT DE JONGHE, *Hitler en het politieke lot van België (1940-1944). De vestiging van een Zivilverwaltung in België en Noord-Frankrijk*, t. 1, Anvers, 1972, p. 14-21, 32-33, 39-43, 78-85, 114-120 et WERNER WARMBRUNN, *The German Occupation of Belgium, 1940-1944*, New York, 1993, p. 67-68, 96-98.

27 Responsables des différentes sections de l'administration d'occupation. Ils dépendaient directement de Seyss-Inquart et contrôlaient les départements néerlandais. Il s'agissait des dr. F. Wimmer (*Verwaltung und Justiz*, administration et justice), F. Schmidt ('*zur besonderen Verwendung*', 'pour les tâches extraordinaires'), H.A. Rauter (*Sicherheitswesen*, sécurité publique) et H. Fischböck (*Finanz und Wirtschaft*, finances et économie).

28 ALBERT DE JONGHE, *op. cit.*, t. 1, p. 22-23, 32-33, 64-66, 70-71.

Schéma 2 : Les oppresseurs - la politique anti-juive et l'édification du système de déportation

Caractéristique	Pays-Bas	Belgique
1) Début de la mise en oeuvre de la politique	- quelques semaines après le début de l'occupation	- plus de cinq mois après le début de l'occupation
2) Statut officiel, cadre juridique	- sur base des ordonnances allemandes et via les dispositions de l'appareil administratif néerlandais - caractère définitif - stricte application	- manque de cadre juridique - ordonnances allemandes de caractère provisoire - application moins stricte
3) Liberté de manoeuvre des autorités allemandes	- grande : pas d'entraves sérieuses de la part des forces politiques issues de l'environnement - contacts directs avec les instances centrales de Berlin (<i>RSHA</i>)	- moins grande : obstacles de la part des forces politiques issues de l'environnement - pression des autorités supérieures SS de Berlin sur le commandement en chef de la <i>Wehrmacht</i> pour exécuter plus rapidement la politique anti-juive
4) Instances et mesures en rapport direct avec la préparation des déportations	- <i>Joodsche Raad voor Amsterdam</i> (Conseil juif/ <i>Judenrat</i>) (rapport indirect), 12.II.1941 - <i>Zentralstelle für jüdische Auswanderung Amsterdam</i> , IV/IX.1941 - <i>Sonderreferat Juden (SRJ)</i> , 28.VIII.1941 - ordre donné au <i>Joodsche Raad</i> de composer une cartothèque avec les noms et adresses de tous les Juifs recensés, 20.X.1941 - camps de travail juifs aux Pays-Bas, 7.I.1942 - début du transfert forcé vers Amsterdam, 14.I.1942 - <i>IV B 4</i> à La Haye, 3.II.1942 - l'étoile jaune, 29.IV.1942 - couvre-feu pour les Juifs, 30.VI.1942 - <i>Judendurchgangslager</i> (camp de transit) Westerbork, 1.VII.1942	- développement de la <i>Sipo-SD Dienststelle</i> (Détachement de la Police de Sécurité) (rapport indirect), V.1941 - implantation des Juifs limitée à quatre villes, 29.VIII.1941 - Association des Juifs en Belgique (AJB), 25.XI.1941 - nouveau recensement des Juifs via l'AJB, III-IV.1942 - l'étoile jaune, 1.VI.1942 - couvre-feu pour les Juifs, 1.VI.1942 - le "Service juif de la mise au travail" de l'AJB, 15.VII.1942 - camp de rassemblement (camp de transit) de la caserne Dossin (Malines), 27.VII.1942

Le schéma 2 montre que la politique anti-juive est mise sur pied aux Pays-Bas très tôt après le début de l'occupation, même si à l'époque elle est encore d'une faible ampleur. Ainsi en juillet 1940, les Juifs sont exclus des services de protection aérienne communaux, et, début août, les abbayages rituels juifs sont interdits. Dès septembre apparaissent les premières mesures anti-juives d'importance. Les *Generalkommissare* Wimmer et Schmidt en particulier sont étroitement liés à leur préparation. Les mesures ont alors trait au renvoi des fonctionnaires juifs et à la préparation d'un recensement général des Juifs et des entreprises juives aux Pays-Bas ²⁹.

En Belgique, le début de la politique anti-juive se fait attendre beaucoup plus longtemps en raison principalement du fait que l'administration militaire a d'autres priorités politiques. Ainsi elle préfère éviter les conflits avec les autorités belges restées en place et s'inquiète des éventuelles réactions de la population aux mesures anti-juives. On ne passe aux actes que sous la forte pression des principaux chefs SS, Himmler et Heydrich, sur le sommet de la hiérarchie de la *Wehrmacht* à Berlin ³⁰. En Belgique, la politique anti-juive ne débute que fin octobre 1940 et encore de manière hésitante. Ici aussi les fonctionnaires juifs sont démis, mais cette mesure atteint une ampleur nettement moindre qu'aux Pays-Bas. Là, elle concerne environ 2.500 fonctionnaires d'origine juive, en Belgique pas plus d'une septantaine ³¹. La mesure est également suivie en Belgique par un recensement des Juifs, mais ce dernier est effectué de manière beaucoup moins stricte et moins efficace. La raison n'en est pas seulement que les autorités centrales belges préfèrent ne pas y participer et confient son exécution aux administrations communales, donc au niveau local; joue aussi le fait que le recensement y est moins précis. Aux Pays-Bas, le comptage, organisé de manière centrale à partir de La Haye, inclut des personnes d'origine partiellement juive. Dans ce pays, on en arrive ainsi à un total de 160.000 Juifs (au lieu de 140.000). En Belgique, parmi les 52.000 Juifs comptabilisés, les enfants, au nombre d'environ 10.000, font l'objet d'une simple estimation ³².

29 LOUIS DE JONG, *op.cit.*, t. 4, 1972, p. 695, 748-749, 755-756 et JACOB PRESSER, *op. cit.*, t. 1, p. 26-32, 54-58 (traduction anglaise : Id., *The Destruction of the Dutch Jews*, New-York, 1969, p. 16-19, 33-36).

30 ALBERT DE JONGHE, "De strijd Himmler-Reeder om de benoeming van een HSSPF te Brussel (1942-1944)", in *Bijdragen tot de Geschiedenis van de Tweede Wereldoorlog (BGTW)*, n° 3, Bruxelles, 1974, p. 9-81, à la p. 32; n° 4, 1976, p. 5-152, aux p. 11-12 (ces articles existent aussi en français dans l'équivalent francophone des *Bijdragen*, les *Cahiers d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale*); MAXIME STEINBERG, *op.cit.*, t. 1, p. 25 et WERNER WARMBRUNN, *op.cit.*, p. 150.

31 LOUIS DE JONG, *op.cit.*, t. 4, p. 780, note 2; MAXIME STEINBERG, *op.cit.*, t. 1, p. 36; MARK VAN DEN WIJNGAERT, *Het beleid van het Comité van de Secretarissen-generaal in België tijdens de Duitse bezetting, 1940-1944*, Bruxelles/Louvain, thèse de doctorat en histoire, KUL, 1975, p. 132.

32 ABEL J. HERZBERG, *Kroniek...*, 1985 p. 66-69; JACOB PRESSER, *Ondergang...*, t. 1, p. 64; Id., *The Destruction ...*, p. 36-38; LOUIS DE JONG, *op.cit.*, t. 4, p. 876; MAXIME STEINBERG, *op.cit.*, t. 1, p. 83, note 10; RAUL HILBERG, *op.cit.*, p. 601, note 6 et W. BENZ (dir.), *op. cit.*, p. 110, notes 15, 16.

Aux Pays-Bas, dès le début de 1941 et très rapidement, l'emprise allemande sur les citoyens juifs se renforce de manière considérable. Ainsi en février, un Conseil juif (*Judenrat*) est établi à Amsterdam, à l'image des organisations qui sont imposées aux Juifs en Pologne occupée³³. Dans le courant de la même année, une série de mesures sont prises qui conduisent à un isolement toujours plus grand de la population juive dans la société. Au cours de la même période, qui s'étend de février 1941 à juin 1942, on assiste encore à une autre évolution.

Des plans concrets en vue de la déportation systématique et de l'extermination des Juifs d'Europe sont établis en 1941 dans le cadre de la préparation de l'attaque de l'Union soviétique et sont affinés dans les mois qui suivent l'invasion³⁴. En clair, un système fixé de manière centrale doit être établi visant à déposséder les Juifs de leurs biens et ensuite à les envoyer par convois vers des camps d'extermination situés en Pologne. Le noyau de ce système est le *Referat IV B 4*, une section d'une instance centrale SS localisée à Berlin, le *Reichssicherheitshauptamt* (RSHA ou Bureau central de la Sécurité du Reich). Le *Referat IV B 4* est dirigé par Adolf Eichmann et a pour tâche d'organiser les déportations à venir.

Aux Pays-Bas, cette politique a comme conséquence directe que les mesures d'isolement s'accompagnent très rapidement de la création de nouvelles instances allemandes qui en secret doivent s'occuper uniquement de la préparation des déportations, comme la *Zentralstelle für jüdische Auswanderung* (Bureau central pour l'Emigration juive) à Amsterdam et le *Sonderreferat Juden* (Bureau spécial des Juifs) à La Haye; ce bureau est transformé en janvier 1942 en section *IV B 4* sous la direction du *Befehlshaber der Sicherheitspolizei und des SD* (BdS, commandant de la Police de Sécurité et du Service de Sûreté) aux Pays-Bas, le docteur Wilhelm Harster, et du nouveau *Judenreferent* (chargé des Affaires juives) Willy Zöpf. Cette instance est une copie fidèle de son aînée, la section *IV B 4* d'Eichmann à Berlin. D'ailleurs ces structures sont créées non sans

33 DAN MICHMAN, "The Uniqueness of the Joodse Raad in the Western European Context", in JOSEPH MICHMAN (dir.), *Dutch Jewish History*, n° 3, Jerusalem/Assen/Maastricht, 1993, p. 371-380; Id., "'Judenräte' und 'Judenvereinigungen' unter nationalsozialistischer Herrschaft. Aufbau und Anwendung eines verwaltungsmäßigen Konzepts", in *Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, 1998 (XLVI) n° 4, p. 293-304. Il n'existe cependant pas de consensus sur la manière de caractériser exactement la création et la position du Conseil juif d'Amsterdam. Ce dernier semble ne pas être une copie conforme des *Judenräte* polonais, vu les différences entre les deux cas dans les relations et les compétences des instances allemandes concernées vis-à-vis du Conseil juif. Les autorités allemandes auraient considéré le Conseil juif ainsi d'ailleurs que l'AJB et l'UGIF en France comme des 'associations de Juifs' (*Judenverbände*). Voir JOHANNES HOUWINK TEN CATE, "Heydrich's Security Police and the Amsterdam Jewish Council (February 1941-October 1942)", in *Dutch Jewish History*, n° 3, 1993, p. 381-393.

34 CHR.R. BROWNING, "Beyond 'Intentionalism' and 'Functionalism': the decision for the Final Solution reconsidered", in Id., *The Path to Genocide: Essays on Launching the 'Final Solution'*, 5e éd., New York/Cambridge, 1995, p. 86-121.

difficultés. Seyss-Inquart surtout se rend rapidement compte que l'influence de la SS, en particulier celle d'Eichmann, s'accroît dans le domaine de la politique anti-juive, précisément par la création de toutes sortes d'instances dominées par les SS. Comme Seyss-Inquart veut également avoir son mot à dire dans la politique anti-juive, il essaye de circonscrire cette influence en entravant la nomination de SS à la tête de ces instances et en parvenant à délimiter de manière plus stricte leurs compétences. En outre, il pousse ses *Generalkommissare* à mener eux-mêmes une politique anti-juive active. Mais sous la pression de Berlin, Seyss-Inquart doit finalement reconnaître les compétences du *Höhere SS- und Polizeiführer* Rauter, du *BdS* Harster, et indirectement d'Eichmann dans ce domaine (voir aussi le schéma 8) ³⁵.

Le fruit de cette évolution est que dès le début de 1942, un grand nombre de Juifs, dont beaucoup sont devenus chômeurs à cause des mesures anti-juives, sont internés par ordre de Rauter dans des camps de travail situés au nord et à l'est des Pays-Bas. Rauter prend surtout ces mesures pour éviter l'éclosion de germes de résistance parmi les hommes juifs de 18 à 55 ans; en outre il désire, avant que ne commencent les déportations, disposer d'un grand nombre de Juifs pouvant être déportés plus tard sans trop de difficultés. A la même époque commence le transfert forcé de Juifs issus des quatre coins du pays vers Amsterdam. Cette mesure est également destinée à isoler et surtout à rassembler les Juifs avant que ne débutent les déportations. L'introduction de l'étoile de David fin avril 1942, par laquelle les Juifs sont ostensiblement séparés du reste de la population, et la transformation du camp de réfugiés juifs existant près de Westerbork en *Judendurchgangslager* (camp de transit) doté d'un commandant SS, clôturent en fait les préparatifs de la déportation aux Pays-Bas ³⁶.

Après les mesures prises fin octobre et début novembre 1940, il ne se passe pratiquement rien en Belgique sur le plan de la politique anti-juive jusqu'au printemps de 1941. A partir de la fin du mois de mai 1941, la Belgique connaît elle aussi une série interminable d'ordonnances anti-juives. De toute évidence, cela tient directement à la décision prise à Berlin de déporter les Juifs d'Europe occidentale. Malgré la création, dès octobre 1940, d'une *Dienststelle* de la *Sicherheitspolizei und Sicherheitsdienst* (*Sipo-SD*) à Bruxelles, avec un *Judenreferat* séparé sous la direction du chargé des affaires juives Kurt Asche, il n'est pas question, pendant longtemps, de préparatifs directs des déportations en Belgique. La raison principale en est que le chef de l'administration militaire, Reeder, veille à ce que la *Sipo-SD* ne

35 B.A. SIJES, *Studies over Jodenvervolging*, Assen, 1974, p. 76, 108, 112-114 et LOUIS DE JONG, *op.cit.*, t. 5, 1974, p. 1031, 1033-1037.

36 LOUIS DE JONG, *op.cit.*, t. 5, p. 1064-1068, 1081-1088; *Het Proces Rauter*, La Haye, 1952, p. 44; ABEL J. HERZBERG, *Kroniek...*, 1985, p. 83-87; JACOB PRESSER, *Ondergang...*, t. 1, p. 231 et ID., *The Destruction...*, p. 127.

mène pas de *Judenpolitik* indépendante. D'ailleurs tout élargissement de ses compétences équivaldrait à un développement de l'influence de la SS en Belgique. Cela vaut aussi pour les tâches policières que la *Sipo-SD* concentre toujours plus en ses mains. Pour s'opposer à cette évolution, Reeder fait décréter dès janvier 1941 que les arrestations effectuées par la *Sipo-SD* ne sont légales que si elles sont décidées par l'administration militaire ou approuvées après coup (il s'agit du *Sicherheitsbefehl* ou ordre de sécurité). De ce fait, la liberté d'action de la *Sipo-SD* en Belgique est limitée, ce qui l'oblige à collaborer étroitement avec le *Verwaltungsstab* de Reeder³⁷. Ceci vaut dans une mesure moindre pour la *Sipo-SD* établie à Anvers qui se permet dès le début beaucoup plus que la *Sipo-SD* de Bruxelles et d'ailleurs, en matière de mesures et d'actions anti-juives. Une telle attitude s'explique notamment par le soutien reçu de groupes antisémites belges, en particulier de l'*Anti-Joodse Centrale* (issue de l'association existant avant-guerre sous le nom de *Volksverweering / La Défense du Peuple*)³⁸. Ainsi des provocations et des incendies criminels antisémites conduisent à la mise en place dès avril 1941 d'un couvre-feu pour les Juifs. Cela n'empêche pas Reeder de rejeter la violence à Anvers et de prendre des mesures tant contre les autorités allemandes de la ville que contre les Belges à l'origine de la violence dans les rues³⁹. Du fait de la position d'infériorité de la SS, la *Sipo-SD* en Belgique, qui à partir d'octobre 1941 est dirigée par Ernst Ehlers, n'est pas encore à l'époque parvenue à ériger un Conseil juif, comme c'est le cas aux Pays-Bas⁴⁰. Ce n'est qu'après de longs pourparlers qu'est créée en novembre 1941 l'Association des Juifs en Belgique (l'AJB). Cette association se distingue fondamentalement du *Joodsche Raad voor Amsterdam* par le fait qu'elle n'est pas soumise à la *Sipo-SD* de Belgique mais à l'administration militaire, ce qui explique le peu de préparatifs liés directement aux déportations jusqu'en avril 1942.

37 ALBERT DE JONGHE, "De strijd...", in *BGTW*, n° 3, 1974, p. 41-48; MAXIME STEINBERG, *op.cit.*, t. 1, p. 25-27 et *Id.*, *Dossier Bruxelles-Auschwitz. La police SS et l'extermination des Juifs de Belgique*, Bruxelles, 1980, p. 16-17, 19, 21, 23, 49-50.

38 MINISTÈRE DE LA JUSTICE, COMMISSION DES CRIMES DE GUERRE, *Les Crimes de Guerre commis sous l'occupation de la Belgique 1940-1945 : la Persécution antisémite en Belgique*, Liège, 1947, p. 26-27 (dans l'édition néerlandaise) et LIEVEN SAERENS, "Houding tegenover de joden te Antwerpen, 1918-1942", in HUGO SOLY & ALFONS K.L. THIJIS (dir.), *Minderheden in Westeuropese steden (16de - 20ste eeuw) / Minorities in Western European Cities (sixteenth - twentieth centuries)* Rome/Bruxelles, 1995, p. 215-243, particulièrement p. 237-238. Voir aussi MAXIME STEINBERG, *L'Etoile et le Fusil*, t. 1, p. 133-137.

39 *Idem*, p. 155-168.

40 DAN MICHMAN, "De oprichting van de 'Joodsche Raad voor Amsterdam' vanuit een vergelijkend perspectief", in N.D.J. BARNOUW & a. (dir.), *Oorlogsdocumentatie '40-'45. Derde jaarboek van het Rijksinstituut voor Oorlogsdocumentatie*, Zutphen, 1992, p. 74-100, à 85-86, 93. Voir aussi la version renouvelée et abrégée de cet article, "The Uniqueness...", p. 371-380, 371 et 378. Cfr encore DAN MICHMAN, "Association des Juifs en Belgique", in ISRAEL GUTMAN, *op.cit.*, t. 1, p. 101-103.

Ce n'est qu'à partir de ce mois que la SS, avec l'aide de Himmler, parvient à exercer une plus grande influence sur l'AJB et sur la politique anti-juive en Belgique. L'introduction de l'étoile jaune ne s'effectue elle aussi qu'après de difficiles pourparlers avec l'administration militaire. La *Sipo-SD* profite de la préparation de l'ordonnance en question pour remplacer le *Sicherheitsbefehl* alors en vigueur pour les Juifs par un *Schutzhaftbefehl* (ordre de détention préventive). Cela signifie que dorénavant - après le 1er juin 1942 - la *Sipo-SD* peut procéder à des arrestations sans l'accord des autorités militaires et envoyer des Juifs sans autre forme de procès vers un camp de concentration, puisque les Juifs sont considérés comme 'ennemis du Reich'⁴¹. "Nur so sei wirklich die notwendige polizeiliche Arbeit zur Bekämpfung der Reichsfeinde durchzuführen"⁴² ("C'est seulement de cette manière que les tâches policières nécessaires à la lutte contre les ennemis du Reich pourront être vraiment poursuivies"). La création, dans le cadre de l'AJB, d'un bureau de la mise au travail (*Arbeitseinsatz*) directement lié aux instructions de la *Sipo-SD*, et l'établissement d'un camp de transit dans une caserne de Malines, mettent un terme, en Belgique, aux préparatifs des déportations. Nous sommes, comme aux Pays-Bas, à la fin du mois de juillet 1942.

En bref, jusqu'ici il s'avère que la préparation des déportations se déroula de manière beaucoup plus lente et plus difficile en Belgique qu'aux Pays-Bas. Il n'empêche qu'en réalité le système de déportation était dans ses grandes lignes opérationnel dans les deux pays en juillet 1942.

Pour disposer d'un meilleur aperçu des ressemblances et divergences dans le fonctionnement du système de déportation aux Pays-Bas et en Belgique, nous avons d'abord cherché à comparer les quatre phases de la déportation, leurs caractéristiques essentielles et le nombre de déportés dans chacun des deux pays.

41 MAXIME STEINBERG, *Dossier Bruxelles-Auschwitz...*, p. 32-35, 139; ALBERT DE JONGHE, "De strijd...", in *BGTW*, n° 8, 1984, p. 5-211, spécialement 197-199; WOLFRAM WEBER, *Die innere Sicherheit im besetzten Belgien und Nordfrankreich 1940-1944*, Düsseldorf, 1978, p. 40 et WERNER WARMBRUNN, *op.cit.*, p. 157.

42 WOLFRAM WEBER, *op.cit.*, p. 40, note 66.

Schéma 3 : Les oppresseurs - aperçu du déroulement des déportations 1942-1944

Phase	Pays-Bas			Belgique		
	Période	Caractéristique	Nbre de déportés	Période	Caractéristique	Nbre de déportés
1ère	1.VII. - 31.VIII.1942	Convocations; rafles à échelle réduite et intimidation par la menace du camp de concentration de Mauthausen	13.337	27.VII.-15.VIII.1942	Convocations; menace de rafles et intimidation par la menace de camp de concentration	2.997
2e	1.IX.1942-30.IV.1943	Arrestations à domiciles par listes de noms et d'adresses; système de <i>Sperren</i> ('listes bloquées'), max. 46.000 pers. en décembre 1942; liquidation des camps de travail et des institutions; camp de Vught	47.000	16.VIII.-31.X.1942	Grandes rafles	13.624
3e	1.V.1943-30.IX.1943	Suppression des dernières <i>Sperren</i> ; grandes rafles; camp de Vught	28.321	1.XI.1942-31.VIII.1943	Recherche des Juifs cachés; collaboration insuffisante des autorités militaires	4.508
4e	1.X.1943-IX.1944	Recherche des Juifs cachés; déportation depuis les camps de transit	16.638	1.IX.1943 - fin VIII.1944	Rafles des Juifs de nationalité belge; recherche des Juifs cachés	4.274

Schéma 4 : Les oppresseurs - fonctionnement du système de déportation

Caractéristique	Pays-Bas	Belgique
1) Planification des déportations <i>RSHA</i> Berlin	- VI.1942 : 40.000 personnes - à partir de XI.1942 : les chiffres changent continuellement	- VI.1942 : 10.000 personnes - IX.1942 : augmentation à 20.000
2) Méthodes suivies	- rafles à échelle réduite et arrestations à domicile par listes de noms et d'adresses - début d'un système de 'listes bloquées' (libérations provisoires ou <i>Sperren</i>) : max. 46.000 personnes - déportation des camps de travail juifs et d'institutions juives : total ± 21.000 personnes - établissement d'un 2e camp de transit (autre Westerbork) à Vught	- nombre limité de libérations provisoires, max. ± 5.000 personnes - rafles à grande échelle - déportation des camps de travail juifs dans le Nord de la France : max. ± 1.700 personnes - pas d'autre camp de transit que Malines; emploi limité du camp de Breendonk et des prisons militaires
3) Capacité des camps de transit	- relativement grande. Début V.1943 : Westerbork ± 9.300 Juifs; Vught ± 8.700 Juifs	- relativement restreinte. Malines et Breendonk : ± 1.700 Juifs
4) Moyens de transport	- trains suffisamment disponibles - continuité des transports	- manque de trains entre XI. 1942 et III.1943 - transports à cadence irrégulière
5) Ampleur de l'appareil de recherche ⁴³	- <i>Sipo-SD</i> : ± 650 à 700 personnes, dont <i>IV B 4</i> La Haye : ± 50 personnes; <i>Zentralstelle</i> : ± 70 à 90 personnes - <i>Ordnungspolizei</i> : entre 3.500 et 4.000 hommes	- <i>Sipo-SD</i> : ± 300 personnes, dont 11 appartenant à <i>II C</i> plus tard <i>IV B 3/4</i> Bruxelles - <i>Feldgendarmarie (FG)</i> et <i>Geheime Feldpolizei (GFP)</i> : ± 1.500 hommes
6) Liberté d'action et fonctionnement des différentes instances engagées	- bonne collaboration à tous les niveaux - <i>IV B 4</i> La Haye et <i>Zentralstelle</i> , facteurs constants de stabilité - direction centrale de VII.1940 à VIII.1943 continuellement aux mains de <i>BdS</i> Wilhelm Harster	- manque de collaboration active suffisante de l'administration militaire (surtout au cours de la troisième phase) - réorganisations et changements de personnel au sein de la <i>Sipo-SD Dienststelle</i> de Bruxelles

⁴³ Au sujet de l'ampleur des forces de police allemandes disponibles dans les deux pays, voir N.K.C.A. IN 'T VELD, *op.cit.*, t. 1, p. 113-115, 121-123; JOHANNES HOUWINK TEN CATE, "Der Befehlshaber der Sipo und des SD in den besetzten niederländischen Gebieten und die Deportation der Juden 1942-1943", in W. BENZ, J.

Der Militärbefehlshaber
in Belgien und Nordfrankreich
- Militärverwaltungsamt -
B. d. B. Abt. II

Brüssel, den 2. Aug 1942

Zugestellt durch die
Judenvereinigung

Arbeitseinsatzbefehl Nr. 5687

Arbeitspflichtige
.....
.....
.....

Mit wichtiger Wirkung gelte es für alle Arbeitssuche.
Es haben sich daher
am 1. August 1942, das ...
W ...

Die Arbeit ist zu leisten ...

- 1) Verbleiben im 14. Tag im städtischen Lebensmittel- und ...
- 2) 1 Paar Schuhe, 1 Leinwand, 1 Paar Strümpfe, 2 Handtücher, 1 ...
- 3) Lebensmittel- und Kleiderkosten, ...

Es wird ...

Es wird ...

Diese Aufforderung ist unter ...

Im Auftrag:

• Un ordre de 'prestation de travail' pour les Juifs de Belgique, distribué par l'Association des Juifs en Belgique.

Avant d'analyser les différences dans les schémas 3 et 4, soulignons qu'aux Pays-Bas comme en Belgique l'occupant fait usage, lors de la première phase, d'un système de convocations. Les personnes convoquées sont concentrées dans des centres de transit où les convois de déportés sont formés. Cependant, dans les deux pays, la moitié environ des personnes concernées ne se présentent pas ce qui oblige les oppresseurs à recourir rapidement à d'autres méthodes. A ce stade-là apparaissent d'importantes différences entre les Pays-Bas et la Belgique. Dans le cadre de cet article, seul le point le plus important du schéma 4, à savoir les méthodes utilisées par les oppresseurs allemands, sera pris en considération.

Aux Pays-Bas, les rafles à échelle réduite auxquelles les oppresseurs se rallient alors ont surtout au départ une fonction d'intimidation. Les Juifs arrêtés dans la rue servent d'otages : la manoeuvre a pour but d'obliger ceux qui sont convoqués à se présenter pour la déportation. C'est la raison pour laquelle ces mêmes otages sont parfois libérés. Peu de temps après, les rafles en plein jour sont remplacées par des arrestations à domicile le soir, à l'aide de listes de noms et d'adresses. A cette fin, l'*Ordnungspolizei* allemande est aidée, surtout à Amsterdam, par des unités de police néerlandaises créées spécialement dans ce but (voir plus loin, au chapitre 'Environnement'). L'importance de la population juive aux Pays-Bas constitue un problème pour les oppresseurs. Dès la préparation des déportations, il est tenu compte de ce facteur. C'est la raison pour laquelle les instances allemandes concernées conçoivent un système de libérations provisoires. Le but de ce système (connu aussi sous le nom de système des *Sperren*) est de répartir les déportations juives sur une plus longue période. De cette manière, les oppresseurs sont à même de déporter par petits groupes une population déjà isolée, sans que le système de déportation ne devienne chaotique ou que les mesures prises ne provoquent trop d'inquiétude et de résistance au sein de l'environnement et parmi les victimes. Ainsi, vers la nouvelle année 1943, environ 46.000 Juifs sont munis d'un soi-disant tampon d'exemption, alors que près de 38.000 sont déjà déportés des Pays-Bas⁴⁴. Plus tard, la majeure partie des Juifs exemptés ne le seront plus, ce qui autorisera leur déportation. Le 8 février 1966, le dr. Wilhelm Harster, commandant de la Police de Sécurité et du Service de Sûreté (*BdS*), sous les ordres directs duquel avait fonctionné la section *IV B 4* de La Haye, déclarera à une audience de la *Staatsanwaltschaft bei dem Landgericht München II* (Ministère public auprès du tribunal de première instance n° II de Munich) :

HOUWINK TEN CATE & G. OTTO (dir.), *op.cit.*, p. 197-222; WIM MEYERS & FRANS SELLESLAGH, *De vijand te lijf : de Belgen in het verzet*, Anvers etc., 1984, p. 92-94 et ÉTIENNE VERHOEYEN, *België bezet 1940-1944, een synthese*, Bruxelles, 1993, p. 406.

44 Voir le rapport de la section *IV B 4* de La Haye : *Entwicklung der jüdischen Rückstellungsgruppen in den Niederlanden*, 20.III.1943 (RIOD, *Archives HSSPF, VI, BdS*, portefeuille 181a). Voir aussi L. PH. POLAK, LIESBETH VAN WEEZEL & H. BOAS (dir.), *Documents of the persecution of the Dutch Jewry 1940-1945*, avec introduction de JACOB PRESSER, 2e éd., Amsterdam, 1979, p. 124-130, notamment p. 124 et LOUIS DE JONG, *op.cit.*, t. 6, p. 227-228, 270-274, 316-317.

“Nach dem der gesamten Deportationsaktion war die Höhe der zunächst ausgesprochenen Rückstellungsgruppen keineswegs als endgültig anzusehen; vielmehr stand von vornherein fest, daß diese Rückstellungsgruppen im Laufe der Zeit abgebaut werden sollten”⁴⁵ (“Suivant la procédure de déportation générale, l’exemption accordée dans un premier temps à certains groupes ne devait en aucun cas être considérée comme définitive; au contraire, il était évident dès le départ que ces groupes d’exemptés seraient à terme réduits à néant”).

En Belgique, et après les résultats mitigés obtenus par le système des convocations, les rafles à grande échelle sont la seule méthode d’importance utilisée pour mener à bien les déportations. La nuit, des quartiers entiers d’Anvers et de Bruxelles sont hermétiquement clos et les Juifs arrêtés en grand nombre. Saerens souligne entre autres que la grande rafle du 16 août 1942 à Anvers étant la première du genre en Belgique, l’occupant a pu profiter au maximum de l’effet de surprise. Selon le même auteur, l’efficacité de l’opération fut encore accrue par le fait qu’à Anvers justement, la population juive était concentrée dans un seul quartier. Toujours selon lui, la réussite de l’entreprise peut expliquer le pourcentage nettement plus élevé de Juifs déportés à Anvers (67 %) qu’à Bruxelles (37 %), Liège (35 %) et Charleroi (42 %) ⁴⁶. Très rapidement - dès septembre et octobre 1942 - ces rafles paraissent avoir joué en défaveur des oppresseurs. Les Juifs encore en liberté refusent de porter plus longtemps l’étoile jaune, tentent aussi rapidement que possible de se cacher ou se procurent de fausses pièces d’identité afin de se fondre dans la population non juive. Le nombre des réfractaires est important : un rapport allemand datant de la fin décembre 1942 mentionne qu’à peine 10.000 Juifs se trouvent encore sous contrôle allemand et que 30.000 s’y sont soustraits ⁴⁷. Il est clair que les oppresseurs ont perdu leur emprise sur les Juifs subsistants. Parmi les 10.000 Juifs qui se trouvent, via l’AJB, sous contrôle allemand, environ 5.000 sont de nationalité belge : ils sont inaccessibles pour la *Sipo-SD Dienststelle*, étant exemptés de déportation par les autorités militaires. Ces facteurs amènent dès octobre 1942 une

45 Das Schwurgericht beim Landgericht München II (La cour d’assise auprès du tribunal de première instance n° II de Munich), 12/K5 1/66 : Urteil in dem Strafverfahren gegen (jugement dans la procédure criminelle contre) 1) Dr. Wilhelm Harster, 2) Wilhelm Zöpf, 3) Gertrud Slotke, 1966, cité par B.A. SNIJES, *op.cit.*, p. 142. Voir aussi Id., “The Position of the Jews during the German Occupation of the Netherlands : some observations”, in *Acta Historiae Neerlandicae. Studies on the History of the Netherlands*, n° 9, 1976, p. 170-192, particulièrement p. 185.

46 LIEVEN SAERENS, *op.cit.*, p. 241. Des chiffres similaires établis pour les Pays-Bas font apparaître qu’à Amsterdam et à La Haye, où au moins 70 % de la population juive néerlandaise étaient déjà rassemblés en 1941, les pourcentages de déportation s’élevèrent respectivement à 76 et 77 %. Voir JOZEPH MICHMAN, H. BEEM & DAN MICHMAN, *Pinkas. Geschiedenis van de Joodse gemeenschap in Nederland*, Amsterdam/Ede/Anvers, 1992, p. 284, 390; BART VAN DER BOOM, *op.cit.*, p. 168-169, 291 et BOB MOORE, *Victims and Survivors. The Nazi Persecution of the Jews in the Netherlands 1940-1945*, Londres etc., 1997, p. 113.

47 Militärverwaltungschef (Reeder) ‘Tätigkeitsbericht’ (Rapport d’activité du chef de l’administration militaire) n° 22, 31.XII.1942 (ARCHIVES DU CENTRE DE DOCUMENTATION JUIVE CONTEMPORAINE [CDJC], Paris, document n° CDXCVI-6) cité par MAXIME STEINBERG, *L’Etoile et le Fusil*, t. 2, p. 229, note 82 (p. 234) et Id., *Dossier Bruxelles-Auschwitz...*, p. 96, note 61 et p. 149.

stagnation des déportations. Il faut encore ajouter que du début novembre 1942 à la fin mars 1943, la *Reichsbahn*, pour des raisons militaires et stratégiques, ne met pas de trains à la disposition des oppresseurs en Belgique ⁴⁸.

Aux Pays-Bas, la situation est, au début de 1943, très différente. Le chiffre élevé de déportés dans ce pays tient alors surtout au fait que les oppresseurs sont à même, en quelques grandes actions, de déporter dans un laps de temps très court un nombre élevé de Juifs. Cela tient notamment à l'existence de camps de travail juifs ouverts par Rauter dès le début de 1942 et qui, à ses yeux, servent déjà alors de réservoirs pour les déportations à venir; ces camps sont liquidés en une seule fois au début d'octobre 1942 : environ 12.000 personnes, comprenant les Juifs internés dans ces camps et leurs familles, sont pratiquement toutes déportées le même mois ⁴⁹. Puis, dès janvier 1943, les autres centres où des Juifs étaient concentrés (les institutions, les hôpitaux et les hospices juifs) sont évacués à une cadence rapide. Au total, si l'on inclut les Juifs issus des camps de travail, plus de 20.000 personnes sont déportées. Les initiatives de Rauter ont pour effet que 20 % du total des Juifs déportés des Pays-Bas le sont dans un délai relativement court ⁵⁰.

En Belgique, un facteur de l'importance des camps de travail n'existe pas. Par ailleurs, l'administration militaire exempte de déportation, et cela encore encore pour un long moment, les institutions et hospices juifs ⁵¹.

Pour assurer la régularité des convois aux Pays-Bas, les Allemands établissent en outre à Vught, en janvier 1943, un second camp de transit. Bien qu'au départ les oppresseurs donnent l'impression aux victimes qu'il s'agit dans ce cas d'un camp de travail permanent, il n'en est rien : ce dernier sert aussi dès le début de réservoir pour les déportations ⁵². Les exemptions accordées jusqu'alors sont au cours de cette période peu à peu supprimées et comme Westerbork atteint les limites de ses capacités d'absorption, les personnes concernées sont envoyées à Vught, pour être plus tard déportées, la plupart du temps via Westerbork. En avril 1943, toutes les provinces - seul Amsterdam

48 Von Bargaen à l'*Auswärtige Amt* de Berlin, 5.I.1943 (CDJC, doc. n° DXX-1072), cité dans SERGE KLARSFELD & MAXIME STEINBERG (dir.), *Die Endlösung der Judenfrage in Belgien. Dokumente*, Paris, 1980, p. 60 et MAXIME STEINBERG, *Dossier Bruxelles-Auschwitz...*, p. 25, 149-150.

49 Rapport de Rauter à Himmler, 24.IX.1942, repris dans L. PH. POLAK, LIESBETH VAN WEEZEL & H. BOAS (dir.), *op.cit.*, p. 90-93, 108, 116 et LOUIS DE JONG, *op.cit.*, t. 6, 1975, p. 236.

50 LOUIS DE JONG, *op.cit.*, t. 6, p. 329; ABEL J. HERZBERG, *Kroniek...*, 1985, p. 149-150; JACOB PRESSER, *The Destruction...*, 1969, p. 178-193 et BART VAN DER BOOM, *op.cit.*, p. 165.

51 MAXIME STEINBERG, *L'Etoile et le Fusil*, t. 3 : *La traque des Juifs 1942-1944*, Bruxelles, 1986, vol. 1, p. 156-160, 167-171 et ID., *Dossier Bruxelles-Auschwitz...*, p. 55-56. Voir aussi SYLVAIN S. BRACHFELD, *Ils n'ont pas eu les gosses. L'histoire de plus de 500 enfants 'fichés à la Gestapo' et placés pendant l'occupation allemande dans les homes de l'Association des Juifs en Belgique (AJB)*, 2e éd., Herzliya (Israël), 1992, p. 22, note 12 et p. 271.

52 *Het Proces Rauter. Bronnenpublicaties, Processen Nr.5*, 's-Gravenhage, 1952, p. 27-29 et 33; JACOB PRESSER, *Ondergang...*, t. 2, p. 383-385; ID., *The Destruction...*, p. 465-466 et LOUIS DE JONG, *op.cit.*, t. 6, p. 330, note 1 et p. 332, note 3.

échappe à cette mesure - sont successivement vidées de leurs Juifs, opération à laquelle le *Joodse Raad* est associé par les oppresseurs. Une grande partie des Juifs en question sont également envoyés à Vught.

Au début de mai 1943, alors que la majorité des Juifs néerlandais ont déjà été déportés, les oppresseurs abandonnent les méthodes mensongères et procèdent à de grandes rafles dans le but de déporter les Juifs restants, qui sont alors tous concentrés à Amsterdam⁵³. Toutes ces méthodes - l'abandon progressif du système des *Sperren*, la création du camp de Vught, l'évacuation des institutions juives ainsi que des provinces et finalement les grandes rafles - permettent de déporter dans la première moitié de l'année 1943 un peu plus de 34.000 Juifs vers le camp d'extermination de Sobibor (voir aussi le tableau synoptique)⁵⁴.

Il est important de souligner que, pour les Pays-Bas et sous l'angle des oppresseurs, deux facteurs déterminants sont à la base du pourcentage élevé de victimes néerlandaises. D'abord, l'évacuation pratiquement simultanée des camps de travail et des institutions concerne 20 % du total des déportés. Ces groupes de Juifs constituaient une proie facile pour l'occupant, du fait de leur isolement et de leur concentration. Le deuxième facteur déterminant se rapporte aux méthodes successivement utilisées au cours de la première moitié de 1943 : elles ont un effet cumulatif évident et rendent possibles les convois vers Sobibor qui ont lieu de début mars à fin juillet 1943. Un tiers des déportés des Pays-Bas seront envoyés dans ce camp d'extermination. En Belgique ces deux facteurs importants font défaut : il n'est pas question de rassembler à l'avance les Juifs en créant des camps de travail ou un second camp de transit, et le système des listes bloquées n'existe pas. En outre, l'occupant perd le contrôle de la population juive restante après les grandes rafles de septembre et d'octobre 1942.

La liberté d'action et la nature de toutes les instances allemandes concernées aux Pays-Bas rendent possible l'établissement d'un régime d'occupation développant et mettant au point une politique qui, à l'aide de méthodes froidement mûries, conduit à un système de déportation efficace. Cette liberté d'action laissée aux instances chargées des déportations n'est acquise en Belgique que beaucoup plus tard, ce qui ne permet pas des

53 Rapport du chef du *IV B 4* La Haye, W. Zöpf, destiné au *BdS* Harster, 29.IV.1943 (RIOD, *Archives HSSPF, BdS*, portefeuille 183f); Circulaire confidentielle de Harster à toutes les instances allemandes aux Pays-Bas ayant un rapport avec les déportations, 5.V.1943 (RIOD, *Archives HSSPF, BdS*, portefeuille 53a). Voir aussi L. PH. POLAK, LIESBETH VAN WEEZEL & H. BOAS (dir.), *op.cit.*, p. 94-98 et LOUIS DE JONG, *op.cit.*, t. 6, 1975, p. 370-371 et t. 7, 1976, p. 273, 286-291.

54 L. PH. POLAK, LIESBETH VAN WEEZEL & H. BOAS (dir.), *op.cit.*, p. 117-118; ELIE A. COHEN, *De negentien treinen naar Sobibor*, 3e tirage, Amsterdam/Bruxelles, 1985, p. 21-22 et L. DE JONG, *op.cit.*, t. 8, 1978, p. 701-702 et p. 708 (tabl. IX). Voir aussi GERHARD HIRSCHFELD, "Niederlande", in W. BENZ (dir.), *op.cit.*, 1991, p. 162-165 et JULES SCHELVIS, *Vernietigingskamp Sobibor*, Amsterdam, 1993.



- Westerbork, le camp de rassemblement des Juifs aux Pays-Bas. Les rails de chemin de fer qui amèneront les déportés à l'Est n'étaient pas encore construits; ils le seront en novembre 1942. (Photo Yad Vashem, Jérusalem)

préparatifs approfondis (voir aussi les schémas 8 et 9). Tout bien considéré, il apparaît que les déportations fonctionnent beaucoup plus aux Pays-Bas qu'en Belgique comme un système longuement mûri, surtout de par les méthodes suivies et leurs effets. Jusqu'ici nous n'avons considéré que les différences marquantes chez les oppresseurs des deux pays, mais les réactions de l'environnement et celles des victimes déterminent aussi en partie le cours des déportations.

L'environnement

Aux Pays-Bas comme en Belgique, les gouvernements se réfugient à l'étranger lors de l'attaque allemande de mai 1940. Les responsables de l'appareil administratif - les secrétaires généraux des départements ministériels - reçoivent l'ordre de rester sur place et de collaborer avec l'envahisseur. Les deux pays sont coupés du monde extérieur par l'occupation et le fonctionnement de l'économie devient en grande partie dépendant de l'Allemagne. Le monde patronal et grand nombre d'organisations socio-culturelles s'adaptent au cours de l'été 1940 aux circonstances nouvelles. Il semble alors dans les deux pays que la domination allemande peut s'avérer durable. Quelles sont les conséquences de cet état d'esprit relativement favorable à la collaboration sur la politique anti-juive ?

Schéma 5 : L'environnement

Caractéristique	Pays-Bas	Belgique
1) Situation de départ V-VI.1940	- pas d'expérience de l'occupation - vagues directives	- expérience de l'occupation de 1914-1918 - directives plus détaillées
2) Attitude des autorités supérieures envers la politique anti-juive	- coopérative - participation à la préparation et à l'exécution	- moins coopérative - participation à l'exécution
3) Exécution des exigences de l'occupant par les fonctionnaires	- correcte et efficace	- difficile et moins efficace
4) Réactions et protestations de la société	- violentes (grève de II.1941), mais : - opposition occasionnelle et sans succès - plus tard, formation d'organisations illégales	- moins violentes, mais : - naissance plus tôt d'une attitude d'opposition et d'organisations illégales
5) Participation de l'appareil policier aux déportations	- forte; création de détachements spéciaux à Amsterdam et dans d'autres villes	- presque inexistante
6) Utilisation de possibilités d'hébergement pour les Juifs	- proportionnellement moins : concerne au max. ± 25.000 des 140.000 Juifs - disponibles tardivement	- proportionnellement plus : concerne ± 25.000 des 65.000 Juifs - disponibles plus tôt

Aux Pays-Bas, l'appareil dirigeant de l'administration est activement mêlé à la préparation et à l'exécution des mesures anti-juives. Au départ, les secrétaires généraux montrent bien quelque réticence vis-à-vis de cette politique, mais sous la pression allemande, ils acceptent finalement d'y collaborer ⁵⁵. En Belgique, le sommet de la hiérarchie administrative refuse de prendre part aux mesures anti-juives, se référant entre autres à la Constitution qui indique clairement qu'on ne peut admettre de distinctions basées sur la race ou la religion. L'occupant n'insiste pas; il prend lui-même en mains l'exécution des mesures ou les transfère à des instances de pouvoir belges de niveau inférieur, qui sont accréditées pour participer à l'exécution des mesures anti-juives. La

⁵⁵ LOUIS DE JONG, *op.cit.*, t. 4, p. 755-758 et GERHARD HIRSCHFELD, *Fremdherrschaft ...*, p. 88-93.

ligne suivie par les fonctionnaires est que les termes des ordonnances allemandes peuvent être exécutés, mais qu'aucune initiative ne peut être prise pour en assurer l'efficacité. Le raisonnement est le suivant : les fonctionnaires belges forcés d'exécuter les mesures de l'occupant subissent en fait ces mesures et n'y prennent pas part. Ceci ouvre la voie à une collaboration assez large, mais passive avec l'occupant ⁵⁶.

Ce qui importe c'est que dans le courant de 1941, les Juifs sont, tant aux Pays-Bas qu'en Belgique, de plus en plus soustraits au pouvoir des autorités néerlandaises et belges. La raison en est la préparation des déportations, décidées au cours de cette période dans les hautes sphères berlinoises. La politique à l'encontre des Juifs devient chemin faisant une affaire strictement allemande ⁵⁷.

Quelles sont les réactions de la population à l'égard de la politique anti-juive ? Au début, les mesures ne provoquent que peu d'émoi. Des protestations véhémentes de la part des Eglises et des universités voient bien le jour dans les deux pays à l'automne 1940, entre autres relativement à la mise à l'écart des fonctionnaires juifs, mais l'occupant ne tient pas compte de ces récriminations et procède, comme à Leiden et à Bruxelles, à la fermeture d'universités ou menace de le faire. La grève de février 1941 à Amsterdam et environs est importante en termes de réaction à la rafle par laquelle l'occupant, pour la première fois aux Pays-Bas, arrête des Juifs et les déporte vers des camps de concentration. Cette grève de protestation est réprimée de manière si sanglante et la répression générale qui suit est si forte, qu'elle paralyse d'éventuelles protestations ultérieures contre la politique anti-juive ⁵⁸, et cela à un point tel que jusqu'aux grandes grèves d'avril et de mai 1943,

56 MARK VAN DEN WIJNGAERT, *op.cit.*, p. 64-65, 131-132; BETTY GARFINKELS, *Les Belges face à la persécution raciale 1940-1944*, Bruxelles, 1965, p. 18-21; ETIENNE VERHOEYEN, *op.cit.*, p. 440 et MAXIME STEINBERG, *L'Etoile et le Fusil*, t. 1, p. 111-113.

57 BARBARA GREENWOOD SNIFFEN, *The Secretaries-general of the Dutch civil service, 1940-1945 : a study of conflicting loyalties*, Tulane (Etats-Unis), 1969, p. 278 : "Their [the secretaries-general] continual protests irritated the Germans but did not deter them at any stage of the destructive process. Exterminating the Jews was so important to the Nazis that any efforts to intervene were doomed to fail" ("Leurs protestations continuelles [celles des secrétaires généraux] irritaient les Allemands mais ne les détournèrent à aucun moment de leur marche destructrice. Exterminer les Juifs était si important pour les Nazis que toute tentative d'intervention était vouée à l'échec").

58 LOUIS DE JONG, *op.cit.*, t. 5, 1974, p. 614; B.A. SIJES, *De Februari-staking 25-26 februari 1941*, La Haye, 1954, p. 226-228; J.S. BARTSTRA, "Vergelijkende stemmingsgeschiedenis in de bezette gebieden van West-Europa, 1940-1945", in *Mededelingen der Koninklijke Nederlandse Akademie van Wetenschappen, afdeling Letterkunde*, nouvelle série, t. 18 n° 6, Amsterdam, 1955, p. 1-40 et s., p. 141-180, en particulier p. 23/163 : "Intussen zakt de stemming natuurlijk wel na de geweldige explosie van Februari. (...) Zoals na idere spontane - maar mislukte - actie overheerst een katterige stemming" ("Entre-temps l'atmosphère s'alourdit bien évidemment suite à la formidable explosion de février. [...] Comme après toute action spontanée, mais qui échoue, il règne une atmosphère débilante"). Voir encore B.A. SIJES, *Studies* ..., p. 144 et J.C.H. BLOM, "The Persecution of the Jews in the Netherlands in a Comparative...", p. 282-283.

il n'est pratiquement plus question d'opposition massive et ouverte. Ce qui explique aussi pourquoi la résistance organisée apparaît si tard aux Pays-Bas, c'est que la situation économique n'y est pendant longtemps pas trop mauvaise et que le niveau de vie de la population souffre relativement peu de la guerre. C'est seulement à partir de janvier 1942 que le rationnement alimentaire est ramené aux Pays-Bas à un niveau inférieur à celui de l'Allemagne⁵⁹. L'appel lancé par les autorités néerlandaises en faveur d'une adaptation à la situation⁶⁰ et le peu d'influence exercé au départ sur l'opinion publique par le gouvernement néerlandais de Londres conduisent également à une certaine passivité vis-à-vis de l'occupant. Tout cela permet de comprendre pourquoi il n'existe pas aux Pays-Bas de réseau de résistance national et bien organisé lorsque débute les déportations. Un rapport d'atmosphère allemand de nature confidentielle daté du 7 juillet 1942 signale "*die politische Indifferenz grösserer Bevölkerungsteile, die die Lage, wenn auch vielfach mit einer gewissen Resignation, als gegeben hinnehmen*"⁶¹ ("l'indifférence politique de la majeure partie de la population, qui tolère cette situation comme un fait acquis, même si beaucoup ne l'acceptent qu'avec une certaine résignation").

Des organisations illégales néerlandaises capables d'héberger une grande quantité d'illégaux n'apparaissent qu'après les grèves d'avril et de mai 1943. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, deux à trois cents mille néerlandais pourront dès lors être cachés jusqu'à la fin de la guerre. Ceci démontre que le facteur géographique (l'absence de montagnes et de grandes forêts) n'est pas, comme le prétend notamment Hilberg, d'une importance primordiale⁶². Pour autant que l'opinion anti-allemande s'exprime, elle le fait sous forme de feuilles illégales qui se multiplient et se diversifient. Cette presse clandestine essaie de dresser l'opinion publique contre les Allemands en fustigeant la propagande national-socialiste diffusée via la presse légale; par la même occasion, elle tente de convaincre la population que la politique d'accommodation au régime est nuisible et qu'il faut la combattre⁶³.

59 BOB G.J. DE GRAAFF, "Collaboratie en verzet : een vergelijkend perspectief", in J.P.B. JONKER & a. (dir.), *Vijftig jaar na de inval. Geschiedschrijving en Tweede Wereldoorlog*, La Haye, 1990, p. 95-108, notamment p. 97-98. Voir encore G.M.T. TRIENEKENS, *Tussen ons volk en de honger. De voedselvoorziening 1940-1945*, Utrecht/Soest, 1985.

60 A propos de la proclamation des secrétaires généraux Schrieke, Hirschfeld et Frederiks du 28 octobre 1941, voir LOUIS DE JONG, *op.cit.*, t. 5, p. 801-804; voir encore t. 6, 1975, p. 11-12 et t. 7, 1976, p. 367-369; J.S. BARTSTRA, *op.cit.*, p. 24/164 et COEN HILBRINK, *'In het belang van het Nederlandse volk...' Over de medewerking van de ambtelijke wereld aan de Duitse bezettingpolitiek 1940-1945*, La Haye, 1995, notamment p. 54-57, 80-81.

61 Stimmungs- und Lageberichten (Rapport d'ambiance et de situation) aus den Niederlanden, Meldung n° 101, 7.VII.1942, cité dans J.S. BARTSTRA, *op.cit.*, p. 27/167, note 1; voir aussi p. 34/174, note 3.

62 RAUL HILBERG, *op.cit.*, p. 570; WERNER WARMBRUNN, *The Dutch under German occupation 1940-1945*, Stanford, 1963, p. 117, 188-189; LOUIS DE JONG, *op.cit.*, t. 6, p. 346-347; t. 7, p. 461-462, 772-773, 778; LOUIS DE JONG, *The Netherlands and Nazi Germany. The Erasmus Lectures 1988*, Cambridge Mass./Londres, 1990, p. 41 et BOB MOORE, *op.cit.*, p. 146-147.

63 WERNER WARMBRUNN, *The Dutch ...*, p. 112-113 et ERNST H. KOSSMANN, *De Lage Landen...*, t. 2, 1986, p. 184.

En Belgique, les choses se déroulent autrement. Là aussi les autorités allemandes ignorent les premières protestations. Mais la situation économique du pays se détériore rapidement. A l'inverse de ce qui se passe aux Pays-Bas, le gouvernement belge n'a presque rien prévu pour assurer le ravitaillement de la population en cas d'occupation. Le pays, très industrialisé, dépend, pour combler ses carences en alimentation, d'importations provenant d'Allemagne ou passant par elle, ce qui ne permet pas de maintenir longtemps à niveau les rations alimentaires⁶⁴. Cela mène très rapidement à un grand mécontentement. "Il semble que l'abattement soit, au milieu de la guerre, moins prononcé en Belgique qu'aux Pays-Bas", écrit Bartstra, qui indique qu'en Belgique "l'esprit est presque unanimement anti-allemand"⁶⁵. Pour cette raison et aussi parce que très tôt, des travailleurs au chômage mais aussi en activité sont requis pour le travail obligatoire en Allemagne, des organisations nationales de résistance créées en Belgique dès le courant de 1941, se développent en 1942⁶⁶. Coexistent d'une part l'Armée secrète (AS), formation nationaliste composée surtout d'anciens militaires, et d'autre part, le Front de l'Indépendance (FI), organisation fédératrice de gauche où les communistes jouent un rôle majeur. Les organisations belges de résistance ne s'occupent pas seulement d'activités de nature politique comme la presse clandestine, l'aide aux illégaux et le sabotage, mais s'investissent aussi dans le marché noir et la distribution illégale de vivres⁶⁷. Certains de leurs dirigeants ont déjà été actifs pendant la Première Guerre mondiale dans la presse clandestine et dans d'autres formes de résistance.

Dans les deux pays, la population juive est soustraite à l'autorité de la hiérarchie administrative; cependant, des instances de niveau inférieur sont bien impliquées dans l'exécution de la politique anti-juive. Ceci vaut surtout pour la police néerlandaise qui à partir de juillet 1942 est mêlée activement aux déportations. Sont en particulier créées au sein de la police communale d'Amsterdam - où résident la plupart des Juifs - des sections spéciales chargées spécifiquement d'arracher les Juifs à leur demeure et de rechercher ceux qui se cachent. Au départ, le HSSPF Rauter désire que la police régulière néerlandaise participe, encore une fois surtout à Amsterdam, à l'exécution des déportations⁶⁸. Mais

64 ANNE HENAU & MARK VAN DEN WIJNGAERT, *België op de bon. Rantsoenering en voedselvoorziening onder Duitse bezetting 1940-1944*, Louvain/Amersfoort, 1986; BOB G.J. DE GRAAFF, *op.cit.*, p. 98; MARK VAN DEN WIJNGAERT, *op.cit.*, p. 29; JACQUES DE LAUNAY & JACQUES OFFERGELD, *La vie quotidienne des Belges sous l'occupation 1940-1945*, Bruxelles, 1982 (édition néerlandaise *Belgen en bezetters. Het dagelijks leven tijdens de bezetting 1940-1945*, Anvers, 1983, p. 67, 69, 97-98) et ERNST H. KOSSMANN, *De Lage Landen...*, t. 2, 1986, p. 155-156.

65 J.S. BARTSTRA, *op.cit.*, p. 27/167, note 2.

66 HERMAN BALTHAZAR, "België onder Duitse bezetting, 10 mei 1940 - 8 september 1944", in D.P. BLOK & a. (dir.), *Algemene Geschiedenis der Nederlanden (AGN)*, t. 15 : *Nieuwste Tijd*, Bussum/Haarlem, 1982, p. 29-53, particulièrement p. 44, 47-48 et HENRI BERNARD, *La Résistance 1940-1945*, Bruxelles, 1968, réimpression 1969, *passim*.

67 BOB G.J. DE GRAAFF, *op.cit.*, p. 97-99 et J. PUTTEMANS, *De bezetter buiten. Beknopte historiek van het Onafhankelijkheidsfront, Nationale Verzetsbeweging 1941-1945*, Lierre/Almere, 1987.

68 GUS MEERSHOEK, "De Amsterdamse ...", p. 9-43, notamment p. 30-35. Voir aussi Id., "The Amsterdam Municipality..." (voir note 19). Voir également : missive de Rauter à Wimmer, 17.IX.1942, citée par LOUIS DE JONG, *Het Koninkrijk...*, t. 6, p. 244, note 1 et GERHARD HIRSCHFELD, *Fremdherrschaft...*, p. 112.

à ses yeux les résultats laissent très vite à désirer et cela à un point tel que le cours des déportations pourrait en être menacé⁶⁹. C'est pourquoi il décide malgré tout finalement de restreindre le rôle de la police communale, notamment celle d'Amsterdam, et de laisser exécuter les enlèvements par des unités spéciales. Ces détachements sont placés sous l'ordre direct de l'*Ordnungspolizei* et composés de membres de cette police allemande, de la *Vrijwillige Hulppolitie* (Police auxiliaire volontaire) constituée de membres de la NSB (Mouvement national-socialiste néerlandais) et d'autres éléments fortement pro-allemands, comme le *Politiebataljon Amsterdam* (Bataillon de Police d'Amsterdam, PBA) et la *Kolonnie Henneicke*. La *Vrijwillige Hulppolitie* se compose presque exclusivement de membres de la SS néerlandaise. A partir du début de 1943, l'enlèvement des Juifs est de son seul ressort⁷⁰. A première vue, il semble que la police régulière néerlandaise ait joué un grand rôle dans la mise en œuvre des déportations mais il apparaît dans les faits que cette tâche est surtout confiée à des groupes spécialement créés à cet effet et opérant sous les ordres directs des Allemands. En réalité, ces unités sont devenues une composante des oppresseurs.

En Belgique, ni la gendarmerie ni la police communale ne participent aux déportations car la *Sipo-SD* ne dispose d'aucune autorité sur la police belge. Pourtant, lors de grandes rafles, la SS tente occasionnellement de les mettre à contribution. Ainsi à Anvers en août 1942, la police communale est, à titre exceptionnel, contrainte par deux fois de collaborer à l'exécution des rafles. L'ordre est donné, via la *Feldkommandantur* militaire locale et sans l'autorisation de l'administration militaire, par la section locale de la *Sipo-SD* (en particulier par Erich Holm, chef de la 'section juive') de cette ville⁷¹. La *Sipo-SD* d'Anvers reçoit pour cette action l'appui actif de nationaux-socialistes locaux convaincus, qui déjà avant-guerre faisaient partie d'organisations antisémites et étaient bien connus de la communauté juive anversoise⁷². L'implication ultérieure dans les

69 Lettre de Rauter à Himmler, 10.IX.1942 (BERLIN DOCUMENT CENTER, 00030), citée par LOUIS DE JONG, *Het Koninkrijk...*, t. 6, p. 33, note 1. Voir aussi N.K.C.A. in 't VELD, *op.cit.*, t. 2, doc. n° 216 aux p. 812-815 et GERHARD HIRSCHFELD, *Fremdherrschaft...*, p. 113-114, note 190.

70 LOUIS DE JONG, *Het Koninkrijk...*, t. 6, p. 33, 244-245; IN 't VELD, *op.cit.*, t. 1, p. 132; JACOB PRESSER, *Ondergang...*, t. 2, p. 176, 179-180; ID., *The Destruction ...*, p. 349-350, 352-353; GERHARD HIRSCHFELD, *Fremdherrschaft...*, p. 114-115 et GUUS MEERSHOEK, "De Amsterdamse ...", p. 35, note 130 p. 43 : "Hiermee kwam ook een einde aan de assistentie van het reguliere corps bij het ophalen van joden. Daarna [na 2 oktober 1942, G.Z.] zou het corps slechts incidenteel bij razzia's worden ingezet" ("C'est ainsi que l'on mit fin à l'assistance apportée par un corps régulier à l'enlèvement des Juifs. Ensuite [après le 2 octobre 1942, note de G. et Z.], le corps ne serait plus impliqué qu'occasionnellement dans les rafles"). Le changement intervenu à Amsterdam était directement lié à la maladie, puis à la mort du commissaire principal S. Tulp en octobre 1942.

71 W.J.D. VAN GEET, *De Rijkswacht tijdens de bezetting 1940-1944*, Anvers/Kapellen, 1985, p. 62-65, 84; MAXIME STEINBERG, *Dossier Bruxelles-Auschwitz...*, p. 86-87, 90, 142, 143 et ID., *L'Etoile et le Fusil*, t. 2, p. 197-198, 211-212.

72 LIEVEN SAERENS, "De Belgische publieke opinie tegenover de Joden (1933-1940)", in *Spiegel Historiaal*, 1986 (XXI), n° 5, p. 245-251 à 251 et ID., "Houding ...", p. 242.

déportations d'unités régulières de la police belge sera formellement interdite par le chef de l'administration militaire, Reeder. Pour exécuter les rafles, la *Sipo-SD* recourra cependant, outre à la *Feldgendarmarie*, à l'*Hilfsfeldgendarmarie* de création plus tardive (composée principalement de membres de mouvements de collaboration belges) et à des unités de SS flamands et wallons, comme la *Vlaamse Wacht* et la Garde wallonne. Ces organisations paramilitaires nazies formées en Belgique sont alors subordonnées au général SS Richard Jungclaus, qui depuis avril 1942 exerce la fonction de *Beauftragte des Reichsführer-SS für Volkstumsfragen* en Belgique ⁷³.

Un dernier facteur environnemental a trait à l'étendue des hébergements offerts aux Juifs dans les deux pays. Au début des déportations, il n'existe pas encore aux Pays-Bas de mouvement de résistance nationale et bien structuré, à même d'organiser l'aide aux clandestins sur une grande échelle. Les Juifs qui tentent de se cacher sont, jusqu'au milieu de 1943, pratiquement toujours dépendants d'individus disposés, d'une manière ou d'une autre, à mettre un refuge à leur disposition. Ces derniers ne sont pas quantité négligeable puisque selon un rapport du *IV B 4-La Haye* de fin avril 1943, le nombre de Juifs clandestins est alors estimé à 15.000 maximum ⁷⁴. Ce chiffre est probablement proche de la réalité, puisqu'on évalue à environ 10.000 le nombre de Juifs qui parviennent à se cacher au moment des grandes rafles (la troisième phase des déportations). Les grèves d'avril-mai 1943, considérées comme un tournant dans le développement de la résistance organisée aux Pays-Bas ⁷⁵, viennent juste de se terminer et la résistance, en particulier la *Landelijke Organisatie voor Hulp aan Onderduikers* (*LO*-Organisation nationale pour l'Aide aux Clandestins) connaît dès ce moment un développement important. Le nombre total de clandestins - juifs comme non juifs - que la *LO* et d'autres organisations de résistance prennent en charge à partir de la mi-1943 s'élève, comme déjà mentionné, à entre 200 et 300.000. De Jong mentionne que le chiffre allemand de 20.000 Juifs cachés à la fin septembre 1943 - donc après les dernières grandes rafles - doit être inférieur à la réalité. Lui-même estime le nombre de Juifs cachés à 25.000 ⁷⁶. A

73 MAXIME STEINBERG, *Dossier Bruxelles-Auschwitz...*, p. 87; ALBERT DE JONGHE, "De strijd...", n° 4, 1976, p. 78, 83; WIM MEYERS & FRANS SELLESLAGH, *op.cit.*, p. 90; WERNER WARMBRUNN, *German Occupation...*, p. 160-161; MARTIN CONWAY, *Collaboration in Belgium. Léon Degrelle and the Rexist Movement*, New Haven/Londres, 1993, p. 151-152 et BRUNO DE WEVER, *Greep naar de macht : Vlaams-nationalisme en Nieuwe Orde, het VNV 1933-1945*, Gand/Tielt, 1994, p. 550, 579-580.

74 Rapport 'Entjudung der Niederlande' de *IV B 4-La Haye* à *IV B 4-Berlin*, 27.IV.1943 (RIOD, *Archives HSSPF, BdS*, portefeuille 181a). Voir aussi la missive de Zöpf à *IV B 4-Berlin*, 27.IV.1943 (RIOD, *Archives HSSPF, BdS*, portefeuille 177a).

75 P.J. BOUMAN & B.A. SIJES, *De April/Mei-stakingen van 1943*, La Haye, 1950, p. 449; LOUIS DE JONG, *Het Koninkrijk...*, t. 6, p. 799-806, 844-861 et WERNER WARMBRUNN, *The Dutch ...*, p. 113-118, 189.

76 LOUIS DE JONG, *Het Koninkrijk...*, t. 6, p. 359-360, note 3. Voir aussi son complément dans t. 13 : *Bijlagen* (Suppléments), Leiden, 1988, p. 113-114 et B.A. SIJES, "The Position ...", p. 170-192, particulièrement p. 183.

cette époque, les déportations sont déjà à un stade bien avancé; il est dès lors trop tard pour la grande majorité des Juifs des Pays-Bas ⁷⁷.

En Belgique, la résistance organisée s'est développée plus tôt et elle considère comme une de ses missions d'aider à cacher les Juifs ⁷⁸. Sont mêlés à cette action non seulement des familles belges, mais aussi des couvents, des orphelinats et des hôpitaux. Très vite, une collaboration étroite naît entre la plus importante organisation de résistance de gauche, le Front de l'Indépendance, et une structure de résistance juive qui se consacre entièrement à l'aide aux Juifs clandestins ⁷⁹. Il en résulte que dès octobre 1942, environ 20.000 Juifs parviennent à se cacher; par la suite, ils seront progressivement rejoints par 5.000 autres ⁸⁰. Les facteurs cités ci-avant et les rafles à grande échelle opérées de la mi-août à octobre 1942 poussent les Juifs subsistants à rapidement se mettre à l'abri. Il seront 25.000, soit 40 % du total des Juifs résidant en Belgique au début de l'occupation, à réussir à échapper à l'occupant ⁸¹.

En conclusion, on peut remarquer, en ce qui concerne les possibilités d'hébergement, que tant aux Pays-Bas qu'en Belgique, 25.000 Juifs vécurent dans la clandestinité. Mais ces opportunités apparurent plus tôt en Belgique parce que les organisations de résistance y furent créées plus précocement. D'ailleurs, le nombre de Juifs clandestins fut, proportionnellement à l'ensemble de la population juive, nettement plus élevé en Belgique qu'aux Pays-Bas. Parmi les facteurs environnementaux, seuls finalement l'ampleur de l'entrée en clandestinité des Juifs et la période au cours de laquelle celle-ci a principalement eu lieu ont vraiment influé sur le cours des déportations.

Les victimes

Avant de passer aux réactions de la population juive des deux pays envers la politique de persécution et les déportations, il convient d'abord de prêter brièvement attention à la place occupée dans la société par cette communauté pendant les décennies qui

77 WERNER WARMBRUNN, *The Dutch ...*, p. 188-189; LOUIS DE JONG, *Het Koninkrijk...*, t. 6, p. 346-347 et t. 7, p. 461-462; ID., *The Netherlands and Nazi Germany...*, p. 41; DICK VAN GALEN LAST & ROLF WOLFSWINKEL, *Anne Frank and After. Dutch Holocaust Literature in Historical Perspective*, Amsterdam, 1996, p. 66 et BOB MOORE, *op.cit.*, p. 146-147.

78 HENRI BERNARD, *op.cit.*, Bruxelles, 1969, p. 61-64 et J. PUTTEMANS, *op.cit.*, p. 14, 23, 48.

79 HENRI BERNARD, *op.cit.*, p. 58, 63; H. VANDEVIJVER & a., *op.cit.*, p. 54-55; JOSÉ GOTOVITCH, *Du Rouge au Tricolore. Les communistes belges de 1939 à 1944. Un aspect de l'histoire de la Résistance en Belgique*, Bruxelles, 1992 et ETIENNE VERHOEYEN, *op.cit.*, p. 443.

80 MAXIME STEINBERG, "Extermination, Sauvetage et Résistance des Juifs de Belgique", in *Bulletin périodique de documentation*, n° 4, Bruxelles, IV.1979, p. 24-25; ID., *L'Etoile et le Fusil*, t. 3, p. 146-156; DAN MICHMAN, "Belgium", p. 165 et H. DAALDER, "Dutch Jews in a segmented society", in *Acta Historiae Neerlandicae*, n° 10, 1978, p. 175-194.

81 MAXIME STEINBERG, *L'Etoile et le Fusil*, t. 3, vol.1; BETTY GARFINKELS, *op.cit.*, p. 8, 93, 99; HENRI BERNARD, *op.cit.*, p. 63; MAXIME STEINBERG, *Dossier Bruxelles-Auschwitz...*, p. 91 et DAN MICHMAN, "Belgium", p. 165.

précèdent la guerre. Il est clair en effet que cette position déterminera son attitude sous l'occupation. Bien que les Juifs soient à l'époque pratiquement deux fois plus nombreux aux Pays-Bas qu'en Belgique, ils ne forment dans les deux pays qu'un pourcentage relativement minime de la population totale. Autre similitude, dans les deux cas, aucune distinction n'est faite sur le plan légal entre Juifs et non-Juifs. On peut, il est vrai, parler tant aux Pays-Bas qu'en Belgique d'un certain antisémitisme (latent), mais celui-ci ne s'exprime pas ouvertement dans la législation ou par le biais de mesures gouvernementales. Les deux pays sont en général tolérants et offrent en principe aux Juifs la possibilité de s'intégrer, ceci contrairement à l'Allemagne d'après 1932 et aux pays d'Europe orientale. Les différences relatives à la position des Juifs dans les deux pays sont cependant frappantes :

Schéma 6 : Position des Juifs avant et au début de l'occupation

Caractéristique	Pays-Bas	Belgique
1) Nombre et répartition géographique	- 140.000, dont 60 % à Amsterdam, 10 % à La Haye	- 65.000, dont 90 % à Bruxelles et Anvers
2) Nationalité	- ± 120.000 citoyens - ± 20.000 immigrés et réfugiés provenant d'Allemagne et d'Europe orientale	- moins de 5.000 citoyens - ± 61.000 immigrés et réfugiés provenant d'Allemagne et d'Europe orientale
3) Cadre de référence de la majorité du groupe de population en question	- intégration et assimilation culturelle réalisées pour une grande part - en fait, font partie de l'environnement	- intégration limitée, pas d'assimilation - ne font pas partie de l'environnement
4) Degré d'organisation	- relativement petit - pas d'unité - répartis entre différentes organisations parfois fortement opposées - surtout identification à d'autres organisations, non juives	- relativement grand - unité plus importante, malgré : - différenciation dans le cadre d'organisations est-européennes, en partie yiddish - surtout identification à leurs propres organisations
5) Possibilités de fuite lors de l'invasion allemande	- limitées par la position géographique - quelques centaines de tentatives de fuites réussies, principalement vers l'Angleterre	- relativement grandes du fait de la proximité de la frontière française - ± 20.000 en fuite, principalement vers la France

Ce qui est particulièrement remarquable c'est que la majeure partie des Juifs de Belgique sont d'origine étrangère et ne résident dans le pays que depuis peu. Aux Pays-Bas, la majorité des Juifs habitent le pays depuis de nombreuses générations et sont assimilés, ce qui ne vaut en Belgique que pour un petit groupe d'environ 5.000 personnes (sur un total avoisinant les 65.000)⁸². De ce fait, les Juifs sont, aux Pays-Bas, en grande partie intégrés dans la société néerlandaise; en outre, il ne s'agit pas d'une communauté juive organisée de manière solide. L'absence de tout organisme de coordination témoigne de ce manque d'unité. Un grand nombre de citoyens juifs se sentent plus hollandais que juifs et adhèrent aux courants politiques et aux organisations socio-culturelles en place aux Pays-Bas⁸³.

Les Juifs de Belgique sont beaucoup moins bien intégrés dans la société. Grand nombre d'entre eux sont des immigrés d'Europe orientale, surtout de Pologne, et ils transplantent en fait leurs propres organisations en Belgique. Ceci ne vaut pas seulement pour le courant religieux (hassidique), mais aussi pour de nombreuses organisations politiques juives. Le sionisme, le socialisme et le communisme recrutent surtout leurs nombreux adeptes parmi les Juifs d'Europe orientale. En émigrant vers la Belgique pendant les années vingt et trente, ces Juifs apportent aussi un fort noyau de sionistes, de socialistes et de communistes⁸⁴. Mais d'un rattachement aux organisations politiques belges partisans de la même doctrine, il n'en est pratiquement pas encore question. En outre, beaucoup continuent à utiliser le yiddisch comme langue véhiculaire. En Belgique, pendant les années trente, les dizaines de milliers d'immigrés juifs et les réfugiés juifs d'Allemagne et d'Autriche forment des groupes séparés ayant leur caractère propre. En fait, les Juifs de Belgique (sauf le petit groupe de citoyens intégrés) ne font pas partie de l'environnement social belge. Cela

82 MAXIME STEINBERG, *L'Etoile et le Fusil*, t. 1, p. 76, 83-85, 98-99 (note 34) et p. 100 (note 48); VANDEVIJVER & a., *op.cit.*, p. 46; ETIENNE VERHOEYEN, *op.cit.*, p. 439; DAN MICHMAN, "Belgium", p. 160 et SYLVAIN S. BRACHFELD, *op.cit.*, p. 18, note 8.

83 J.P. KRUIJT, "Het Jodendom in de Nederlandse samenleving", in H.J. POS (dir.), *Anti-Semitisme en Jodendom. Een bundel studies over een actueel vraagstuk*, Arnhem, 1939, p. 190-231, 220-225; H. DAALDER, *op.cit.*, p. 175-194; IVO SCHÖFFER, "Nederland en de joden in de jaren dertig in historisch perspectief", in KATHINKA DITTRICH & HANS WÜRZNER (dir.), *Nederland en het Duitse Exil 1933-1940*, Amsterdam, 1982, p. 79-92, 89-90; DAN MICHMAN, *Het Liberale Jodendom, 1929-1943*, Amsterdam, 1988, p. 22-24; J. LUCASSEN, "Joodse Nederlanders 1796-1940: een proces van omgekeerde minderheidsvorming", in HETTY BERG, TH. WIJSENBEK & E. FISCHER (dir.), *Venter, fabriqueur, fabrikant. Joodse ondernemers en ondernemingen in Nederland, 1796-1940*, Amsterdam, 1994 et J.C.H. BLOM & J.J. CAHEN, "Joodse Nederlanders, Nederlandse joden en joden in Nederland (1870-1940)", in J.C.H. BLOM, R.G. FUKS-MANSFELD & I. SCHÖFFER (dir.), *Geschiedenis van de Joden in Nederland*, Amsterdam, 1995, p. 247-310, 464-469.

84 RUDI VAN DOORSLAER, *Enfants du Ghetto. Juifs révolutionnaires en Belgique, 1925-1940*, Bruxelles, 1997. Voir aussi RUDI VAN DOORSLAER & a. (dir.), *Les Juifs de Belgique. De l'immigration au génocide 1925-1945*, Bruxelles, 1994.

explique que leurs organisations, malgré leur variété, forment vis-à-vis de l'extérieur un groupe plus uni que les organisations juives des Pays-Bas⁸⁵.

Les Juifs qui, aux Pays-Bas, expriment des convictions politiques deviennent actifs dans des partis ou des courants idéologiques, au sein desquels leur judaïcité ne compte pas. Seuls de petits groupes manifestent une identité juvaïque par un activisme religieux ou un engagement politique dans le sionisme. Donc avant 1940, on ne peut pas parler aux Pays-Bas d'une entité juive bien déterminée et reconnaissable, du fait d'une part de l'intégration et de l'assimilation avancées, et d'autre part du morcellement important des différentes organisations qui connaissent parfois entre elles des oppositions ouvertes⁸⁶. En conclusion, le sentiment d'appartenance à un groupe est beaucoup plus fort parmi les Juifs de Belgique que parmi ceux des Pays-Bas.

Avant d'aborder les conséquences de cette situation de départ sur les réactions des Juifs envers la politique de persécution menée par l'occupant, il faut encore attirer l'attention sur un facteur dont nous avons déjà parlé précédemment, à savoir les possibilités de fuite lors de l'invasion allemande de mai 1940. A l'époque, les Pays-Bas sont rapidement coupés de la Belgique par les troupes allemandes, ce qui rend impossible toute fuite par voie terrestre. Quelques centaines de Juifs hollandais réussissent à fuir vers l'Angleterre, via le port d'Ijmuiden⁸⁷. La position géographique de la Belgique et le fait que les combats y durent plus longtemps qu'aux Pays-Bas ont pour effet que de nombreux Juifs ainsi d'ailleurs que des dizaines de milliers d'autres habitants du pays réussissent à fuir le pays pour la France. Environ un tiers des Juifs de Belgique quittent leur domicile avec l'espoir d'éviter en France de tomber entre les mains des Allemands; certains d'entre eux parviennent même à atteindre l'Espagne ou la Suisse après quelques semaines.

85 LUDO ABICHT, *De joden van Antwerpen*, 2e impr., Bruxelles, 1987, p. 23-27; MAXIME STEINBERG, *L'Etoile et le Fusil*, t. 1, p. 68-77; FRANK CAESTECKER, *Ongewenste gasten? Joodse vluchtelingen en migranten in de dertiger jaren in België*, Bruxelles, 1993; H. VANDEVIJVER & a., *op.cit.*, p. 46, 48 et DAN MICHMAN, "Belgium", p. 160-161, 166.

86 J.C.H. BLOM, "The Persecution of the Jews in the Netherlands in a Comparative...", p. 286-289; JACOB PRESSER, *Ondergang...*, t. 2, p. 4-5; ID., *The Destruction ...*, p. 298-299; LOUIS DE JONG, *Het Koninkrijk...*, t. 5, p. 480, 506-508; DAN MICHMAN, "De joodse emigratie en de Nederlandse reactie daarop tussen 1933 en 1940", in KATHINKA A. DITTRICH & HANS WÜRZNER (dir.), *Nederland en het Duitse Exil 1933-1940*, Amsterdam, 1982, p. 104-105 et CAROLUS REIJNDERS, *Van 'Joodsche Natiën' tot Joodse Nederlanders. Een onderzoek naar getto- en assimilatieverschijnselen tussen 1600 en 1942*, 2e éd., Amsterdam, 1970, p. 121-125, 208. Voir aussi JAAP MEIJER, *Hoge hoeden, lage standaarden. De Nederlandse Joden tussen 1933 en 1940*, Baarn, 1969, p. 9-11, 19-22, 31, 34, 35, 64. Pour d'autres interprétations, voir JOZEPH MICHMAN, "The Jewish Essence of Dutch Jewry", in *Dutch Jewish History*, n° 2, 1989, p. 1-23; JOHANNES TH.M. HOUWINK TEN CATE, "Het jongere deel. Demografische en sociale kenmerken van het jodendom in Nederland tijdens de vervolging", in *Oorlogsdocumentatie '40-'45. Jaarboek van het Rijksinstituut voor Oorlogsdocumentatie 1989*, Zutphen, 1989, p. 9-66, notamment p. 11 (note 10) et 15.

87 JACOB PRESSER, *Ondergang...*, t. 1, p. 10-13; ID., *The Destruction ...*, p. 7-8; LOUIS DE JONG, *Het Koninkrijk...*, t. 3, 1970, p. 443-444, 454-455; PETER ROMIJN, "De oorlog (1940-1945)", in J.C.H. BLOM & a. (dir.), *Geschiedenis van de Joden in Nederland*, p. 313-347, particulièrement p. 315-316 et BOB MOORE, *op.cit.*, p. 44-48.

Mais la plupart sont bloqués par le chaos régnant dans l'Hexagone; ils reviennent alors en territoire occupé ou sont provisoirement internés dans des camps de réfugiés situés dans la partie non occupée de la France, soumise au régime de Vichy. Pendant les premiers mois de l'occupation de la Belgique, il semble que la situation dans le pays se normalise quelque peu; en outre, il n'est pas encore question de mesures anti-juives. La majorité des réfugiés juifs de Belgique se trouvant encore dans la zone occupée de la France, décident de retourner au pays, leur fuite ayant de toute façon été un échec. Ils espèrent ainsi pouvoir autant que possible reprendre leur ancien mode de vie⁸⁸. Pour conclure et comme nous l'avons déjà mentionné, on estime à 5 à 6.000 maximum le nombre de Juifs belges étant parvenus à échapper de manière définitive à l'occupant allemand en mai et juin 1940.

Quelles sont les réactions des populations juives des deux pays envers la politique de persécution menée par l'occupant ?

Schéma 7 : Réactions juives à la politique de persécution et aux déportations

Caractéristique	Pays-Bas	Belgique
1) Retour des réfugiés	- aucun	- retour partiel de France
2) Réactions aux premières mesures	- création de la <i>Joodsche Coördinatie-Commissie</i> (XII.1940-X.1941) - discorde	- création du Conseil d'administration de la Communauté israélite à Bruxelles (IX.1940), plus tard du Comité de Coordination des Communautés israélites (IV.1941 -X.1941) - renforcement de l'entraide
3) Nature des organisations imposées par l'occupant ⁸⁹	- <i>Joodsche Raad voor Amsterdam</i> (Conseil juif d'Amsterdam) - en févr. 1941, selon le modèle du <i>Judenrat</i> d'Europe orientale (Pologne 1939-1940)	- Association des Juifs en Belgique (AJB) - en nov. 1941, selon le modèle allemand (<i>Altreich</i>) de la <i>Judenvereinigung</i> (Allemagne 1939, France 1941)

88 ADELIN WAYSBLATT, "Les juifs en 1940", in JULES GÉRARD-LIBOIS & JOSÉ GOTOVICH, *L'an 40 : la Belgique occupée*, Bruxelles, 1971, p. 457-464, particulièrement p. 457; MINISTÈRE DE LA JUSTICE. COMMISSION DES CRIMES DE GUERRE, *Les Crimes de Guerre commis sous l'Occupation de la Belgique, 1940-1945 : La persécution antisémite en Belgique*, Liège, 1947, p. 19; EPHRAÏM SCHMIDT, *L'Histoire des Juifs à Anvers (Antwerpen)*, Anvers, 1969, p. 149-150; MAXIME STEINBERG, *Extermination, Sauvetage et Résistance ...*, p. 9; MICHAEL R. MARRUS & ROBERT O. PAXTON, *op.cit.*, p. 65-67, note 32; MAXIME STEINBERG, *L'Etoile et le Fusil*, t. 1, p. 87-88; H. VANDEVIJVER & a., *op.cit.*, p. 48 et DAN MICHMAN, "Belgium", p. 165.

89 Au sujet de ces structures, voir DAN MICHMAN, "De oprichting...", p. 74-100, en particulier p. 93. Voir également les versions abrégées et adaptées de cet article en anglais et en allemand : DAN MICHMAN, "The Uniqueness...", p. 371-380, particulièrement p. 371 et Id., "Judenräte' und 'Judenvereinigungen'...", p. 293-304.

4) Mode de création et statut officiel ⁹⁰	<ul style="list-style-type: none"> - sur ordre oral des autorités allemandes locales (<i>Beaufragte</i>) - non inclus dans la législation - soumis directement aux autorités locales allemandes à Amsterdam (<i>Beaufragte</i> et police SS) - au début fonction locale, à partir d'oct. 1941 nationale 	<ul style="list-style-type: none"> - par ordonnance de l'autorité militaire - sur base légale - soumise aux autorités territoriales allemandes et belges - dès le début fonction nationale
5) Position de ces organisations	<ul style="list-style-type: none"> - faible vis-à-vis de l'opresseur - influence croissante sur la population juive 	<ul style="list-style-type: none"> - plus grande marge de manœuvre vis-à-vis de l'opresseur - moins d'influence sur la population juive
6) Réactions envers les mesures les plus extrêmes	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Joodsche Raad</i> : coopératif - population juive : docile 	<ul style="list-style-type: none"> - AJB : moins coopérative (surtout les comités locaux) - population juive : moins docile - apparition d'une presse illégale juive
7) Réactions pendant les déportations	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Joodsche Raad</i> reste l'instrument aux mains de l'opresseur jusqu'à (et y compris) la troisième phase des déportations - utilisation maximale de moyens légaux pour éviter la déportation - des Juifs cachés en relativement petite quantité 	<ul style="list-style-type: none"> - l'AJB, après la première phase des déportations (grandes rafles), n'exerce plus d'influence sur la population juive et cesse d'être un instrument important pour l'opresseur - début d'une organisation de résistance juive : le Comité de Défense des Juifs (CDJ) - les Juifs deviennent clandestins en masse

Les premières mesures importantes dirigées contre les Juifs aux Pays-Bas, comme la mise à pied des fonctionnaires à l'automne 1940 et le recensement du début de 1941, sont exécutées, comme cela a déjà été mentionné, par les autorités néerlandaises. Dans cette phase d'approche surtout, lorsque les mesures ne paraissent pas trop sévères ou trop radicales, la plupart des Juifs aux Pays-Bas se comportent comme leurs concitoyens non juifs, c'est-à-dire qu'ils obéissent aux autorités 'normales' et 'de confiance'. Ainsi

⁹⁰ Voir la note précédente.

pratiquement tous les Juifs se plient à l'obligation du recensement⁹¹. Vers la fin de 1940, des dirigeants juifs inquiets mettent bien sur pied, en particulier à l'initiative du *Nederlandse Zionisten Bond* (l'Union des Sionistes néerlandais), la *Joodsche Coördinatie-Commissie* (la Commission de Coordination juive) pour essayer de mieux défendre les intérêts juifs et de créer un organisme de coordination juif. Mais des divergences règnent au sein de la direction de cette commission sur la manière de réagir aux ordonnances anti-juives. Doit-on par exemple prendre directement contact avec les autorités allemandes ou est-il préférable de ne pas le faire ?⁹² La Commission est à peine créée que l'occupant pose un acte qui en fait la supprimer : prenant comme prétexte les provocations des nationaux-socialistes néerlandais dans le quartier juif d'Amsterdam en février 1941, il donne en effet l'ordre de créer un conseil juif. Le *Joodsche Raad voor Amsterdam* (Conseil juif d'Amsterdam) est dès le départ placé sous les ordres des autorités civiles et des instances de police allemandes locales. Devant l'avalanche de mesures allemandes, le Conseil devient rapidement une institution dont dépend en fait de plus en plus la population juive⁹³. Ainsi les Juifs sont obligés de s'adresser à lui pour toutes sortes de matières liées à la vie en société. De plus, ceux qui n'obéissent pas aux mesures pour lesquelles le *Joodsche Raad* sert de relais sont continuellement menacés d'être déportés au camp de concentration de Mauthausen. Déjà lors de la première rafle de février 1941, des centaines de jeunes hommes juifs y sont envoyés. Sans qu'il se rende compte des véritables intentions de l'occupant, le *Joodsche Raad* est intégré dans la mise en oeuvre du processus de déportation. Ainsi, le Conseil sert d'intermédiaire pour le placement des Juifs chômeurs et plus tard aussi des Juifs non chômeurs dans les camps de travail situés dans le nord et l'est du pays; formellement, ces derniers relèvent de la compétence du ministère des Affaires sociales à La Haye, mais en fait il s'agit là d'une initiative de Rauter pour préparer les déportations⁹⁴. Par la suite, le Conseil sera de plus en plus soumis aux ordres de la *Zentralstelle für jüdische Auswanderung* à Amsterdam et fin avril 1942, cette dernière le chargera de distribuer l'étoile jaune.

A cette époque et jusqu'au début des déportations, la majeure partie de la population juive se sent forcée, du fait des menaces allemandes (déportation vers Mauthausen) et par manque d'alternatives, de suivre les directives du *Joodsche Raad* et de se plier

91 LOUIS DE JONG, *Het Koninkrijk...*, t. 5, p. 510; t. 7, p. 363 et suiv.; JACOB PRESSER, *Ondergang...*, t. 1, p. 62-63; ID., *The Destruction ...*, p. 36-37 et BOB MOORE, *op.cit.*, p. 64-65.

92 JOZEPH MICHMAN, "The controversial stand of the Joodsche Raad in the Netherlands. Lodewijk E. Visser's struggle", in *Yad Vashem Studies*, n° 10, Jerusalem, 1974, p. 9-68; ABEL J. HERZBERG, *Kroniek...*, 1985, p. 189-191; JACOB PRESSER, *Ondergang...*, t. 2, p. 8-10; ID., *The Destruction ...*, p. 280-281 et LOUIS DE JONG, *Het Koninkrijk...*, t. 5, p. 511-514, 525-526.

93 WERNER WARMBRUNN, *The Dutch ...*, p. 177-179; LOUIS DE JONG, *Het Koninkrijk...*, t. 5, p. 1054-1060; ERNST H. KOSSMANN, *De Lage Landen...*, t. 2, 1986, p. 179; DAN MICHMAN, "De oprichting ...", particulièrement p. 86, 90-93 et ID., "The Uniqueness...", p. 371, 375-378.

94 H. WIELEK, *De oorlog die Hitler won*, Amsterdam, 1947, p. 81-89, 162-168; JACOB PRESSER, *Ondergang...*, t. 1, p. 175-203; ID., *The Destruction ...*, p. 94-111; LOUIS DE JONG, *Het Koninkrijk...*, t. 5, p. 1054-1060 et B.A. SNIJS, *Studies...*, p. 135.

à la situation. Alors que le Conseil acquiert une fonction nationale en octobre 1941, la *Joodsche Coördinatie-Commissie* est contrainte de cesser toute activité. Même si la majorité des Juifs ne considère pas le *Joodsche Raad* comme leur représentant, dans les faits ils en sont devenus dépendants à la veille des déportations⁹⁵.

En Belgique, après le chaos des premières semaines de l'occupation, les Juifs sont rapidement en mesure de s'organiser. Différents groupements juifs commencent à collaborer étroitement. Au départ, l'action des organisations juives existantes, qu'elles soient religieuses ou socio-culturelles, est fortement entravée par le fait que de nombreux responsables ont fui et ne sont pas revenus au cours de l'été 1940. Des comités d'aide locaux, dont le but est surtout d'accueillir les réfugiés juifs à leur retour de France, se forment à Anvers et à Bruxelles. Dans le même temps, l'Œuvre centrale israélite de Secours (OCIS), fondée dès 1920, étend largement son action caritative sur le terrain⁹⁶. Le début de la politique anti-juive en octobre 1940 fait percevoir aux dirigeants des diverses organisations juives combien l'étroite collaboration mise sur pied est nécessaire non seulement en terme d'entraide, mais aussi afin que les intérêts communs de la population juive soient mieux représentés. Les comités d'aide locaux d'Anvers, Bruxelles, Liège et Charleroi forment en avril 1941, avec l'accord de l'autorité militaire allemande, le Comité de Coordination des Communautés israélites, qui couvre l'ensemble du pays et s'oriente surtout vers l'aide sociale⁹⁷. L'existence de ce comité créé par les Juifs eux-mêmes, constitue, bien qu'il n'ait aucun statut légal, un argument pour l'autorité militaire afin de ne pas permettre à la *Sipo-SD* de mettre sur pied un 'conseil juif' (*Judenrat*).

Finalement, c'est seulement à la fin de 1941, après de longs pourparlers, que l'Association des Juifs en Belgique (AJB) est imposée aux Juifs. Cette organisation sera un instrument aux mains des oppresseurs et fonctionnera comme seul contact reconnu entre Juifs et autorités allemandes. Les organisations juives existantes intègrent cette AJB, qui acquiert une base légale et qui formellement n'est pas seulement soumise à l'administration militaire mais aussi aux autorités belges (les secrétaires généraux des ministères de l'Intérieur et de la Santé publique)⁹⁸. Contrairement au *Joodsche Raad* néerlandais, l'AJB

95 WERNER WARMBRUNN, *The Dutch ...*, p. 63-64, 177-179; LOUIS DE JONG, *Het Koninkrijk...*, t. 7, p. 378-380, 388; B.A. SIJES, *Studies...*, p. 138-139, 141 et ID., "The Position of the Jews during the German Occupation of the Netherlands: Some Observations", in *Acta Historiae Neerlandicae*, n° 9, 1976, p. 170-192, particulièrement p. 180, 182.

96 MAXIME STEINBERG, *L'Etoile et le Fusil*, t. 1, p. 85-90; t. 2, p. 33-42; DAN MICHMAN, "Belgium", p. 165-166 et ID., "Brussels", in ISRAEL GUTMAN, *op.cit.*, p. 249-252, particulièrement p. 250.

97 MAXIME STEINBERG, *L'Etoile et le Fusil*, t. 2, p. 96-100; DAN MICHMAN, "Association des Juifs...", p. 101-103, particulièrement p. 101 et ID., "Brussels", p. 250.

98 MAXIME STEINBERG, "The trap of legality: the Association of the Jews of Belgium", in Y. GUTMAN & C.J. HAFT (dir.), *Patterns of Jewish Leadership in Nazi Europe 1933-1945. Proceedings of the Third Yad Vashem International Historical Conference, Jerusalem, April 4-7, 1977*, Jérusalem, 1979, p. 353-376, particulièrement p. 354-356; MAXIME STEINBERG, *L'Etoile et le Fusil*, t. 2, p. 33-37, 87-88 et DAN MICHMAN, "Association des Juifs...", p. 101-102.



- L'arrivée des futurs déportés à la Caserne Dossin à Malines; cet endroit faisait fonction de camp de rassemblement des Juifs en Belgique.
(Photo Musée juif de Belgique)

est établie à un moment où de nombreuses mesures anti-juives sont déjà en vigueur en Belgique, et son érection comme organisation chargée d'exécuter de nouvelles mesures allemandes va de pair avec la création d'une presse clandestine juive. Celle-ci s'oppose violemment à la servilité de l'AJB vis-à-vis des mesures anti-juives, notamment à l'occasion du nouveau recensement des Juifs en mars et avril 1942. La direction de l'AJB a des contacts réguliers avec diverses instances allemandes et belges; elle dispose de ce fait d'une certaine marge de manœuvre. Les représentations locales de l'AJB et de nombreux collaborateurs de l'organisation ont moins tendance à coopérer que la direction. Cette attitude s'explique par l'influence de la presse clandestine juive et par le fait que de nombreux membres de la base éprouvent de la sympathie pour les petits groupes de

résistance juive qui naissent à partir du début de 1942⁹⁹. Par sa création tardive et du fait des nombreuses remous à l'intérieur même du monde juif, l'AJB ne réussit pas, comme le *Joodsche Raad* aux Pays-Bas, à rendre la population juive dépendante d'elle pendant un très longue période.

Les réactions de la population juive de Belgique sont déterminées au début de l'occupation par l'absence de mesures anti-juives ce qui au départ fait croire à beaucoup que la situation serait moins difficile que prévu. A partir de mai 1941, le renforcement de la politique anti-juive conduit de plus en plus de Juifs à perdre leurs moyens d'existence. Dès cette époque, leur attitude change : la méfiance et l'incertitude s'installent. Cependant une grande partie de la population juive continue à se plier aux mesures allemandes, comme lors du nouveau recensement exécuté par l'intermédiaire de l'AJB qui a surtout pour but de contrôler l'exactitude des adresses fournies. A l'issue de celui-ci, environ 50.000 Juifs sont encore comptabilisés en avril 1942, soit à peine environ 2.000 de moins que lors du premier recensement de fin 1940¹⁰⁰. Les petits groupes de résistance juifs, dominés par les sionistes et les communistes, ainsi que la presse clandestine juive n'ont donc pendant la première moitié de 1942 qu'une influence limitée¹⁰¹.

Quelles sont les réactions juives aux Pays-Bas et en Belgique pendant les déportations ? Aux Pays-Bas, au début des déportations, la moitié environ des personnes convoquées ne donnent pas suite à l'ordre écrit de se présenter. Les réactions des Juifs sont par la suite déterminées par les méthodes alors utilisées par l'opresseur. Le *Joodsche Raad* reste un instrument important entre les mains de ce dernier, non seulement pendant la première phase des déportations, caractérisée par les convocations, mais aussi plus tard. A l'époque où, via des actions ponctuelles, on passe prendre des Juifs à leur domicile le soir en se basant sur des listes de noms et d'adresses (deuxième phase des déportations), il semble aux Juifs qu'il existe de multiples moyens 'légaux' pour échapper à ce sort. Ainsi naît, surtout à Amsterdam, la chasse aux exemptions provisoires de déportation qui sont fournies via le *Joodse Raad*. Augmente aussi pendant les premiers mois des déportations (jusque fin septembre 1942), le nombre d'engagements volontaires pour les camps de travail juifs situés aux Pays-Bas; en effet, on espère que les Juifs qui y seraient amenés à travailler ne seraient pas soumis à la 'mise au travail' (*Arbeitseinsatz*) en Pologne. C'est

99 MAXIME STEINBERG, *L'Étoile et le Fusil*, t. 2, p. 96-106, 111-124; Id., "The trap of legality...", p. 356-360 et DAN MICHMAN, "Belgium", p. 167.

100 MAXIME STEINBERG, *L'Étoile et le Fusil*, t. 2, p. 99-100; Id., *Dossier Bruxelles-Auschwitz...*, p. 138; HELEN FEIN, *op. cit.*, 1979, p. 154 et DAN MICHMAN, "Association des Juifs...", p. 102.

101 MAXIME STEINBERG, "The trap of legality...", p. 358-359; Id., *L'Étoile et le Fusil*, t. 2, p. 111-113; H. VANDEVIJVER et a., *op.cit.*, p. 51 et LUCIEN STEINBERG, *Le Comité de défense des Juifs en Belgique 1942-1944*, Bruxelles, 1973, p. 42-50.

en tout cas l'impression donnée par l'oppresseur au *Joodsche Raad* ¹⁰². Ainsi le Conseil devient, en tant que pièce maîtresse du système des *Sperren* et comme intermédiaire pour les camps de travail, une instance particulièrement importante aux yeux des victimes. Il existe tant de groupes exemptés et de 'listes' qui promettent le report de la déportation, que la situation paraît chaotique à beaucoup de Juifs. Ajoute encore à cette impression le fait que l'oppresseur - qui utilise les *Sperren* de manière habile - permet à certaines catégories d'exemption de se développer artificiellement d'une façon disproportionnée, lorsque cela favorise ses intentions. Cette manoeuvre, combinée avec la menace répétée de déportation à Mauthausen, conduit la population juive à devenir l'objet d'une politique de 'division par intérêts'; beaucoup se sentent obligés de suivre les recommandations du *Joodsche Raad* ou d'attendre indécis le développement de la situation ¹⁰³. Au total, à la fin de 1942, environ 45.000 Juifs (soit près du tiers de tous les Juifs vivant aux Pays-Bas en 1940) disposent de l'une ou autre forme d'exemption provisoire ¹⁰⁴. Par cette méthode, nombre de personnes concernées se sentent momentanément encore plus ou moins en sécurité. Selon Presser, d'un côté une *Sperre* donne "à l'individu quelque latitude pour s'efforcer de trouver une adresse où se dissimuler, de l'autre, l'estampille de l'exemption fournit souvent à son propriétaire un faux sentiment de sécurité, ce qui entrave peut-être la recherche d'une cachette" ¹⁰⁵. En outre, le *Joodsche Raad* est mêlé à l'instauration du deuxième camp de transit, celui de Vught, ce qui donne au début l'impression aux victimes qu'il s'agit là d'un camp de travail permanent ¹⁰⁶.

Joue aussi indéniablement le fait que, comme nous l'avons déjà mentionné, il n'existe pas encore, lors de la deuxième phase des déportations, d'organisation de résistance nationale susceptible d'aider grand nombre de Juifs à se cacher; il s'ensuit que de nombreux Juifs sans 'exemption provisoire' restent chez eux jusqu'au moment où ils sont appréhendés ¹⁰⁷. Par ailleurs et si l'on excepte l'activité d'un groupe relativement

102 H. WIELEK, *op.cit.*, p. 88-89, 162-166; LOUIS DE JONG, *Het Koninkrijk...*, t. 6, p. 2, 233-234; JACOB PRESSER, *Ondergang...*, t. 1, p. 299; Id., *The Destruction ...*, p. 170 : "Deportations to Germany and house-to-house raids had by then created such terrible conditions that the Dutch camps came to look like so many havens of refuge for the Jews" ("Les déportations vers l'Allemagne et les rafles à domicile avaient alors généré de si terribles conditions de vie que les camps hollandais apparaissaient comme autant de refuges pour les Juifs").

103 WERNER WARMBRUNN, *The Dutch...*, p. 170, 175-176; JACOB PRESSER, *Ondergang...*, t. 1, p. 287-297; Id., *The Destruction...*, p. 164-169; B.A. SIJES, *Studies...*, p. 138, 141; LOUIS DE JONG, *Het Koninkrijk...*, t. 6, p. 266-274 et WILLY LINDWER en coll. avec JOHANNES HOUWINK TEN CATE, *Het fatale dilemma. De Joodsche Raad voor Amsterdam 1941-1943*, La Haye, 1995, p. 28-29.

104 L. PH. POLAK, LIESBETH VAN WEEZEL & H. BOAS (dir.), *op.cit.*, p. 124; H. WIELEK, *op.cit.*, p. 169-171 et JOHANNES HOUWINK TEN CATE, "Het jongere deel", p. 16.

105 JACOB PRESSER, *Ondergang...*, t. 1, p. 296, note 1; Id., *The Destruction ...*, p. 169, note 2. Voir aussi ABEL J. HERZBERG, *Kroniek ...*, 1985, p. 209-210.

106 *Joodsche Raad*, Centrale commissie, 86ste vergadering, 26.III.1943 (RIOD, *Archives Joodsche Raad voor Amsterdam*, collection 182, p. 1); LOUIS DE JONG, *Het Koninkrijk...*, t. 6, p. 330, note 1 et p. 332, note 3; JACOB PRESSER, *Ondergang...*, t. 2, p. 383-384 et Id., *The Destruction ...*, p. 465-466.

107 B.A. SIJES, *Studies...*, p. 138, 143; Id., "The Position ...", p. 181, 186-187; WILLY LINDWER, *op.cit.*, p. 53-54 et DICK VAN GALEN LAST & ROLF WOLFSWINKEL, *op. cit.*, p. 64.

restreint de jeunes sionistes, il n'est pas encore question à l'époque d'une résistance organisée des Juifs en faveur de ceux qui désireraient se cacher. Trois facteurs permettent de comprendre cette situation : les Juifs des Pays-Bas ne forment pas une communauté aux liens étroits, ils sont dès avant-guerre intégrés dans l'environnement et enfin tout germe de résistance juive a été étouffé à Amsterdam par les événements de février 1941. Du fait de leur intégration complète dans la société avant la guerre, il n'existe pas comme allant de soi d'organisations ou de dirigeants pouvant être à la base d'un réseau national de résistance juive. Il est vrai que proportionnellement les Juifs sont nombreux à être présents dans les divers domaines de la résistance néerlandaise ¹⁰⁸. Cependant, pour beaucoup, la possibilité de recevoir une exemption provisoire via le *Joodsche Raad* ou d'être envoyés à ce qu'au départ on leur fait miroiter comme un camp d'accueil des Juifs (*Judenauffangslager*) à Vught, au lieu du camp de transit de Westerbork, semble au cours de cette période être une bonne alternative au manque d'opportunités offertes pour se cacher. Les réactions des Juifs des Pays-Bas sont alors surtout déterminées par les méthodes trompeuses et astucieuses de l'oppresseur, méthodes auxquelles est activement associé le *Joodsche Raad* jusqu'en mai 1943. Ce n'est qu'au cours de la troisième phase des déportations que l'oppresseur abandonne ses procédés trompeurs et qu'il procède ouvertement à des rafles à grande échelle pour maintenir le rythme des déportations. A cette époque aussi le *Joodsche Raad* perd rapidement de son importance aux yeux de l'oppresseur et comme le système des *Sperren* est presque complètement abandonné, de nombreux Juifs encore en liberté essayent en toute hâte de trouver des cachettes. Certains y réussissent, parce que de manière générale les possibilités de se cacher ont alors crû, mais pour la majorité des Juifs néerlandais il est déjà trop tard ¹⁰⁹.

En Belgique aussi les réactions des Juifs pendant les déportations sont déterminées par les antécédents du groupe et les procédés utilisés par l'oppresseur. Au début, comme aux Pays-Bas, environ 50 % des Juifs convoqués refusent de se présenter, mais quelques semaines se sont à peine écoulées que l'affluence diminue encore ¹¹⁰. Lorsque les déportations commencent, des groupes de résistants juifs - au début il s'agit surtout de membres du Corps mobile des Partisans à prédominance communiste - tentent, en collaboration avec d'autres organisations belges clandestines, de s'opposer à la mise en œuvre de cette mesure en s'attaquant aux dirigeants et aux bâtiments de l'AJB, et en sabotant les trains au départ. Les communistes juifs du Corps mobile et de la Solidarité

108 SAM DE WOLFF, *Voor het land van belofte. Een terugblik op mijn leven*, 2e éd., Nimègue, 1978, p. 279-280; JACOB PRESSER, *The Destruction ...*, p. 278-284; B.A. SIJES, *Studies...*, p. 148; Id., "The Position ...", p. 183, 186, 192; LOUIS DE JONG, *The Netherlands and Nazi Germany...*, p. 40-41 et BEN BRABER, "Zelfs als wij zullen verliezen". *Joden in verzet en illegaliteit in Nederland 1940-1945*, Amsterdam, 1990, p. 82-87, 139.

109 SAM DE WOLFF, *Geschiedenis der Joden in Nederland; laatste bedrijf*, Amsterdam, 1946, p. 99; ABEL J.HERZBERG, *Kroniek...*, 1985, p. 157-158; LOUIS DE JONG, *Het Koninkrijk...*, t. 6, p. 346-347; t. 7, p. 317-319, 461-462; B.A. SIJES, *Studies...*, p. 139-140; BEN BRABER, *op.cit.*, p. 72-74 et DICK VAN GALEN LAST & ROLF WOLFESWINKEL, *op.cit.*, p. 62, 64.

110 MAXIME STEINBERG, *L'Etoile et le Fusil*, t. 2, p. 180 et p. 192-193 (notes 25 à 27).

juive, issus de la Main-d'Œuvre immigrée (MOI), ainsi que les organisations sionistes de gauche (*Poale Tzion*, Secours mutuel) se rejoignent dans leur critique de la ligne suivie par la direction de l'AJB. Dans le courant du mois de septembre 1942, non seulement les petites organisations de résistance juive constituent, avec quelques dirigeants de comités locaux de l'AJB, le Comité de Défense des Juifs (CDJ), mais en outre et par la même occasion, ils s'affilient au Front de l'Indépendance (FI), l'organisation nationale de résistance, dont le CDJ devient une composante importante¹¹¹. Une telle initiative affaiblit l'AJB et conduit à la mise sur pied vers septembre - octobre 1942 d'un réseau d'aide aux Juifs clandestins. Des papiers d'identité sont falsifiés à grande échelle, ce qui d'ailleurs est plus facile en Belgique qu'aux Pays-Bas. Du fait des rafles de grande envergure effectuées dès la mi-août 1942, l'AJB perd rapidement de son importance tant aux yeux de l'opresseur que pour les victimes. La méthode des grandes rafles pratiquée à cette époque pousse les Juifs subsistants à passer aussi rapidement que possible dans la clandestinité. Avant la fin de 1942, un total d'environ 25.000 Juifs parviennent à se mettre hors de portée de l'occupant¹¹². Il existe en Belgique relativement plus de possibilités de se cacher qu'aux Pays-Bas et elles apparaissent plus tôt, car la résistance organisée juive coopère dès le début avec la résistance belge. Un rapport allemand de décembre 1942 rend compte de l'efficacité du système : "les Juifs qui se trouvent encore dans le pays se cachent de telle sorte que l'exécution des convois ultérieurs s'avérera très difficile"¹¹³.

En résumé, on peut dire que du point de vue des populations juives, ce sont surtout les réactions pendant les déportations qui expliquent les différences entre les deux pays. Aux Pays-Bas, ces réactions sont en grande partie déterminées par la manière dont les déportations sont organisées. Il est remarquable de constater que l'opresseur continue à y employer le *Joodsche Raad* comme instrument de mise en œuvre des déportations et que cet organe conserve une grande importance pour la population juive (restante) jusqu'à la troisième phase des déportations. L'absence prolongée de possibilités suffisantes de se cacher et les antécédents de la population juive elle-même incitent aussi cette dernière à une attitude passive. Par contre en Belgique l'AJB perd dès la fin de la première phase toute importance pour l'opresseur; très rapidement aussi il ne joue plus de rôle majeur aux yeux de la population juive. S'y substituent les groupes de résistance juive qui remplissent dès lors une fonction majeure. Ils minent l'AJB tant de l'intérieur que par des attentats, et organisent en relation étroite avec la

111 Id., t. 2, p. 114-116, 216-218; t. 3, vol. 1, p. 40-46, 75-81; LUCIEN STEINBERG, *op.cit.*, p. 65-76; MAXIME STEINBERG, "The trap of legality...", p. 364-365, 367; Id., *Extermination, Sauvetage et Résistance ...*, p. 25-28, 38 et J. PUTTEMANS, *op.cit.*, p. 14, 23, 48.

112 LUCIEN STEINBERG, *op.cit.*, p. 107-108; MAXIME STEINBERG, *Extermination, Sauvetage et Résistance ...*, p. 22-28, 38-45; ETIENNE VERHOEYEN, *op.cit.*, p. 443 et DAN MICHMAN, "Belgium", p. 165, 167.

113 *Tätigkeitsbericht* (Rapport d'activité) n° 22 de l'administration militaire pour la période du 1er septembre - décembre 1942, signé : Eggert Reeder (le chef de l'administration militaire), 31.XII.1942, p. A 38,39 (CDJC doc. n° CDXCVI-6), cité par MAXIME STEINBERG, *L'Etoile et le Fusil*, t. 2, p. 229 note 82 (p. 234). Voir aussi MAXIME STEINBERG, *Dossier Bruxelles-Auschwitz...*, p. 91, note 61 (p. 96) et p. 149.

résistance belge un réseau à grande échelle de logements clandestins, dont les Juifs subsistants font usage en un temps relativement court. En Belgique les antécédents - en majeure partie est-européens - du groupe de population juive joue un rôle majeur dans la naissance des organisations de résistance juives; de plus, l'oppresseur, par l'exécution de grandes rafles, pousse en fait rapidement les Juifs à la clandestinité. Si on ne peut pas parler aux Pays-Bas de passivité, les réactions se limitent surtout à l'usage maximal des 'possibilités de fuite' qui sont créées par l'oppresseur comme élément du système de déportation. Même si dans les deux pays le nombre de Juifs qui parviennent à se cacher est en définitive environ le même, les 25.000 rescapés de Belgique constituent une part beaucoup plus importante de la population juive qu'aux Pays-Bas.

V. Conclusion

Une comparaison plus systématique et plus approfondie entre les Pays-Bas et la Belgique des angles d'approche que constituent les oppresseurs, l'environnement et les victimes permet d'atteindre une plus grande précision quant aux principales causes de l'énorme différence entre les deux pays dans le nombre des victimes juives. Il apparaît que certains facteurs, cités explicitement par l'un ou l'autre auteur pour expliquer le nombre relativement élevé de déportations aux Pays-Bas, n'ont, après examen approfondi, guère d'importance ou en tout cas ne sont nullement déterminants. Ceci vaut tant pour les possibilités de fuir la Belgique en mai 1940 comparées à celles prévalant aux Pays-Bas, que pour l'absence d'abris naturels (montagnes, grandes forêts) aux Pays-Bas. Dans les deux pays, ce ne sont pas tellement non plus l'ampleur de l'appareil policier allemand disponible ou la participation de la police locale qui pèsent dans la différence observée quant au cours des déportations. Jouent surtout les méthodes utilisées par l'oppresseur pendant les quatre phases successives de la déportation. Mais tout bien considéré, on ne peut pas dire qu'un seul facteur explique à lui seul le nombre beaucoup plus élevé de victimes juives aux Pays-Bas qu'en Belgique. En réalité, trois causes prévalent.

Dabord, les oppresseurs aux Pays-Bas conçoivent beaucoup plus les déportations comme un système, ce qui ressort le plus clairement de l'organisation des camps de travail et des diverses méthodes froidement calculées et bien ordonnées, qui rendent possibles les convois vers Sobibor dans la première moitié de 1943. En Belgique, les oppresseurs n'ont recours qu'aux grandes rafles et cette méthode a très rapidement un effet contraire à celui recherché.

Le second facteur prépondérant a trait à l'interaction entre l'environnement et les victimes. Précisément, il se rapporte à l'ampleur de l'action organisée pour mettre les Juifs hors de portée de l'occupant, et surtout à la période où ce processus s'accomplit dans les deux pays. Cela est lié au moment où les organisations de résistance générales et juives font leur apparition, et à l'importance des liens entre la résistance juive organisée et les mouvements de résistance nationaux. Le cas d'Anvers constitue un bon exemple

de l'impact de cette interaction. La section locale du CDJ s'y constitue plus lentement que dans d'autres villes et de ce fait la coopération avec la résistance belge intervient plus tardivement. Ceci peut expliquer - conjointement à d'autres facteurs relatifs à Anvers déjà mentionnés - le pourcentage particulièrement élevé de Juifs déportés à Anvers par rapport au reste de la Belgique ¹¹⁴.

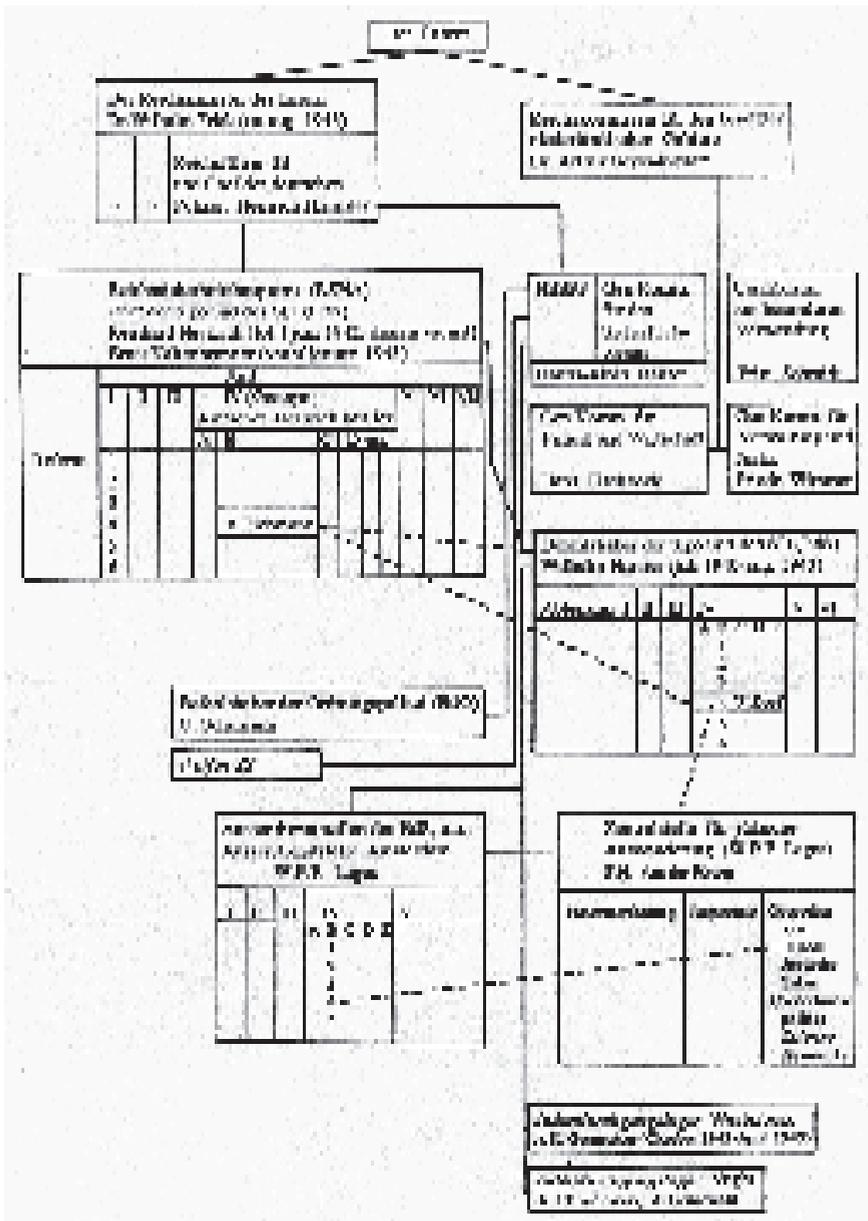
Joue en troisième lieu l'interaction entre les oppresseurs et les victimes. Il s'agit précisément du degré d'utilisation par les oppresseurs du *Joodsche Raad* et de l'AJB pendant les déportations, et des réactions engendrées par ces méthodes auprès des victimes. Ces réactions sont déterminées tant par la nature de ces méthodes - les réactions similaires lors de la première phase des convocations l'attestent à l'évidence - que par le caractère et les antécédents de la population juive. En Belgique, les rafles à grande échelle stimulent la fuite des Juifs subsistants dans l'illégalité et la clandestinité; au Pays-Bas, il existe au départ une forte tendance à user des prétendues possibilités d'évasion légales que les oppresseurs paraissent offrir aux victimes.

Les autres facteurs constatés contribuent peut-être à accentuer les différences, mais par eux-mêmes, ils ne jouent pas de rôle majeur.

* PIM GRIFFIOEN & RON ZELLER sont historiens. Cet article constitue une version abrégée et adaptée d'une étude ayant obtenu en novembre 1995 le prix *Hartog Beem* du Comité pour l'Histoire et la Culture des Juifs aux Pays-Bas (Académie royale néerlandaise des Sciences et des Arts, Amsterdam). Dans le cadre de la préparation de leur thèse de doctorat, les auteurs effectuent pour l'instant au profit du *Rijksinstituut voor Oorlogsdocumentatie* une recherche portant sur la persécution des Juifs dans cinq pays d'Europe occidentale pendant la Seconde Guerre mondiale et cela dans une perspective comparative.

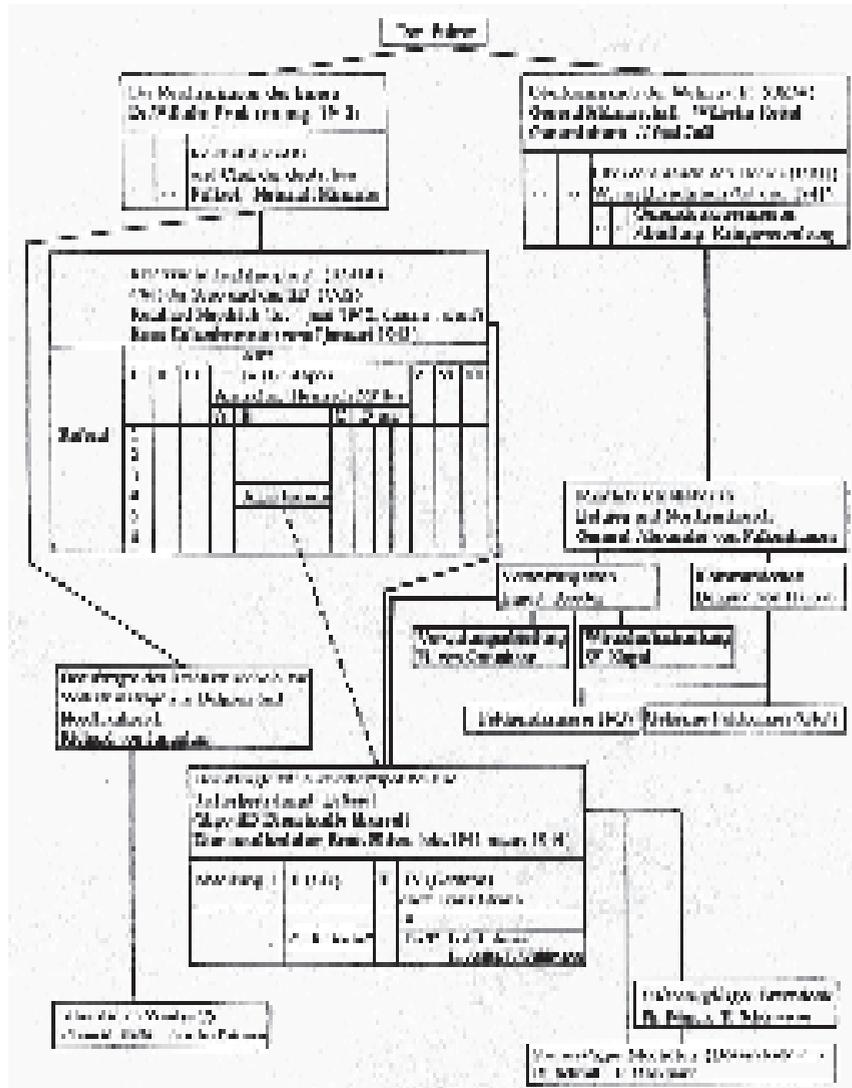
114 LIEVEN SAERENS, "Houding ...", p. 141-143.

Schéma 8 : La hiérarchie des structures allemandes relative à la persécution des Juifs et aux déportations aux Pays-Bas



Sources : B.A. SILES, *Studies over Jodenvervolging*, Assen, 1974, p. 101, 110-111 et N.K.C.A. IN 'T VELD, *De SS en Nederland. Documenten uit de SS-archieven 1935-1945*, t. 1, La Haye, 1976, p. 109, 113-115, 121-126.

Schéma 9 : La hiérarchie des structures allemandes relative à la persécution des Juifs et aux déportations en Belgique



* jusqu'en février 1943 : II-C; février 1943 - mars 1944 : IV B-3; mars - août 1944 : IV B-4.

Sources : JEAN-LEON CHARLES & PHILIPPE DASNOY, *Rapporten van de Geheime Feldpolizei (1940-1944)*, *België en Noord-Frankrijk tijdens de bezetting*, Kapellen, 1974, p. 197 (supplément A) et 200 (supplément D); RAUL HILBERG, *The Destruction of the European Jews*, New York, 1985, p. 602-603; SERGE KLARSFELD & MAXIME STEINBERG (dir.), *Die Endlösung der Judenfrage in Belgien. Dokumente*, New York/Paris, 1980, l'introduction; MAXIME STEINBERG, *Dossier Bruxelles-Auschwitz. La police SS et l'extermination des Juifs de Belgique*, Bruxelles, 1980, p. 49-50, 54, 56 et B.A. SIES, *Studies...*, p. 101, 110-111.

Tableau synoptique : Comparaison par mois et par trimestre des déportations aux Pays-Bas et en Belgique de juillet 1942 à septembre 1944

Année	Mois, Trimestre	Nombre de déportés		% du total des déportés		% du total en 1942		
		Pays-Bas	Belgique	P. B. 1942-1944*	Belg. 1942-1944	P. B. 1942-1944	Belg. 1942-1944	
1942	juillet	2.091	0	7,8	0	0,1	0	
	août	5.072	0	4,3	0	3,8	0	
	septembre	6.073	3.750	4,3	26,7	0,0	10,0	
	Trimestre	13.236	3.750	11,3	46,4	38,7	10,0	
	octobre	11.260	1.041	11,3	19,1	0,0	10,0	
	novembre	5.174	0	4,3	0	0,0	0	
	décembre	2.394	0	1,9	0	0,0	0	
	Trimestre	18.828	1.041	16,4	19,1	0,0	10,0	
	1941	janvier	1.094	1.094	1,3	0,0	0,0	10,0
		février	4.101	0	4,1	0	0,0	0
mars		6.078	0	6,0	0	0,0	0	
Trimestre		11.273	1.094	13,3	0,0	0,0	10,0	
avril		6.088	1.094	6,0	1,3	0,0	10,0	
mai		4.084	0	7,8	0	0,0	0	
juin		6.088	0	1,9	0	0	0	
Trimestre		16.260	1.094	16,7	3,3	0,0	10,0	
juillet		6.088	1.094	6,0	0,0	4,3	10,0	
août		2.091	0	1,9	0	1,4	0	
septembre	1.094	1.094	1,0	10,0	0,0	10,0		
Trimestre	11.269	2.188	13,3	31,7	0,0	4,4		
1944	janvier	1.094	0	0,9	0	0	0,0	
	février	2.144	0	2	0	0,0	0	
	Trimestre	3.238	0	3,0	0,0	0,0	0,0	
	avril	6.088	0	6,0	0	0,0	0,0	
	mai	6.088	0	6,0	0	0,0	0,0	
	juin	4.088	0	6,0	0	0,0	0	
	Trimestre	16.264	0	1,1	0,0	0,0	0,0	
	octobre	2.091	0	0,2	0,0	0,0	0,0	
	novembre	0	0	0	0	0	0	
	Trimestre	2.091	0	1,6	0	0,0	0	
Totaux		103.888*	22.483	63,8*	100	73,8	100	

* Des Pays-Bas sont déportés de juillet 1942 jusques et y compris septembre 1944 environ 102.000 Juifs; au cours de cette période sont en outre envoyés à Auschwitz depuis la Belgique et la France environ 2.000 Juifs néerlandais (entre autres des réfugiés). Lors des rafles de février, juin et septembre 1941 aux Pays-Bas, un total d'environ 1.750 Juifs sont par ailleurs arrêtés et envoyés au camp de concentration de Mauthausen. Si l'on y ajoute encore quelques groupes plus restreints, le nombre de Juifs déportés en provenance des Pays-Bas est

d'environ 107.000; d'où les 95,3 % du tableau. Environ 5.000 Juifs de Belgique sont déportés depuis le camp de transit français de Drancy, ce qui fait grimper le total des déportés juifs pour la Belgique à un peu plus de 30.000 (46 % des plus ou moins 65.000 Juifs habitant la Belgique en mai 1940). Les chiffres des convois partant des Pays-Bas vers Sobibor - au total 34.313 personnes pendant la période s'étendant de mars à juillet 1943 - sont imprimés en caractères gras. La réalisation du tableau synoptique est l'œuvre des auteurs.

Ont été utilisés pour obtenir les données brutes : WOLFGANG BENZ (dir.), *Dimension des Völkermords. Die Zahl der jüdischen Opfer des Nationalsozialismus*, Munich, 1991, p. 134-135, 162-165; J.C.H. BLOM, "De vervolging van de joden in Nederland in internationaal vergelijkend perspectief", in *De Gids*, 1987 (CL) n° 6/7, p. 496-497; *Documents of the persecution of Dutch Jewry 1940-1945*, 2^e éd., Amsterdam, 1979, 114-120; LOUIS DE JONG, *Het Koninkrijk der Nederlanden in de Tweede Wereldoorlog*, t. 8, 's-Gravenhage, 1978, p. 708 (table IX); SERGE KLARSFELD & MAXIME STEINBERG (dir.), *Mémorial de la déportation des Juifs de Belgique*, Bruxelles/New York, 1982 et MAXIME STEINBERG, *L'Etoile et le Fusil*, t. 2, Bruxelles, 1984, p. 240-243.

Bibliographie

LUDO ABBICHT, *De joden van Antwerpen*, 2^e éd., Bruxelles, Grammens, 1987. •— Id., *De joden van België*, 1^e éd., Amsterdam/Anvers, Atlas, 1994. •— HERMAN BALTHAZAR, "België onder Duitse bezetting 10 mei 1940-8 september 1944", in D.P. BLOK & a. (dir.), *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, t. 15 : *Nieuwste Tijd*, Bussum/Haarlem, Fibula/Van Dishoeck, 1982, p. 29-53. •— J.S. BARTSTRA, "Vergelijkende stemmingsgeschiedenis in de bezette gebieden van West-Europa, 1940-1945", in *Mededelingen der Koninklijke Nederlandse Akademie van Wetenschappen, afdeling Letterkunde*, nouvelle série, t. 18 n° 6, Amsterdam, KNAW, 1955, p. 141-180. •— WOLFGANG BENZ (dir.), *Dimension des Völkermords : die Zahl der jüdischen Opfer des Nationalsozialismus*, 1^e éd., Munich, R. Oldenbourg, 1991; 2^e éd., 1996. •— WOLFGANG BENZ, JOHANNES HOUWINK TEN CATE & GERHARD OTTO (dir.), *Die Bürokratie der Okkupation. Strukturen der Herrschaft und Verwaltung im besetzten Europa*, Berlin, Metropolis, 1998. •— K.P.L. BERKLEY, *Overzicht van het ontstaan, de werkzaamheden en het streven van den Joodsche Raad voor Amsterdam*, Amsterdam, Plastica, 1945. •— HENRI BERNARD, *La Résistance 1940-1945*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1969. •— J.C.H. BLOM, *In de ban van goed en fout ? Wetenschappelijke geschiedschrijving over de bezettingstijd in Nederland*, discours inaugural, Bergen/Amsterdam, Octavo, 1983 (réimpr. in J.C.H. BLOM, *Crisis, bezetting en herstel. Tien studies over Nederland 1930-1950*, Rotterdam/La Haye, 1989, p. 102-120). •— Id., *Crisis, bezetting en herstel. Tien studies over Nederland 1930-1950*, Rotterdam/La Haye, Nijgh & Van Ditmar Universitair, 1989. •— Id., "De vervolging van de joden in Nederland in internationaal vergelijkend perspectief", in *De Gids*, 1987 (CL) n° 6-7, p. 494-507; paru en anglais sous le titre "The persecution of the Jews in the Netherlands in a comparative international perspective", in J. MICHMAN (dir.), *Dutch Jewish History (DJH)*, t. 2, Jerusalem/Assen/Maastricht, 1989, p. 273-289; voir aussi in *European History Quarterly*, 1989 (XIX), p. 333-351. •— J.C.H. BLOM & J.J. CAHEN, "Joodse Nederlanders, Nederlandse joden en joden in Nederland 1870-1940" in J.C.H. BLOM, R.G. FUKS-MANSFELD & I. SCHÖFFER (dir.), *Geschiedenis van de Joden in Nederland*, Amsterdam, Balans, 1995, p. 247-310, 464-469. •— JACOB BOAS, *Boulevard des Misères. The story of transit camp Westerbork*, Hamden Conn., Archon Books, 1985. •— P.J. BOUMAN & B.A. SLEJES, *De April/Mei-stakingen van 1943*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1950. •— BEN BRABER, *'Zelfs als wij zullen verliezen'. Joden in verzet en illegaliteit in Nederland, 1940-1945*, Amsterdam, Balans, 1990. •— SYLVAIN S. BRACHFELD, *Ils n'ont pas eu les gosses. L'histoire de plus de 500 enfants juifs sans parents 'fichés à la Gestapo' et placés pendant l'occupation allemande dans les homes de l'Association des Juifs en Belgique (AJB)*, 2^e éd., Herzliya (Israël), Institut de Recherche sur le Judaïsme belge, 1992. •— CHRISTOPHER R. BROWNING, *The Path to Genocide : Essays on Launching the 'Final Solution'*, New York/Cambridge, Cambridge University Press, 1993 (réimpr. 1995). •— FRANK CAESTECKER, *Ongewenste gasten ? Joodse vluchtelingen en migranten in de dertiger jaren in België*, Bruxelles, VUB, 1993. •— JEAN-LÉON CHARLES & PHILIPPE DASNOY, *Rapporten van de Geheime Feldpolizei (1940-1944), België en Noord-Frankrijk tijdens de bezetting*, Anvers/Kapellen, De Nederlandsche Boekhandel, 1974; paru aussi en français sous le titre *Les dossiers secrets de la police allemande en Belgique et dans le Nord de la France 1940-1944*, 2 vol., Bruxelles, Editions Arts & Voyages, 1974. •— ELIE A. COHEN, *De negentien treinen naar Sobibor*, 3^e éd., Amsterdam, Sijthoff, 1985. •— MARTIN CONWAY, *Collaboration in Belgium. Léon Degrelle and the Rexist Movement*, New Haven/Londres, Yale University Press, 1993. •— H. DAALDER, "Dutch Jews in a segmented society", in

Acta Historiae Neerlandicae. Studies on the History of the Netherlands, n° 10, La Haye, Martinus Nijhoff, 1978, p. 175-194. • LUCY S. DAWIDOWICZ, *The War against the Jews, 1933-1945*, 1^e éd., New York, Holt, Rinehart and Winston, 1975 (réimpr. Londres etc., Penguin éd., 1990). • B.G.J. (BOB) DE GRAAFF, "Collaboratie en verzet : een vergelijkend perspectief", in J.P.B. JONKER & a. (dir.), *Vijftig jaar na de inval. Geschiedschrijving en Tweede Wereldoorlog*, La Haye, SDU, 1990, p. 95-108. • LOUIS DE JONG, *Het Koninkrijk der Nederlanden in de Tweede Wereldoorlog*, 14 vol., La Haye/Leiden, Martinus Nijhoff, 1969-1991. • Id., *The Netherlands and Nazi Germany. The Erasmus Lectures 1988*, Cambridge Mass./Londres, Harvard University Press, 1990. • ALBERT DE JONGHE, *Hitler en het politieke lot van België (1940-1944). De vestiging van een Zivilverwaltung in België en Noord-Frankrijk*, t. 1, Anvers/Utrecht, De Nederlandsche Boekhandel, 1972. • Id., "La lutte Himmler-Reeder pour la nomination d'un HSSPF à Bruxelles (1940-1944)", 5 parties, in *Cahiers d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n°s 3 (1974), 4 (1976), 5 (1978), 7 (1982), 8 (1984), Bruxelles, CREHSGM. • ETIENNE DEJONGHE & a. (dir.), *L'occupation en France et en Belgique 1940-1944. Actes du colloque de Lille, 26-28 avril 1985*, 2 vol., Lille, Université de Lille/Revue du Nord, 1987-1988. • JACQUES DE LAUNAY & JACQUES OFFERGELD, *La vie quotidienne des Belges sous l'occupation 1940-1945*, Bruxelles, 1982; paru en néerlandais sous le titre *Belgen en bezetters. Het dagelijks leven tijdens de bezetting 1940-1945*, Anvers, Southoudt, 1983. • BRUNO DE WEVER, *Greep naar de macht : Vlaams-nationalisme en Nieuwe Orde, het VNV 1933-1945*, Gand/Tielt, Perspectief/Lannoo, 1994. • SAM DE WOLFF, *Geschiedenis der Joden in Nederland. Laatste bedrijf*, Amsterdam, De Arbeiderspers, 1946. • Id., *Voor het land van belofte. Een terugblik op mijn leven*, 1^e éd., Bussum, Ruys, 1954; 2^e éd., Nijmegen, SUN, 1978. • HELEN FEIN, *Accounting for Genocide. National Responses and Jewish Victimization during the Holocaust*, 1^e éd., New York/Londres, The Free Press/Collier Macmillan, 1979 (réimpr. Chicago University Press, 1984). • BETTY GARFINKELS, *Les Belges face à la persécution raciale, 1940-1944*, Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie de l'Université libre de Bruxelles, 1965. • JULES GÉRARD-LIBOIS & JOSÉ GOTOVITCH, *L'an 40 : la Belgique occupée*, Bruxelles, CRISP, 1971. • JOSÉ GOTOVITCH, *Du rouge au tricolore. Les communistes belges de 1939 à 1944. Un aspect de l'histoire de la Résistance en Belgique*, Bruxelles, Labor, 1992. • BARBARA GREENWOOD-SNIFFEN, *The Secretaries-general of the Dutch civil service, 1940-1945 : a study of conflicting loyalties*, La Nouvelle Orléans (Louisiane), thèse de doctorat, Tulane University, 1969. • PIM GRIFFIOEN & RON ZELLER, "Jodenvervolgving in Nederland en België tijdens de Tweede Wereldoorlog : een vergelijkende analyse", in G. AALDERS & a. (dir.), *Oorlogsdocumentatie '40-'45. Achtste jaarboek van het Rijksinstituut voor Oorlogsdocumentatie*, Zutphen, Walburg Pers, 1997, p. 10-63. • ISRAEL GUTMAN (dir.), *Encyclopedia of the Holocaust*, 4 vol., New York/Londres/Tel-Aviv et a., Macmillan, 1990. • JOS HAKKER, *La mystérieuse caserne Dossin à Malines, le camp de déportation des Juifs*, Anvers, 1944. • HEINZ-GERHARD HAUPT & JÜRGEN KOCKA (dir.), *Geschichte und Vergleich. Ansätze und Ergebnisse international vergleichender Geschichtsschreibung*, Francfort/New York, Campus, 1996. • ANNE HENAU & MARK VAN DEN WIJNGAERT, *België op de bon. Rantsoenering en voedselvoorziening onder Duitse bezetting 1940-1944*, Louvain/Amersfoort, Acco, 1986. • ABEL J. HERZBERG, *Kroniek der Jodenvervolgving, 1940-1945*, 5^e éd., Amsterdam, Querido, 1985; 1^e éd., 1950. • RAUL HILBERG, *The Destruction of the European Jews* (éd. revue et déf.), 3 vol., New York etc., Holmes & Meier, 1985; paru en français sous le titre *La destruction des Juifs d'Europe*, Paris, Fayard, 1988. • COEN HILBRINK, *In het belang van het Nederlandse volk... Over de medewerking van de ambtelijke wereld aan de Duitse bezettingpolitiek 1940-1945*, La Haye, SDU, 1995. • GERHARD HIRSCHFELD, *Fremdherrschaft und Kollaboration. Die Niederlande unter deutscher Besatzung, 1940-1945*, Stuttgart, DVA, 1984. • JOHANNES HOUWINK TEN CATE, "Het jongere deel. Demografische en sociale kenmerken van het jodendom in Nederland tijdens de vervolging", in N.D.J. BARNOUW & a. (dir.), *Oorlogsdocumentatie '40-'45. Jaarboek van het Rijksinstituut voor Oorlogsdocumentatie 1989*, Zutphen, Walburg Pers, 1989, p. 9-66. • Id., "Heydrich's Security Police and the Amsterdam Jewish Council (Februari 1941-October 1942)", in J. MICHMAN (dir.), *Dutch Jewish History*, t. 3, Jerusalem/Assen/Maastricht, Hebrew University/Van Gorcum, 1993, p. 381-393. • Id., "Der Befehlshaber der Sipo und des SD in den besetzten niederländischen Gebieten und die Deportation der Juden 1942-1943", in W. BENZ, J. HOUWINK TEN CATE, G. OTTO (dir.), *Die Bürokratie der Okkupation. Strukturen der Herrschaft und Verwaltung im besetzten Europa*, Berlin, Metropol, 1998, p. 197-221. • N.K.C.A. IN 'T VELD, *De SS en Nederland. Documenten uit de SS-archieven 1935-1945*, 2 vol., La Haye, Martinus Nijhoff, 1976. • ROBERT M.W. KEMPNER, *Eichmann und Komplizen*, Zurich etc., Europa, 1961. • SERGE KLARSFELD & MAXIME STEINBERG (dir.), *Die Endlösung der Judenfrage in Belgien. Dokumente*, New York/Paris, The Beate Klarsfeld Foundation/Centre de Documentation juive contemporaine, 1980. • Id., *Mémorial de la déportation des Juifs de Belgique*, Bruxelles/New York, Union des Déportés juifs en Belgique/The Beate Klarsfeld Foundation, 1982. • EDGAR ERWIN KNOEBEL, *Racial illusion and military necessity : a study of SS political and manpower objectives in occupied Belgium*, thèse de doctorat, University of Colorado,

1965. ●— ERNST H KOSSMANN, *De Lage Landen 1780-1980. Twee eeuwen Nederland en België*, t. 2 : 1914-1980, Amsterdam/Bruxelles, Elsevier, 1986. ●— CONNY KRISTEL, "A Sacred Duty. The Holocaust in Dutch Historiography", in *Low Countries Yearbook*, n° 2, 1995, p. 186-194. ●— Id., *Geschiedschrijving als opdracht. Abel Herzberg, Jacques Presser en Loë de Jong over de Jodenvervolgving*, Amsterdam, Meulenhoff, 1998. ●— J.P. KRUIJT, "Het Jodendom in de Nederlandse samenleving", in H.J. Pos (dir.), *Anti-Semitisme en Jodendom. Een bundel studies over een actueel vraagstuk*, Arnhem, Van Loghum Slaterus, 1939, p. 190-231.

KONRAD KWIEET, *Reichskommissariat Niederlande. Versuch und Scheitern nationalsozialistischer Neuordnung*, Stuttgart, DVA, 1968. ●— CORNELIS J. LAMMERS, "Levels of Collaboration. A Comparative Study of German Occupation Regimes during the Second World War", in *The Netherlands' Journal of Social Sciences*, 1995 (XXXI) n° 1, p. 3-31. ●— WILLY LINDWER, en collaboration avec J. HOUWINK TEN CATE, *Het fatale dilemma. De Joodsche Raad voor Amsterdam 1941-1943*, La Haye, SDU, 1995. ●— CHRIS LORENZ, *De constructie van het verleden. Een inleiding in de theorie van de geschiedenis*, 1^e éd., 1987; 4^e éd., Meppel/Amsterdam/Boom, 1994; paru en allemand sous le titre *Konstruktion der Vergangenheit. Eine Einführung in die Geschichtstheorie*, Cologne/Weimar/Vienne, Böhlau Verlag, 1997. ●— J. LUCASSEN, "Joodse Nederlanders 1796-1940 : een proces van omgekeerde minderheidsvorming", in HETTY BERG, TH. WIJSENBEK & E. FISCHER (dir.), *Venter, fabriqueur, fabrikant. Joodse ondernemers en ondernemingen in Nederland, 1796-1940*, Amsterdam, Joods Historisch Museum, 1994, p. 32-47. ●— MICHAEL R. MARRUS, *The Holocaust in History*, 1^e éd., 1987; 2^e éd., Londres, Penguin, 1989. ●— MICHAEL R. MARRUS & ROBERT O. PAXTON, *Vichy et les Juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1981; édition anglaise, *Vichy France and the Jews*, New York, Basic Books, 1981. ●— Id., "The Nazis and the Jews in Occupied Western Europe, 1940-1944", in *Journal of Modern History*, 1982 (LIV), p. 687-714. ●— GUIS MEERSHOEK, "De Amsterdamse hoofdcommissaris en de deportatie van de joden", in *Oorlogsdocumentatie '40-'45. Derde jaarboek van het Rijksinstituut voor Oorlogsdocumentatie*, Zutphen, Walburg Pers, 1992, p. 9-43. ●— Id., "The Amsterdam Municipality, its Police Force and the Persecution of the Jews", papier non publié présenté à la conférence *Deportation Management and Resistance in (Western) Europe*, tenue à Amsterdam les 23 et 24 novembre 1992 (manuscrit inédit au Rijksinstituut voor Oorlogsdocumentatie, Amsterdam). ●— JAAP MEIJER, *Hoge hoeden, lage standaarden. De Nederlandse Joden tussen 1933 en 1940*, Baarn, Wereldvenster, 1969. ●— WILLEM C.M MEYERS & FRANS SELLESLAGH, *De vijand te lijf : de Belgen in het verzet*, Anvers/Kapellen, De Nederlandsche Boekhandel, 1984. ●— DAN MICHMAN, "De joodse emigratie en de Nederlandse reactie daarop tussen 1933 en 1940", in KATHINKA DITTRICH & HANS WÜRZNER (dir.), *Nederland en het Duitse Exil, 1933-1940*, Amsterdam, Van Gennep, 1982, p. 93-108. ●— Id., *Het Liberale Jodendom in Nederland 1929-1943*, Amsterdam, Van Gennep, 1988. ●— Id., "Antwerp", in ISRAEL GUTMAN (dir.), *op. cit.*, p. 77-80; "Association des Juifs en Belgique", in *Idem*, p. 101-103; "Belgium", in *Idem*, p. 160-169; "Breendonck", in *Idem*, p. 241-243; "Brussels", in *Idem*, p. 249-252; "Mechelen", in *Idem*, p. 956-957. ●— Id., *In Days of Holocaust and Reckoning*, t. 8 : *Persecution of the Jews under Nazi domination : Versatility and Uniformity*, Tel-Aviv, Open University Press, 1992 (en hébreu). ●— Id., "De oprichting van de 'Joodsche Raad voor Amsterdam' vanuit een vergelijkend perspectief", in *Oorlogsdocumentatie '40-'45. Derde jaarboek van het Rijksinstituut voor Oorlogsdocumentatie*, Zutphen, Walburg Pers, 1992, p. 74-100. ●— Id., "The Uniqueness of the Joodse Raad in the Western European Context", in J. MICHMAN (dir.), *Dutch Jewish History*, t. 3, Jerusalem/Assen/Maastricht, Van Gorcum, 1993, p. 371-380. ●— Id., "The Holocaust' in the eyes of Historians : the Problem of Conceptualization, Periodization, and Explanation", in *Modern Judaism*, 1995 (XV) n° 3, p. 233-264. ●— Id., "Understanding the Jewish Dimension of the Holocaust", in JONATHAN FRANKEL (dir.), *Studies in Contemporary Jewry. An Annual*, t. 13 : *The Fate of the European Jews, 1939-1945; Continuity or Contingency ?*, New York/Oxford, Oxford University Press, 1997, p. 225-249. ●— Id., "'Judenräte' und 'Judenvereinigungen' unter nationalsozialistischer Herrschaft. Aufbau und Anwendung eines verwaltungsmäßigen Konzepts", in *Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, 1998 (XLVI), p. 293-304. ●— Id., *The Holocaust and Holocaust Research. Conceptualization, Terminology and Basic Issues*, Tel-Aviv, Moreshet Publishing House en collaboration avec le Beit Lohamei Haghetat et le Yad Vashem, 1998 (en hébreu). ●— JOSEPH MICHMAN, "The Controversial Stand of the Joodsche Raad in the Netherlands : Lodewijk E. Visser's Struggle", in *Yad Vashem Studies*, n° 10, Jerusalem, Yad Vashem, 1974, p. 9-68. ●— JOSEPH MICHMAN, HARTOG BEEM & DAN MICHMAN, en collaboration avec J. SANDERS & a., *Pinkas. Geschiedenis van de Joodse gemeenschap in Nederland*, Amsterdam/Ede/Anvers, Nederlands Israëlitisch Kerkgenootschap/Kluwer, 1992. ●— MINISTÈRE DE LA JUSTICE (ROYAUME DE BELGIQUE), COMMISSION DES CRIMES DE GUERRE, *Les Crimes de Guerre commis sous l'occupation de la Belgique 1940-1945 : La persécution anti-sémitique*, Liège, Georges Thone éditeur, 1947; paru en néerlandais sous le titre KONINKRIJK BELGIË, MINISTERIE VAN JUSTITIE, COMMISSIE VOOR OORLOGSMISDADEN, *De Oorlogsmisdaden bedreven gedurende de bezetting van het Belgische grondgebied 1940-1945 : De Jodenvervolgving*

in België, Liège, Georges Thone éditeur, 1948. •– BOB MOORE, *Victims and Survivors. The Nazi Persecution of the Jews in the Netherlands 1940-1945*, Londres etc., Arnold, 1997. •– MIRJAM PINKHOF, PIM GRIFFIOEN, ANNEMIEK GRINGOLD-MARTINOT & AVI HURWITZ, *The Jews of Holland during the Shoah*, Haïfa/Nahariya, Beit Lohamei Haghetatot Press, 1996 (éditions en anglais et en hébreu). •– L. PH. POLAK, LIESBETH VAN WEEZEL ET H. BOAS (dir.), *Documents of the persecution of the Dutch Jewry 1940-1945*, 1^e éd., 1969; 2^e éd., Amsterdam, Athenaeum/Polak & Van Gennep/Joods Historisch Museum, 1979. •– LÉON POLIAKOV, *Bréviaire de la haine. Le III^e Reich et les Juifs*, 1^e éd., Paris, Calmann-Lévy, 1951. •– JACOB PRESSER, *Ondergang. De vervolging en verdelging van het Nederlandse Jodendom 1940-1945*, 2 vol., La Haye, Staatsuitgeverij/Martinus Nijhoff, 1965. •– Id., *The Destruction of the Dutch Jews*, New York, E.P. Dutton, 1969 (version abrégée en anglais, traduite par A. Pomerans); voir aussi Id., *Ashes in the Wind. The Destruction of Dutch Jewry*, Londres, Souvenir Press, 1968; Toronto, The Ryerson Press, 1968 (réimpr., Detroit [Michigan], Wayne State University Press, 1988). •– J. PUTTEMANS, *De bezetter buiten. Beknopte historie van het Onafhankelijkheidsfront, Nationale Verzetbeweging, 1941-1945*, Lierre/Almere, NIOBA, 1987. •– CHARLES C. RAGIN, *The Comparative Method. Moving beyond Qualitative and Quantitative Strategies*, Los Angeles/Berkeley/Londres, University of California Press, 1987. •– Id., “Introduction : the problem of balancing discourse on cases and variables in comparative social science”, in Id., *Issues and Alternatives in Comparative Social Research*, Leiden/New York etc., E.J. Brill, 1991, p. 1-8. •– CAROLUS REIJNDERS, *Van ‘Joodsche Natiën’ tot Joodse Nederlanders. Een onderzoek naar getto- en assimilatie-verschijnselen tussen 1600 en 1942*, 2^e éd. (thèse de doctorat 1969), Amsterdam, Joko, 1970. •– GERALD REITLINGER, *The ‘Final Solution’. The Attempt to Exterminate the Jews of Europe, 1939-1945*, 1^e éd., 1953; 2^e éd., Londres, Vallentine/Mitchell, 1968. •– RIJKSINSTITUUT VOOR OORLOGSDOCUMENTATIE, *Het Proces Rauter*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1952. •– PETER ROMIJN, “De oorlog (1940-1945)”, in J.C.H. BLUM & a. (dir.), *Geschiedenis van de Joden in Nederland*, Amsterdam, Balans, 1995, p. 313-347, 469-475. •– LIEVEN SAERENS, “Rechts België en de Joden (1933-ca. 1941)”, in *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, n° 9/10, Bruxelles, Fondation Auschwitz, 1985, p. 113-127. •– Id., “De Belgische publieke opinie tegenover de Joden (1933-1940)”, in *Spiegel Historiae*, 1986 (XXI) n° 5, p. 245-251. •– Id., “Houding tegenover de joden te Antwerpen, 1918-1942”, in HUGO SOLY & ALFONS K.L. THIJIS (dir.), *Minderheden in Westeuropese steden (16de - 20ste eeuw) / Minorities in Western European Cities (sixteenth - twentieth centuries)*, Rome/Bruxelles, Institut historique belge, 1995, p. 215-242. •– JULES SCHELVIS, *Vernietigingskamp Sobibor*, Amsterdam, De Bataafsche Leeuw, 1993. •– ISRAËL SCHIRMAN, *La politique allemande à l’égard des Juifs de Belgique, 1940-1944*, Bruxelles, mémoire de licence en histoire, Université libre de Bruxelles, 1971. •– I. SCHÖFFER, “The Jews in the Netherlands : the Position of a minority through three centuries”, in *Studia Rosenthaliana*, Amsterdam, 1981 (XV), p. 85-100; paru en néerlandais sous le titre “Nederland en de joden in de jaren dertig in historisch perspectief”, in KATHINKA DITTRICH & HANS WÜRZNER (dir.), *Nederland en het Duitse Exil, 1933-1940*, Amsterdam, Van Gennep, 1982, p. 79-92. •– EPHRAÏM SCHMIDT, *Geschiedenis van de Joden in Antwerpen; in woord en beeld*, 1^e éd., 1963; 2^e éd., Anvers/Rotterdam, C. de Vries-Brouwers, 1994; paru en français sous le titre *L’histoire des Juifs à Anvers*, Anvers, Excelsior, 1969. •– B.A. SIJES, *De Februaristaking, 25-26 februari 1941*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1954. •– Id., “The Position of the Jews during the German Occupation of the Netherlands : some observations”, in *Acta Historiae Neerlandicae. Studies on the History of the Netherlands*, n° 9, La Haye, Martinus Nijhoff, 1976, p. 170-192; réimpr. in Y. GUTMAN & E. ZUROFF (dir.), *Rescue Attempts during the Holocaust. Proceedings of the Second Yad Vashem International Historical Conference, Jerusalem, April 8-11, 1974*, Jerusalem, Yad Vashem, 1977, p. 527-553. •– Id., *Studies over Jodenvervolgving*, Assen, Van Gorcum, 1974. •– LUCIEN STEINBERG, *Le Comité de Défense des Juifs en Belgique, 1942-1944*, Bruxelles, CNHEJ/Éditions de l’Université libre de Bruxelles, 1973. •– MAXIME STEINBERG, *Extermination, Sauvetage et Résistance des Juifs de Belgique*, Bruxelles, Schneebalg, 1979; paru en néerlandais sous le titre *Uitroeiing, redding en verzet van de joden in België*, Bruxelles, Schneebalg, 1979. •– Id., “The trap of legality : the Association of the Jews of Belgium”, in Y. GUTMAN & C.J. HAFT (dir.), *Patterns of Jewish Leadership in Nazi Europe 1933-1945. Proceedings of the Third Yad Vashem International Historical Conference, Jerusalem, April 4-7, 1977*, Jerusalem, Yad Vashem, 1979, p. 353-375. •– Id., *Dossier Bruxelles-Auschwitz. La police SS et l’extermination des Juifs de Belgique*, Bruxelles, Comité belge de Soutien à la partie civile, 1980; paru en néerlandais sous le titre *Dossier Brussel-Auschwitz. De SS-politie en het uitroeiën van de joden*, Bruxelles, 1981. •– Id., *L’Étoile et le Fusil*, t. 1 : *La question juive (1940-1942)*, Bruxelles, Vie Ouvrière, 1983; t. 2 : *1942 : les cent jours de la déportation des Juifs de Belgique*, Bruxelles, Vie Ouvrière, 1984; t. 3 : *La traque des Juifs, 1942-1944*, 2 vol., Bruxelles, Vie Ouvrière, 1986. •– G.M.T. TRIENKENS, *Tussen ons volk en de honger. De voedselvoorziening 1940-1945*, Utrecht/Soest, Matrijs, 1985. •– HANS UMBREIT, “Auf dem Weg zu Kontinentalherrschaft”, in BERNHARD R. KROENER, ROLF-

DIETER MÜLLER & HANS UMBREIT, *Das Deutsche Reich und der Zweite Weltkrieg*, t. 5 : *Organisation und Mobilisierung des deutschen Machtbereichs*, t. 5.1 : *Kriegsverwaltung, Wirtschaft und personelle Ressourcen 1939-1941*, Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, 1988, p. 3-345. • Id., "Unité et diversité de l'occupation nazie", in *Relations Internationales*, Paris/Genève, hiver 1994. • J.J. VAN BOLHUIS & a. (dir.), *Onderdrukking en verzet. Nederland in oorlogstijd*, 4 vol., Arnhem/Amsterdam, Van Loghum Slaterus/Meulenhoff, 1949-1954. • MARK VAN DEN WIJNGAERT, *Het beleid van het Comité van de Secretarissen-generaal in België tijdens de Duitse bezetting 1940-1945*, Bruxelles/Louvain, thèse de doctorat en histoire, KUL, 1975. • BART VAN DER BOOM, *Den Haag in de Tweede Wereldoorlog*, La Haye, Sea Press, 1995. • A.J. VAN DER LEEUW, "Meer slachtoffers dan elders in West-Europa", in *Nieuw Israëlietisch Weekblad*, Amsterdam, 15.XI.1985 (CXXI) n° 10, p. 53. • H. VANDEVLIJVER & a., *Het Verzet (II)*, Anvers/Amsterdam/Kapellen, De Nederlandsche Boekhandel/Uitgeverij Pelckmans, 1988; constitue le t. 6 de A. VERHULST & a. (dir.), *België in de Tweede Wereldoorlog*, 9 vol., 1981-1990. • RUDI VAN DOORSLAER, "La police belge et le maintien de l'ordre en Belgique occupée", in ETIENNE DEJONGHE & a. (dir.), *op. cit.*, t. 1, 1987, p. 73-102. • Id. (dir.) & a., *Les Juifs de Belgique. De l'immigration au génocide, 1925-1945*, Bruxelles, CREHSGM, 1994. • Id., *Enfants du Ghetto. Juifs révolutionnaires en Belgique*, Bruxelles, Labor, 1997; paru d'abord en néerlandais sous le titre *Kinderen van het getto. Joodse revolutionairen in België, 1925-1940*, Anvers/Gand, Hadewijch/AMSAB, 1995. • DICK VAN GALEN LAST & ROLF WOLFSWINKEL, *Anne Frank and After. Dutch Holocaust Literature in Historical Perspective*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 1996. • W.J.D. VAN GEET, *De Belgische Rijkswacht tijdens de Duitse bezetting 1940-1944*, Anvers/Kapellen, De Nederlandsche Boekhandel, 1985. • H.W. VON DER DUNK, "Jews and the Rescue of Jews in the Netherlands in Historical Writing", in Y. GUTMAN, G. GREIFF (dir.), *The Historiography of the Holocaust Period. Proceedings of the Fifth Yad Vashem International Historical Conference, March 1983*, Jerusalem, Yad Vashem, 1988, p. 489-511. • ETIENNE VERHOEYEN, *België bezet 1940-1944 : een synthese*, Bruxelles, BRTN, 1993; paru en français sous le titre *La Belgique occupée. De l'an 40 à la Libération*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1994. • WILFRIED WAGNER, *Belgien in der deutschen Politik während des zweiten Weltkrieges*, Boppard am Rhein, Harald Boldt, 1974. • WERNER WARMBRUNN, *The Dutch under German Occupation 1940-1945*, Stanford Cal., Stanford University Press, 1963. • Id., *The German Occupation of Belgium 1940-1944*, New York, Lang, 1993. • ADELINE WAYSBLATT, "Les Juifs en 1940", in JULES GÉRARD-LIBOIS & JOSÉ GOTOVITCH, *L'an 40 : la Belgique occupée*, Bruxelles, CRISP, 1971, p. 457-464. • WOLFRAM WEBER, *Die innere Sicherheit im besetzten Belgien und Nordfrankreich 1940-1944. Ein Beitrag zur Geschichte der Besatzungsverwaltungen*, Düsseldorf, Droste, 1978. • AHARON WEISS, "Quantitative Measurement of Features of the Holocaust : Notes on the book by Helen Fein", in *Yad Vashem Studies*, n° 14, Jerusalem, 1981, p. 319-334. • H. WIELEK, *De oorlog die Hitler won*, Amsterdam, Amsterdamse Boek- en Courantmaatschappij, 1947. • LENI YAHIL, "Methods of Persecution : a Comparison of the 'Final Solution' in Holland and Denmark", in DAVID ASHERI & ISRAEL SHATZMAN (dir.), *Scripta Hierosolymitana. Studies in History*, n° 23, Jerusalem, Magnes Press, 1972, p. 279-300. • Id., *The Holocaust. The Fate of European Jewry, 1932-1945*, New York/Oxford, Oxford University Press, 1990. • RON ZELLER & PIM GRIFFIOEN, "Judenverfolgung in den Niederlanden und in Belgien während des Zweiten Weltkriegs. Eine vergleichende Analyse", in 1999, *Zeitschrift für Sozialgeschichte des 20. und 21. Jahrhunderts*, 1996 (XI) n° 3, p. 30-54; 1997 (XII) n° 1, p. 29-48.